L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1511 - VENDREDI 25 JANVIER 2019 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



Agribashing

L'élevage herbager fait de la résistance



Tandis que les attaques se multiplient autour de l'élevage, les outils de recherche et d'expérimentation travaillent à rétablir la vérité des chiffres et des pratiques. La Ferme de Jalogny en Saône-et-Loire participe activement à faire sauter le verrou des partis pris hâtifs et non argumentés. Un travail mené en partenariat avec l'Institut de l'Élevage montre que les pratiques de l'élevage à l'herbe sont vertueuses et qu'elles méritent d'être valorisées. Il est temps de communiquer plus largement sur la réalité des faits en s'appuyant sur des données scientifiques indiscutables. *p. 16*

Élections Chambre d'agriculture

Plus que quelques jours pour voter

Avec votre journal

Le barème d'entraide 2018



Côte d'Or

› Journées Bâtiment

Ça commence lundi



Nièvre

› Syndicalisme

Les élus nationaux à l'écoute du terrain



Yonne

› Forum des métiers

« Enfin, l'alternance est reconnue »







Sommaire

Côte-d'Or
04 • Journées Bâtiment: Ça commence lundi
05 • Chambre d'agriculture: L'importance de voter
06 • Reproducteurs Charolais: Bientôt sur le ring
07 • Quetigny-Plombières: Du neuf au lycée
Nièvre
08 • Syndical: Les élus nationaux à l'écoute du terrain
09 • Élections Chambre: Paroles de candidats JA + FDSEA
10 • Humanitaire: Le point sur le projet Rofama
11 • Legta du Morvan: Un acteur du territoire avec qui il faut compter
Yonne
12 • Forum des métiers: «*Enfin, l'alternance est reconnue*»
13 • Saint-Vincent Tournante à Vézelay: Un beau week-end en perspective
14 • Vente directe: De la ferme à la boucherie
15 • FDSEA 89: Dégâts de sangliers, ce n'est plus tolérable !
Région et ailleurs
16 • Bovins viande et société: L'élevage herbager n'a pas dit son dernier mot !
17 • Agrobiologie: L'agriculture de conservation au programme d'une formation
18 • Commerce international: La France étudie le rail pour alimenter la Chine
Filières
19 • Élevage Pratiques innovantes: Des changements radicaux
20 • Cultures Protéagineux: Réussir son implantation de pois et de féverole de printemps
Infos Services
21 • Prévention
22-22 • Petites annonces
24-25 • Petites annonces
26-29 • Annonces légales
30 • Vie quotidienne
31 • Paroles de Jeunes

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Centre - 348, Rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » : P tot 0,01 kg/tonne

Décision du tribunal administratif de Lyon **JA et FNSEA appellent à une régulation du principe de précaution**

Estimant qu'un produit à base de glyphosate représentait *« une atteinte à l'environnement, susceptible de nuire de manière grave à la santé »*, le Tribunal administratif de Lyon a pris, la semaine dernière, la décision d'annuler l'autorisation de mise sur le marché, octroyée par l'Anses, de ce produit. Par ce biais le tribunal remet en cause l'Anses qui aurait, en accordant cette autorisation, *« commis une erreur d'appréciation au regard du principe de précaution »*. Pour la FNSEA et JA, cette décision interpelle tous les acteurs pour lesquels la recherche et l'innovation sont essentielles. Les deux organisations estiment qu'en confondant risque et danger *« les juges ont tranché un débat scientifique et déjugé l'avis d'une agence indépendante dont le rôle est pourtant d'apporter son expertise scientifique »*. Elles craignent que par cette décision de justice inédite, le principe de précaution ne devienne un principe d'inaction. Elles rappellent que la notion de danger peut s'appliquer à un grand nombre de produits du quotidien. *« Une telle application, abusive, du principe de précaution remet en cause tout le dispositif des autorisations fondées sur des évaluations scientifiques indépendantes »*, précisent JA et FNSEA. Pour ne pas freiner l'innovation en France, les deux organisations appellent donc d'urgence à une prise de conscience des décideurs politiques et à la mise en œuvre nécessaire d'un encadrement du principe de précaution.

Grandes cultures **L'AGPB, l'AGPM ; la CGB et la FOP appellent à en finir avec l'écologie punitive**

Dans un communiqué commun, l'AGPB, l'AGPM, la CGB et la FOP rappellent que les revenus des producteurs de grandes cultures sont en bernes depuis 5 ans. Selon elles un sentiment de désespoir anime donc les producteurs qui se sentent également victimes de l'agribashing et des décisions politiques qui ne prennent pas en compte les réalités économiques, techniques et scientifiques. Les producteurs de grandes cultures dénoncent *« l'avalanche des interdictions, charges et contraintes génératrices d'un profond ras-le-bol »*. L'AGPB, l'AGPM, la CGB et la FOP soulignent que les producteurs sont déjà engagés dans la transition agroécologique, *« réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires, baisse des volumes d'irrigation »*, tout en respectant *« les normes sanitaires les plus strictes au monde »* et en *« maintenant les volumes de production »*. Elles appellent donc les Pouvoir publics à changer de méthode, en en finissant avec l'écologie punitive et en définissant des objectifs réalistes et en bâtissant une vraie politique d'accompagnement des agriculteurs.

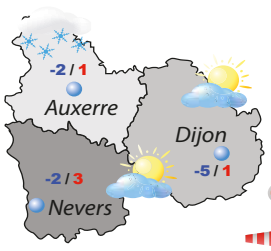
Environnement **Le bois traité à la créosote ne doit plus être utilisé pour les clôtures des champs**

Suite à un avis de l'Anses jugeant le produit dangereux pour la santé et pour l'environnement, le ministère de la Transition écologique et solidaire a publié le 18 décembre un arrêté interdisant l'utilisation du bois traité à la créosote, un produit habituellement injecté dans le bois pour augmenter sa résistance à l'humidité, aux termites et aux intempéries. Ces bois traités sont couramment utilisés pour les traverses en bois des chemins de fer et les poteaux électriques. Or, les exploitants agricoles utilisent parfois, pour les clôtures des champs, d'anciennes traverses revendues ou données par SNCF Réseau. Ils doivent désormais arrêter de se procurer ce type de bois. Néanmoins, l'arrêté, qui entrera en vigueur le 23 avril, ne sera pas rétroactif, et les clôtures fabriquées avec des traverses de bois créosoté et déjà installées ne devront pas être remplacées. En revanche, des prescriptions environnementales s'appliqueront pour leur démontage ou remplacement, en tant que déchets dangereux : emballer les déchets, les étiqueter, obtenir un certificat d'acceptation préalable du centre de traitement des déchets, avant de les traiter dans des installations dédiées (installations ICPE de traitement et de valorisation des déchets dangereux).

la météo présentée par Dijon Céréales

Météo de la Bourgogne
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 25 Janvier

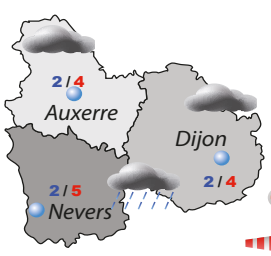


Beau temps
Le soleil sera bien présent mais quelques flocons sont attendus localement.

T° mini : -3 à -1°C
T° maxi : -1 à 2°C
Vents : Sud-Ouest 20 km/h

Saint Apollos
Soleil : 08h29 - 17h38
Lune : 23h18 - 11h09

Samedi 26 Janvier

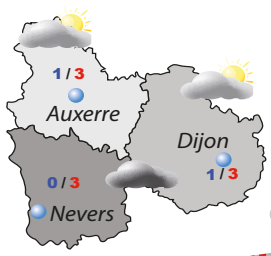


Maussade
Le ciel sera couvert et quelques pluies sont attendues localement. Les vents seront modérés.

T° mini : 1 à 3°C
T° maxi : 3 à 5°C
Vents : Sud-Ouest 20 km/h

Sainte Paule
Soleil : 08h28 - 17h39
Lune : N.C. - 11h34

Dimanche 27 Janvier



Mitigé
Un temps nuageux à couvert en perspective. Les températures seront en très légère baisse.

T° mini : 0 à 2°C
T° maxi : 2 à 4°C
Vents : Ouest 20 km/h

Sainte Angèle
Soleil : 08h27 - 17h41
Lune : 00h32 - 12h00

Prévisions à 7 jours

Lundi 28 Janvier au Mercredi 30 Janvier
De nombreuses précipitations, parfois mêlées à des chutes de neige.
Vents : Ouest à 20 km/h
T° mini : -5 à -3°C T° maxi : 3 à 5°C

Du Jeudi 31 Janvier au Dimanche 3 Février
Un temps ensoleillé en perspective.
Vents : Ouest à 10 km/h
T° mini : -5 à -3°C T° maxi : 2 à 4°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Projet scientifique « Eat-Lancet commission »

Une remise en question radicale de notre système alimentaire

Un collectif de scientifiques « Eat-Lancet commission on Food, Planet, Health », a travaillé pendant trois ans sur le régime alimentaire idéal à adopter pour répondre aux défis environnementaux et sanitaires du XXIe siècle. Ils appellent à un « changement radical » de nos habitudes alimentaires.



Photo : Réussir

En Amérique du Nord, on mange *« 6,5 fois plus de viande rouge que la quantité recommandée »*.

« Nourrir une population de 10 millions de personnes en 2050 avec un régime sain et durable sera impossible sans un changement radical des habitudes alimentaires ». Le projet scientifique *« EAT-Lancet Commission on Food, Planet, Health »* a dévoilé le 17 janvier ses travaux sur les défis de santé publique et d'environnement posés par la production alimentaire actuelle.

Réunissant 37 experts (spécialisés en santé, nutrition, développement durable, systèmes alimentaires, économie et gouvernance) de 16 pays différents, ces travaux, qui ont duré trois ans, livrent des constats sans appel. *« La production alimentaire est en train d'épuiser les limites de la planète, encourageant le changement climatique, la baisse de biodiversité, la pollution de l'eau au nitrate et au phosphore et l'épuisement des sols »*, s'alarment ainsi les chercheurs.

Or, les scientifiques en sont convaincus : il est possible de nourrir de façon durable et saine l'humanité. Mais une *« transformation du système alimentaire global est urgente »* pour y parvenir.

Une diminution par deux de la viande rouge

Pour cela, il est tout d'abord nécessaire de *« réduire le gaspillage alimentaire »* et *« d'améliorer la production de nourriture »*, et ce, grâce à une *« coopération globale »* entre les États, afin d'aboutir à une *« gouvernance globale »* de la terre et de l'eau.

Mais le cœur du défi se joue sur la question des habitudes alimentaires. Les experts recommandent une baisse de moitié de la consommation de viande rouge et de sucre, notamment dans les pays occidentaux, dont le régime alimentaire est trop calorique. En Amérique du Nord, on mange ainsi *« 6,5 fois plus de viande rouge que la quantité recommandée »*.

Même chose pour les féculents, qui, partout, prennent trop de place dans nos régimes alimentaires. Au contraire, les chercheurs préconisent un doublement de la consommation de noix, fruits, légumes, au niveau mondial.

10,9 millions de morts par an évités

Ce changement de régime pourrait éviter *« entre 10,9 et 11,6 millions de morts prématurées par an, dues à l'alimentation, soit entre 19 et 23,6 % des morts à l'âge adulte »*, indiquent les auteurs de ces travaux.

Un tel changement d'habitude alimentaire à l'échelle globale permettrait par ailleurs de juguler les effets de l'alimentation sur le changement climatique en stabilisant les émissions de méthane et d'azote, à un niveau entre 4,7 et 5,5 gigatonnes en 2050, contre 5,2 en 2010, avec un système alimentaire nourrissant près de 4 milliards d'individus en plus.

Des cultures nourrissantes plutôt que de l'élevage

Les experts préconisent donc plusieurs stratégies pour atteindre cet objectif. D'abord, des politiques publiques ambitieuses pour *« encourager les populations à avoir un régime alimentaire sain »*, avec des programmes d'éducation, mais aussi en rendant moins cher ce type de régime alimentaire.

Les travaux préconisent également une réforme du modèle agricole, visant à privilégier *« des cultures variées riches en nutriments »*, par rapport à des *« monocultures produisant des gros volumes »*, pour aboutir à une *« intensification durable de l'agriculture »*. Les politiques doivent inciter financièrement *« les producteurs à privilégier les cultures de plantes très nourrissantes »*, par rapport à l'élevage. Toutefois, *« dans certains contextes, l'élevage est important pour la nutrition et les écosystèmes »*, et le rapport *« bénéfice/risque de l'élevage »* doit être *« évalué au cas par cas »*, indiquent les chercheurs.

Interbev critique le rapport

Interbev a vivement critiqué, dans un communiqué du 18 janvier, les conclusions du rapport du collectif international de scientifiques EAT-Lancet Commission on Food, Planet, Health, publiées le 17 janvier, qui recommandant une baisse de 50 % de la consommation de viande rouge dans le monde, pour des raisons environnementales et sanitaires. L'interprofession dénonce une *« incitation à supprimer totalement la viande »*, compte tenu du régime préconisé par les auteurs du rapport (14 g par jour en moyenne). Elle appelle également à ce que *« l'ensemble des impacts »* de ce régime soient considérés, *« autant ceux liés à la réduction de certains aliments que ceux liés à l'augmentation des autres »*. Se basant sur l'avis de l'Inra publié le 11 janvier dernier sur le sujet, elle alerte également sur *« les conséquences de la disparition de l'élevage »*, qui *« apporte des services environnementaux »*, en termes de *« biodiversité »*, de *« stockage du carbone »* et de *« filtration de l'eau »*.

L'Inra défend l'élevage « conduit de façon agro-écologique »

L'Inra a publié, le 11 janvier dernier, un avis scientifique sur les *« bénéfices et limites d'une diminution de la consommation de viandes »* sur l'environnement. Selon l'institut, la diminution de consommation de viande permettrait effectivement de *« réduire l'empreinte environnementale de l'alimentation »*, en *« diminuant les émissions des gaz à effet de serre »*, en *« économisant sur les ressources en eau »* et en *« diminuant leur pollution par des nitrates »*, tout en *« réorientant des terres cultivables vers l'alimentation humaine sans augmenter la déforestation »*. L'institut s'empresse toutefois de nuancer son propos, en précisant que l'élevage, *« conduit de façon agroécologique »*, apporte également *« des services environnementaux, en utilisant des surfaces en prairies impropres à la culture mais favorables à la biodiversité, au stockage du carbone, à la filtration de l'eau »*.

en bref

Néonicotinoïdes Une alternative sur colza, réclamée sur pois et féveroles

Après la filière betterave à sucre, la filière des oléoprotéagineux a salué le 18 janvier l'homologation de l'insecticide Teppeki sur colza, qui lève une *« impasse technique »* liée à l'interdiction des néonicotinoïdes, espérant un feu vert pour l'utiliser sur pois et féveroles. C'est *« une vraie bouffée d'oxygène pour des producteurs qui, dépourvus de solution et confrontés à des situations de trésorerie tendues, pourront de nouveau redonner au colza toute sa place au sein de leurs exploitations »*, déclarent les présidents Arnaud Rousseau (Fop) et Antoine Henrion (Terres Univia), cités dans un communiqué. Et de réclamer une *« dérogation sur pois et féveroles dans les plus brefs délais sous peine de voir ces cultures disparaître définitivement de nos territoires »*.

OGM 38 Faucheurs volontaires relaxés

Le tribunal correctionnel de Dijon a relaxé, le 17 janvier, 38 militants anti-OGM jugés en novembre, après la destruction en 2016 d'essais de colza issu de la mutagenèse chez Dijon Céréales, évoquant un *« défaut de caractérisation des infractions »*. Pour les militants, qui se félicitaient le jour même de cette décision, le colza Clearfield en question, une technologie de l'allemand BASF, constitue un OGM au sens de la législation européenne. Marc Patriat, président de Dijon Céréales, se dit *« atterré, comme tous (ses) collègues paysans »* par le jugement et pointe *« un agribashing fantastique »*. *« La violation de propriété est reconnue par les prévenus, on n'est pas sur un jugement OGM, ce n'est pas le sujet »*, a-t-il ajouté. Le détail de la décision ne devrait être connu que dans quelques jours. Mais les magistrats ont indiqué que *« l'état de nécessité »*, qui peut exonérer de responsabilité pénale *« face à un danger actuel ou imminent »*, invoqué par les prévenus pour justifier la destruction des plants, n'avait pas été retenu. Dans un communiqué, Dijon Céréales estime que ce jugement *« vient encourager celles et ceux qui s'emploient à colporter des rumeurs plutôt qu'à trouver des solutions, à jouer sur les peurs »*.



Journées Bâtiment

Ça commence lundi

Les journées bâtiment débutent lundi avec neuf constructions récentes à découvrir jusqu'au 1er février.

La Chambre d'agriculture et Alysé organisent une nouvelle semaine dédiée à la visite de bâtiments. Le Gaec Deroye, à Chazilly, fait partie des neuf visites à l'affiche, avec la découverte mardi après-midi d'un bâtiment semi-ouvert en capacité d'accueillir 80 vaches allaitantes.

Opérationnelle depuis décembre 2017, cette structure a été motivée par l'installation d'Alexandre Deroye en 2015, couplée à un agrandissement du troupeau Charolais passé de 85 à 125 vaches. François et Alexandre Deroye ont entrepris une longue réflexion avant de faire construire un bâtiment correspondant très bien à leurs besoins : *« Nous recherchions une structure fonctionnelle, dans laquelle nos animaux et nous-mêmes se sentions bien. Nous étions allés visiter plusieurs exploitations en amont, notamment dans le cadre de ces journées bâtiments. Un conseil à donner à ceux qui se lancent dans un projet ? Ne surtout pas hésiter à sortir et rencontrer des gens qui sont passés par là. Tout le monde n'a pas la même vision, des éleveurs vont préférer tel ou tel dispositif, d'autres préféreront d'autres choses : il est important, selon nous, de prendre beaucoup de recul »*. Le choix de disposer de deux travées de sept mètres avec des couloirs de circulation entre les lots s'avère très bénéfique pour le Gaec Deroye. *« C'est un gain de temps certain et une économie de pas ! Nous accédons directement dans les cases de vêlage et dans les parcs à veaux, nous n'avons pas besoin de faire le tour du bâtiment ou de sauter des barrières, c'est très pratique »*, relèvent les deux éleveurs.

De leur côté, les bovins bénéficient d'un très bon éclairement et d'une bonne ventilation de par l'installation d'un long pan en translucide perforé. Bien d'autres points seront abordés le 29 janvier, dans la très bonne humeur qui animera chaque rendez-vous de ces journées bâtiments.

AG



Le Gaec Deroye recevra les visiteurs mardi à partir de 14 heures.



Des couloirs de circulation permettent d'accéder facilement aux lots d'animaux.

Programme

Lundi 28 janvier à 10 h : EARL Deschamps Jean-François à Poiseul-la-Ville-et-Laperrière, à 14 h : Dominique Prieur à Nesle-et-Massoult. Mardi 29 janvier à 10 h : Clémence Commereuc à Mont-Saint-Jean (hameau de Mairey), à 14 h : Gaec Deroye à Chazilly. Mercredi 30 janvier à 10 h : Gaec de l'Île à Mornay, à 14 h : EARL Verne à Saint-Symphorien-sur-Saône. Jeudi 31 janvier à 10 h : SCEA des Morets à Les Goulles, à 14 h : Gaec Chevalier-Jacoillot à Mauvilly. Vendredi 1er février à 14 h : EARL de la Prairie à Chivres.

Agenda

26/01 Exposition-vente charolaise à Arnay

Le comice agricole arnétois organise une exposition-vente samedi 26 janvier. De jeunes bovins, aux normes sanitaires en vigueur, seront proposés par une dizaine d'exposants sous le hall de l'agriculture en matinée. Ce rendez-vous du début d'année sera l'occasion, pour les visiteurs, de se procurer un reproducteur à l'approche de la mise à la reproduction. Renseignements et inscriptions au 06 89 40 12 66.

14/02 Vente de béliers à Arnay

L'association des éleveurs de moutons Charollais de Côte-d'Or (AEMCCO) organise comme tous les ans sa vente de béliers charollais à Arnay-le-Duc, qui se déroulera jeudi 14 février à 14 heures. Le hall de l'agriculture arnétois ouvrira dès 11 heures, il sera possible de se restaurer sur place. Le catalogue est disponible sur demande ou sur le site : www.association-mouton-charollais.com. Renseignements au 06 17 96 39 61 ou 06 89 40 12 66.

Bovins Charolais

De l'Auxois-Morvan à la Toison d'Or

La Cyalin et Carrefour Toison d'Or travaillent main dans la main pour sélectionner des bêtes Charolaises, destinées à être vendues en boucherie traditionnelle au nord de Dijon.

C'est devenu une habitude : le responsable boucherie de l'hypermarché Carrefour à la Toison d'Or à Dijon se rend chaque mois à la coopérative Cialyn. *« C'est un rendez-vous auquel nous tenons »*, souligne Philippe Bonneteau, *« nous procédons ensemble à un tour de ferme pour repérer des bêtes qui nous intéressent, nous planifions ensemble l'achat et le départ des animaux »*. La tournée s'effectue en compagnie de Julien Merle, acheteur pour la Cialyn, qui réalise une présélection d'animaux. Des génisses et de jeunes vaches ayant vêlé une fois sont recherchés, le poids moyen des bêtes achetées l'an passé s'élevait à 534 kg. *« Nous travaillons avec les éleveurs de l'Auxois-Morvan depuis quatre ans, nous augmentons régulièrement nos volumes pour arriver aux environs de 70 animaux de qualité supérieure cette année. Nous nous rendons dans les fermes labellisées IGP Charolais de Bourgogne »*, poursuit Philippe Bonneteau. La tournée du 10 janvier s'est effectuée dans plusieurs élevages, dont celui du Gaec Léger à Villargoix. *« Notre but aujourd'hui est de sélectionner entre 15 et 20 animaux qui seront vendus en boucherie traditionnelle jusqu'à Pâques. Nous nous rendrons ensuite au concours d'Autun et, pour la première fois, à celui de Créancey »*, poursuit le responsable de la boucherie. Les produits identifiés avec l'IGP connaissent un succès grandissant auprès des consommateurs : *« ces derniers veulent savoir d'où vient la viande qu'ils achètent. Notre démarche est un circuit court puisque les animaux sont élevés dans l'Auxois-Morvan, puis sont abattus à Migennes avant d'être vendus à Dijon. De leur côté, les éleveurs aiment savoir où vont leurs bêtes. Concernant les prix d'achat, la plus-value est plus intéressante qu'en filière traditionnelle. L'idée est que tout le monde s'y retrouve »*. **AG**



Philippe Bonneteau (responsable boucherie à Carrefour Toison d'Or), Julien Merle (acheteur en vif pour la Cialyn) et André Léger (éleveur à Villargoix).

Faucheurs volontaires

Un étonnant « jugement »

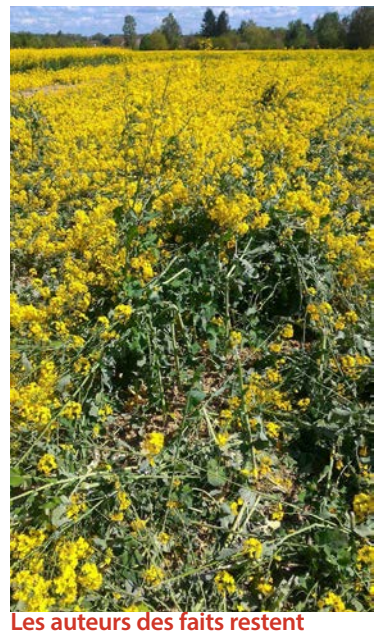
Le Tribunal de Grande Instance de Dijon a rendu son délibéré concernant le procès des faucheurs volontaires. À la surprise générale, aucune amende n'a été requise contre les destructeurs de parcelles d'essais.

Le communiqué de Dijon Céréales

« Cette décision est un choc pour les agriculteurs et pour notre coopérative, mais bien au-delà, pour tous les agriculteurs en France qui sont, au quotidien, mobilisés sur leurs terres, qui s'engagent pour une agriculture raisonnable, raisonnée, de qualité, pour l'avenir du progrès agricole. C'est d'autant plus un choc que l'ensemble des Faucheurs volontaires prévenus ont avoué les infractions à la barre. Ils ont admis avoir commis le fauchage des plants visés, ils ont revendiqué leurs actes, et ils ont largement communiqué sur le sujet sur le plan médiatique. Chacun a pu voir les images du hall de notre coopérative envahi et jonché des plants de colza fauchés. Le juge a toutefois tenu à souligner qu'en aucun cas « l'état de nécessité » invoqué par les Faucheurs volontaires n'avait été retenu pour relaxer les prévenus. Ce jugement signifie donc aussi que nul ne peut se faire justice soit même au nom d'une idéologie, que nul ne peut, au nom de ses convictions personnelles, détruire le travail et le bien d'autrui. Pour l'ensemble de nos adhérents, ce jugement est particulièrement choquant dans un contexte où les fausses informations et l'agribashing sont légion, dans un contexte où nous sommes sans cesse montrés du doigt injustement, caricaturalement. Il vient malheureusement encourager celles et ceux qui s'emploient à colporter des rumeurs plutôt qu'à trouver des solutions, à jouer sur les peurs. Si nous respectons la décision de justice, nous la regrettons vivement. Nous souhaitons d'ailleurs que Monsieur le Procureur de la République interjette appel de cette décision. Si c'était le cas, la coopérative Dijon Céréales inscrirait à la suite un appel pour qu'un nouveau procès se tienne. Aujourd'hui, nous sommes debout et fiers d'avoir défendu nos agriculteurs et notre position devant cette dernière. Nous veillerons toujours, en tant que coopérative agricole, à poursuivre un accompagnement exigeant et quotidien de toutes celles et ceux qui veulent agir au service du progrès agricole et environnemental, comme à poursuivre en justice celles et ceux qui veulent salir l'image de l'agriculture ».

Leur procès s'était tenu les 8 et 9 novembre derniers. Trente-huit des 67 faucheurs volontaires faisaient l'objet d'une plainte déposée par Dijon Céréales, suite à la destruction de parcelles d'essais chez l'un des adhérents de la coopérative et à l'occupation illégale des locaux de Longvic en 2016. Le procureur avait requis des amendes de 1 000 à 2 000 euros contre les faucheurs. D'autres amendes, à hauteur de 500 euros, étaient demandées contre certaines personnes ayant refusé de se soumettre à des relevés d'empreintes génétiques le jour des infractions. Le jugement avait été mis en délibéré au 17 janvier. La semaine dernière, les juges ont finalement évoqué un *« défaut de caractérisation des infractions »* et ont relaxé les Faucheurs volontaires lors du délibéré du 17 janvier. Une incompréhension totale, qui ne devrait toutefois pas s'arrêter là.

AG


Les auteurs des faits restent impunis, à ce jour.

Réactions

Marc Patriat (président de Dijon Céréales)



« C'est un délibéré incroyable et totalement incompréhensible. Les faucheurs revendiquent leurs destructions et, malgré cela, le juge dit que les faits ne sont pas avérés ! Si l'on peut autoriser à faire tout et n'importe quoi dans ce pays, cela devient très inquiétant. À aucun moment bien sûr, je ne me serais attendu à une telle décision. Ce procès, je le rappelle, portait sur la violation de la propriété et la destruction du travail d'autrui. Nous sommes victimes dans ce dossier, notre coopérative et à travers elle tous nos agriculteurs. Ce n'était aucunement le procès des OGM, comme l'ont sans cesse fait valoir les Faucheurs en mettant en avant la notion « d'état de nécessité ». Les OGM sont interdits à la culture en France, nous respectons la réglementation. Ce jugement a malheureusement surfé sur la vague médiatique à mon sens, je m'interroge sur l'indépendance de la justice de ce point de vue. Faire appel ? Dijon Céréales ne peut pas le faire en ce qui concerne la décision des relaxes, seul le procureur aura cette possibilité. Il a dix jours pour prendre une telle décision. Je n'ai pas l'habitude d'être énervé, mais là, je le suis sincèrement. Je ne sais pas quelles seront les réactions parmi nos collaborateurs et chez nos adhérents si ce genre d'évènements survenaient de nouveau ».

Fabrice Faivre (président de la FDSEA)



« Le TGI de Dijon ne peut pas établir l'infraction : que faut-il donc comme preuve supplémentaire ? Ces actes de vandalisme doivent être punis, et la FDSEA21 sera à nouveau aux côtés de Dijon Céréales si le procureur faisait appel. Outre l'enjeu de respect de nos moyens de production et nos outils de commercialisation, nous devons préserver la recherche : augmenter le nombre de solutions disponibles, c'est permettre à chaque exploitant de faire les choix les plus adaptés à son exploitation, à ses contraintes, à ses circuits de commercialisation et à ses convictions propres. C'est ce que nous continuerons à défendre, contre le refus de tout progrès que voudrait nous imposer une minorité ».

Élections Chambre d'agriculture

L'importance de voter

La liste FDSEA-JA-CAVB s'est déplacée à onze reprises durant sa campagne terrain. Des représentants de la FNSEA et de JA National sont intervenus à l'un de ces rendez-vous.



Éric Thirouin (FNSEA) et Baptiste Gatouillat (JA National) étaient présents au Gaec de Toutifaut le 11 janvier.

Jeudi 31 janvier à minuit, il sera trop tard pour s'exprimer. Éric Thirouin, secrétaire général adjoint de la FNSEA, a souligné l'importance de voter durant les élections Chambre d'agriculture : *« C'est tout simplement capital, notre représentativité est en jeu. Une Chambre d'agriculture est consulaire : cela veut dire, par définition, qu'elle écoute et consulte les agriculteurs. Pour être écoutés, nous devons être très nombreux à voter pour montrer que ces élections sont très importantes pour nous. Nos pouvoirs politiques voudraient bien faire de la démocratie directe, en traitant les individus chacun de leur côté. Nous voyons bien les dérives de ce type de politique, il n'y a qu'à regarder le mouvement des Gilets jaunes. La logique que nous menons sur des combats syndicaux est la même, nous devons nous regrouper, être tous ensemble pour faire front, jeunes ou aînés ».* Éric Thirouin s'est exprimé sur plusieurs dossiers d'actualités, notamment le projet gouvernemental visant à séparer la vente du conseil en matière de produits phytosanitaires : *« Nous y sommes clairement opposés, les dérives seraient nombreuses encore une fois. FNSEA et JA se battent pour éviter l'explosion des encadrements et des charges supplémentaires. Au Canada par exemple, l'utilisation de néonicotinoïdes est désormais obligatoirement prescrite par un médecin des plantes. Pour délivrer le produit, il faut prouver que sa non-utilisation l'année précédente a été responsable d'une baisse de rendement d'au moins 30 %. C'est bien à ces extrêmes que certaines ONG veulent nous emmener, niant nos compétences, et avec l'objectif d'une interdiction quasiment totale des produits de protection des plantes ».* Baptiste Gatouillat, vice-président de JA National, est intervenu sur les États Généraux de l'alimentation : *« Nous avons obtenu un certain nombre d'avancées relatives au seuil de vente à perte, à l'interdiction des promotions et aux prix abusivement bas. Pour une meilleure prise en compte des coûts de production, une chose est sûre, l'interprofession va devoir se mettre au pas ».*

AG

Le travail syndical paye : l'expérimentation sur l'étiquetage de l'origine est prolongée !

L'action de la FNSEA et des JA a permis d'étendre l'expérimentation sur l'étiquetage de l'origine des viandes et du lait dans les plats préparés jusqu'au 31 mars 2020. Nous ne pouvons que nous féliciter du travail mené par l'ensemble de nos réseaux ! Ce sont des résultats concrets !

Cependant, le travail n'est pas terminé. La mise en œuvre de la traçabilité a demandé de nombreux efforts aux éleveurs et représente un coût non négligeable pour les exploitations qu'il faut valoriser.

Aujourd'hui, l'Europe veut importer de la viande en provenance du Mercosur et du Canada, qui ne respecte en rien nos standards Français, alors que le consommateur, au travers notamment des EGA demande plus de « local ». La traçabilité est indispensable pour garantir une information fiable et une réelle sécurité pour les consommateurs. Il est donc important qu'elle puisse être utilisée sur tous types de produits afin que le consommateur puisse connaître l'origine de tous les ingrédients d'un aliment et fasse son acte d'achat en connaissance de cause. La traçabilité sur les produits transformés doit être élargie, bien évidemment à tous les pays d'Europe mais aussi à la restauration. Il est également impératif que ces mesures de traçabilité soient appliquées, contrôlées et que tout manquement soit sanctionné durement, sans céder aux lobbyings industriels, qui prônent la rentabilité à tout prix. **Martial Gros**

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
www.ger.fra@wanadoo.fr
CHARPENTES MÉTALLIQUES
SARL
F. GERBET
CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticole - Cuverie

Reproducteurs Charolais

Bientôt sur le ring

Quarante veaux du GIE Charolais Évaluation seront proposés à la vente vendredi 8 février à Créancey.

La vente aux enchères de Créancey approche à grands pas. Les derniers détails de l'organisation ont été discutés par les membres du GIE Charolais Évaluation et les éleveurs-naisseurs, à l'occasion de l'assemblée générale la semaine dernière au pôle agricole. La mise à prix pour chaque veau sera une nouvelle fois de 2 600 euros.

Les enchères seront réalisées à l'aide d'un boîtier électronique. Le premier reproducteur défilera sur le ring du pôle agricole à 14 heures selon un ordre de passage préalablement établi et disponible sur internet (www.stationevaluation.com). Le site de la station permet également d'apprécier chaque animal avec des photos, des vidéos et l'ensemble des index. « *À noter que ce millésime comprend neuf veaux Sans Corne et douze montages vêlages faciles* », assure Jean-Pierre Godot, président du GIE (Plusieurs critères doivent être réunis pour obtenir le macaron « *facilité de vêlage* » : le poids à la naissance doit être inférieur ou égal à 50 kg, l'Ifnais du père et l'Ifnais de la mère sont supérieurs ou égaux à 98, la moyenne Ifnais des parents est supérieure ou égale à 104).

Les portes du pôle agricole ouvriront dès 10 heures vendredi 8 février, pour une ultime visite des bovins. Un déjeuner sera cette année encore proposé avant le début de la vente aux enchères. En attendant le jour J, les reproducteurs sont visibles à la station sur rendez-vous.

Contact : isabelle.brice@cote-dor.chambagri.fr ou 03 80 90 68 81.

AG



Une visite du millésime 2019 s'est déroulée le 16 janvier à l'issue de l'assemblée générale du GIE.

Un gage de qualité



Le dernier achat de l'EARL Asdrubal s'est porté sur Mignon, un veau né en Moselle, qui faisait partie du millésime 2018.

Yves Asdrubal élève 50 vaches Charolaises à Talmay, près de Pontailler sur Saône. Ce Côte-d'orien de 51 ans se rend tous les ans à Créancey depuis plus d'une décennie et sera encore de la partie ce 8 février. « *Je me suis déjà procuré huit taureaux lors de ce rendez-vous, 100 % de mes taureaux depuis dix ans viennent uniquement d'ici. J'achète généralement un reproducteur deux années sur trois. Je n'en ai pas besoin cette fois-ci mais je vais m'y rendre, tellement cette journée est conviviale et très intéressante à suivre* ». Yves Asdrubal recherche à chaque fois des mâles typés élevage pour son cheptel : « *j'ai toujours été très satisfait des achats effectués. Aller à Créancey est pour moi un gage de qualité, nous avons des garanties sur les origines des animaux, sur le sanitaire et la fertilité. Il y a un large choix de reproducteurs, chacun peut y trouver son compte en fonction de ses besoins. À la station, nous pouvons facilement varier les origines, tout se passe dans un seul et même endroit* ». Yves Asdrubal consacre un budget d'environ 3 000 euros pour chaque reproducteur : « *il m'est déjà arrivé de monter à 3 200 euros, je n'exclus rien si le veau me plaît beaucoup et si l'occasion se présente. Cela représente un investissement mais je m'y retrouve financièrement. En achetant ici, j'achète, en quelque sorte, de la tranquillité, avec toutes les garanties que nous avons. Si je dépense quelques euros supplémentaires sur une bête, ce montant restera toujours inférieur aux gains générés. Aujourd'hui, je n'ai presque plus de césariennes à effectuer. Cet hiver après 34 vêlages, je compte 0 césarienne et seulement deux vêlages assistés de la vêleuse. L'achat de tels taureaux permet à mes animaux de gagner du gabarit* ». *L'éleveur de Talmay apprécie tout particulièrement les informations « papier » disponibles à la vente du GIE : « je suis avant tout un producteur céréalier. Pour mon atelier élevage, je n'ai pas la prétention d'avoir un œil aguerri. De ce fait, la qualité d'un taureau, je la vois avant tout sur le papier. Je recherche notamment de la facilité de naissance, j'ai tout à disposition pour me donner une idée précise sur la valeur du reproducteur que je choisis* ».

Il n'achète ça la mise à prix



Patrick Bourgeois s'était procuré Maestro en 2018, un veau né au Gaec de Pergeot (photo durant l'été 2018, en période de saillie).

Patrick Bourgeois, éleveur de 70 vaches Charolaises à Viécourt sur la commune de Sussey, se rendra le 8 février à la vente du GIE. « *Comme à chaque fois, j'arriverai sur le coup des onze heures à Créancey, une fois mon travail terminé à la ferme. J'aurai le temps de regarder les animaux proposés puis de manger sur place avant d'assister à la vente aux enchères* », indique le Côte-d'orien de 55 ans, qui participera à sa dixième vente consécutive du GIE Charolais Évaluation. « *Le fonctionnement de la station m'a convaincu. Une quarantaine d'animaux de qualité et préalablement sélectionnés sont proposés en un seul et même endroit, avec de précieux renseignements sur les index et des garanties sanitaires. Une spermatogenèse est également réalisée. C'est très intéressant pour un acheteur. Au total, j'ai déjà acheté sept taureaux à Créancey et je n'ai jamais été déçu* », poursuit Patrick Bourgeois. Celui-ci pourrait se procurer un huitième animal lors de cette nouvelle édition. La grande particularité de cet éleveur vient du fait qu'il achète systématiquement à la mise à prix : « *Depuis que je viens ici, c'est vrai, je n'ai jamais surenchéri sur un veau. La mise à prix de 2 600 euros représente déjà un budget pour moi, je ne peux pas me permettre de mettre davantage dans un animal, même si la génétique a d'importantes retombées dans tous les élevages* ». Comme à son habitude, Patrick Bourgeois repérera cinq ou six veaux sur le site internet de la station d'évaluation : « *J'affinerai ensuite mes choix le jour J, lors de la visite de la matinée. Mes impressions concordent généralement avec mes choix initiaux, le site de la station est particulièrement bien fait pour se donner une idée. Le jour de la vente, il est important de se munir d'un boîtier électronique, qu'on peut utiliser sans forcément faire de surenchère. En effet, il faut appuyer une fois pour indiquer qu'on est intéressé par tel ou tel animal. Si les enchères s'envolent, je laisse faire, bien évidemment, et j'abandonne. Les trois ou quatre animaux les mieux côtés de la vente sont inaccessibles pour moi. Il m'est déjà arrivé de ne pouvoir acheter aucun des veaux que j'avais sélectionnés. Je me suis parfois réorienté sur des animaux non adjugés au premier tour, ces derniers repassent systématiquement une deuxième fois sur le ring* ». Patrick Bourgeois dresse un très bon bilan de ses achats effectués à la vente du GIE : « *lors d'une acquisition, je fais notamment attention aux facilités de naissance et au lait. Tous les taureaux sont très bien repartis dans mon élevage, les vêlages sont plus faciles qu'avant. Les césariennes sont beaucoup moins nombreuses : de six ou sept, je suis passé à une, voire deux selon les années. Mon troupeau a gagné en taille avec l'achat de bons taureaux* ».

Quetigny-Plombières

Du neuf au lycée

Vincent Cartault et Antoine Daurelle ont pris de nouvelles fonctions ces dernières semaines.

Vincent Cartault, directeur de l'exploitation

Vincent Cartault est le nouveau directeur de l'exploitation du lycée agricole. Ce jeune homme de 28 ans, originaire de Toulouse, succède à Lionel Raynard, parti travailler à la Draaf de Bourgogne Franche-Comté. Vincent Cartault, titulaire d'un diplôme d'ingénieur obtenu à AgroSup Dijon en 2015, assurait une mission auprès d'un réseau de 7 lycées agricoles, ces trois dernières années à Poitiers.



Grandes cultures et bovins

Le nouveau directeur profite de cette présentation pour rappeler les principales caractéristiques de l'établissement basé à Tart-le-Bas : *« L'exploitation compte 180 ha, 105 se destinent aux grandes cultures et quatorze d'entre eux seront certifiés bio au printemps prochain. La ferme est dotée d'un atelier bovin en race Charolaise avec 65 vêlages. Trois personnes travaillent ici, deux salariés polyvalents et moi-même. Nous travaillons avec des rotations longues, nous sommes engagés dans une MAEC. La ferme diminue considérablement sa consommation en produits phytosanitaires depuis plusieurs années. Nous n'utilisons des herbicides que si la situation l'impose. Pour nos bovins, la vaccination n'est pas systématique et se fait au cas par cas. Pour gérer les parasites, nous utilisons de plus en plus de produits à base de plantes ».*

Vocation pédagogique

La ferme du lycée de Quetigny est un outil de production à vocation pédagogique, comme le rappelle Vincent Cartault : *« nous recevons tous types d'apprenants : des élèves, des apprentis, des étudiants, des stagiaires et même des adultes pour la mise en application de leur enseignement. La ferme du lycée est un support de formations, en interne mais pas seulement, puisque nous accueillons régulièrement des classes d'AgroSup Dijon. L'exploitation accueille également deux structures dans ses locaux. Il s'agit du programme de sélection variétale de moutarde d'AgroSup Dijon et de l'association Graines de Noé, qui utilise nos parcelles pour la mise en place d'une pépinière de blés anciens ».*

Développement de la vente directe

La production de graines de l'exploitation est vendue majoritairement à Dijon Céréales, une autre partie est commercialisée via la SAS Bresson.

La vente directe est de plus en plus développée au sein de l'établissement, comme le décrit Vincent Cartault : *« les pommes de terre sont, depuis peu, devenues une production à part entière chez nous. Nous en vendons aux particuliers ainsi qu'à plusieurs restaurants. Une fois par mois, nous organisons une petite vente au lycée de Quetigny avec, en plus des pommes de terre, des colis de viande et éventuellement du saucisson, du pâté et de la viande séchée. Nous faisons tuer entre 8 et 10 bêtes chaque année, nous les écoulons intégralement par le biais de la vente directe. La page Facebook du lycée communique régulièrement sur nos dates de vente ».*

AG

Antoine Daurelle, président du conseil d'administration

Antoine Daurelle est le nouveau président du conseil d'administration du lycée de Quetigny-Plombières. L'agriculteur de 38 ans a été élu en fin d'année sous l'étiquette FDSEA21 et succède à Christine Boissard. Basé à Clénay sur une ferme de polyculture-élevage de 220 ha, Antoine Daurelle travaillera, avec son équipe, sur les grandes orientations à donner à l'établissement scolaire de l'agglomération dijonnaise. *« De futurs agriculteurs et salariés du para-agricole sortent de ce lycée, il est important que l'école soit en phase avec les attentes du terrain et l'évolution du métier. Il est tout aussi important, je pense, que des agriculteurs soient présents dans le conseil d'administration. Aurélien Viellard, exploitant à Labergement-lès-Seurre, en est notamment le vice-président et représente la Chambre d'agriculture »*, commente Antoine Daurelle, ancien élève du lycée de la classe de Seconde jusqu'au BTS *« Productions végétales »*. Dans ses fonctions, le Côte-d'orien veillera également à entretenir, voire à développer, les diverses relations du lycée avec le monde agricole : *« il est capital de développer les échanges avec les agriculteurs, mais aussi les OPA. Cela marche dans les deux sens, tout le monde a quelque chose à y gagner ».*



Antoine Daurelle, ce nom vous dit certainement quelque chose. L'exploitant a présidé le réseau des Jeunes agriculteurs de 2008 à 2012. À l'issue de ses deux mandats, l'éleveur de chevaux de sport avait aussitôt rejoint le bureau de JA national. Antoine Daurelle a occupé plusieurs fonctions jusqu'en 2016 : trésorier adjoint, il était également en charge des questions européennes et de la Pac, de la fiscalité et de la gestion des risques. À sa sortie de JA, l'agriculteur avait rejoint le conseil d'administration de la FDSEA21 dans la foulée. Aujourd'hui, Antoine Daurelle est administrateur à l'Ifocap (institut de formation ouvert à l'ensemble des acteurs du monde agricole et rural) et préside le Geda de son secteur, composé d'une vingtaine de producteurs.

AG

MSA

Une année chargée

La cérémonie des vœux de la MSA Bourgogne-site de Dijon s'est déroulée le 17 janvier. Plusieurs moments clé de 2019 ont été abordés.

Dominique Bossong avait convié l'ensemble du personnel du site de Dijon à la traditionnelle cérémonie des vœux. Le président de la MSA a souhaité santé, bonheur et épanouissement à chaque employé avant d'aborder l'année en cours.

Celle-ci s'annonce particulièrement chargée avec, pour commencer, les élections Chambre d'agriculture. *« Le taux de participation sera regardé de très près par les Pouvoirs Publics »*, prévient Dominique Bossong, *« le monde agricole doit montrer son intérêt pour ses organisations professionnelles, il y va de l'avenir de nos structures et du poids du monde agricole. Ce qui est valable pour les Chambres d'agriculture l'est également pour la MSA dont les élections auront lieu, je le rappelle, début 2020 »*. Cette année est aussi celle de la mise en place du prélèvement à la source, de la généralisation du nouveau Tesa avec, dans le même temps, la poursuite du Tesa web, très pratique pour les employeurs de salariés en CDD de moins de 3 mois. *« L'année se poursuivra avec la réforme des retraites »*, ajoute le président, *« régime unique ne veut pas dire organisme unique, la MSA compte bien tenir toute sa place. Nous voterons aussi notre plan stratégique MSA 2025 dont l'ambition est de promouvoir la place de la MSA dans la protection sociale de demain en investissant plus fortement les territoires ruraux et en développant de nouvelles activités »*. Cette cérémonie a été l'occasion de remettre plusieurs médailles du travail et d'honorer les nouveaux retraités. Argent (20 années de service) : Delphine Arambourou-Martin, Christine Fleutot, Isabelle Graincourt, Florence Henry, Stéphanie Orts, Cédric Pichet. Vermeil (30 ans) : Sylvie Chaume, Sylvie Duret, Françoise Gouery, Isabelle Guagliardo. Or (35 ans) : Annie Folliot, Alain Lagneau, Catherine Vacher. Grand or (40 ans) : Françoise Baudement, Didier Menu, Patricia Minet, Brigitte Mollet. Retraitées : Françoise Baudement, Germaine Brenot, Martine Garnier, Chantal Petigny.



Médaillés du travail et retraités ont été mis à l'honneur par la directrice Armelle Rutkowski.

▸ À noter

Sécheresse Calamité agricole pour les pertes de récolte sur prairies

Suite à l'épisode de sécheresse de l'été 2018, le Gouvernement a reconnu par arrêté ministériel du 21 décembre 2018, le caractère de calamité agricole sur fourrages pour le département de la Nièvre excepté les 12 communes suivantes : Bulcy, Garchy, Mesves-sur-Loire, Pougny, Pouilly-sur-Loire, St-Andelain, St-Laurent-l'Abbaye, St-Martin-sur-Nohain, St-Père, St-Quentin-sur-Nohain, Tracy-sur-Loire, Vielmanay.
Pour toutes les autres communes, les exploitants peuvent demander à bénéficier d'une indemnisation.
Pour cela, ils doivent procéder à leur déclaration du 14 janvier au 12 février 2019.
NB : seule la procédure de télédéclaration informatique est mise en place (pas de dépôt papier). Les organismes de services suivants peuvent aider les exploitants dans leur démarche : Chambre d'agriculture, CER France Alliance Centre, Sicafome, Elvea. Les modes opératoires et notice pour la télédéclaration sont consultables et téléchargeables sur le site des services de l'État de la Nièvre à l'adresse suivante : « www.nievre.gouv.fr », politiques publiques / agriculture / Calamité agricole.

COMMUNIQUÉ DE LA PRÉFECTURE

▸ Agenda

06/02 L'agriculture biologique vous intéresse ?
Objectif : Vous vous interrogez sur les pratiques en agriculture biologique.
Vous souhaitez acquérir des repères économiques et aborder les grands principes techniques. Cette formation est pour vous…
Public : Agriculteurs (-trices) céréaliers et polyculteurs en réflexion à une conversion à l'AB
Contact : Céline Beauvois au 03 86 93 40 55, responsable de stage, au 07 86 73 08 37.

09/02 Salon de l'apprentissage
La Chambre des métiers et de l'artisanat organise le salon de l'apprentissage le samedi 9 février de 09 h 30 à 17 h au centre expo de Nevers. Une journée dédiée au CAP jusqu'au diplôme d'ingénieur. Une trentaine d'exposants seront présents. L'entrée est libre.
Renseignements : www.artisanat-bourgogne.fr

Syndical

Les élus nationaux à l'écoute du terrain

La FDSEA avait organisé jeudi dernier une des dernières rencontres syndicales dans le cadre des élections à la Chambre d'Agriculture. Une journée placée sous le thème de l'agribashing et de l'installation en présence de deux élus nationaux : Hervé Lapie, membre du bureau de la FNSEA et Nicolas Sarthou, vice-président des JA.


De gauche à droite Nicolas Sarthou, Stéphane Aurousseau et Hervé Lapie.

Cette fois, c'est la dernière ligne droite. Pour les derniers instants de la campagne à la Chambre d'Agriculture, la FDSEA avait convié Hervé Lapie, membre du bureau de la FNSEA et Nicolas Sarthou, vice-président des JA à rencontrer les électeurs. Une journée qui s'est déroulée en deux temps : la matinée a été dédiée à l'agribashing et organisée au Gaec du Clou à Marigny-l'Église et dans l'après-midi tous s'étaient donnés rendez-vous à Saisy au Gaec des Dochamps.
Parmi les sujets liés à l'agribashing, celui du glyphosate a focalisé les attentions. *« Nous n'avons rien à nous reprocher. Nous sommes prêts à montrer ce que l'on sait faire car tout est justifiable. Il faut bien comprendre que si nous utilisons un produit plutôt qu'un autre c'est que nous y gagnons en rentabilité »* a estimé d'entrée Nicolas Sarthou. *« Je suis convaincu qu'il va falloir se passer d'un certain nombre de produits car nos pratiques doivent changer c'est certain. En revanche, ceux qui pensent que l'on peut travailler comme le faisaient nos grands-pères se trompent. À la FDSEA, nous avons toujours dit que nous ne voulions pas d'interdiction sans solution, c'est bien le sens du contrat de solutions »* a poursuivi Stéphane Aurousseau, président de la FDSEA. De son côté, Hervé Lapie a rappelé que les combats syndicaux de ces derniers jours ont porté leurs fruits, notamment ceux liés aux Tode. *« Voir également des slogans publicitaires comme ceux de Leclerc qui affirment ne pas vouloir baisser les prix des produits issus de l'agriculture, c'est historique, encourageant et valorisant »* a poursuivi le président de la FDSEA.

L'installation comme mission

L'exploitation de la famille Guyard à Saisy a donc servi de cadre aux échanges de l'après-midi. L'occasion pour quelques-uns des candidats de se présenter aux agriculteurs présents. Ce fut le cas notamment de Mélanie Vavon, éleveuse équine sur la commune d'Alligny-Cosne. Elle se présente dans le collège 1 (chefs d'exploitation et assimilés.) De ces échanges liés à l'installation un constat : l'accès au foncier pour les jeunes est de plus en plus compliqué. *« À Chatillon-en-Bazois, nous avons des problèmes d'agrandissement et non d'installation. Il faudrait absolument contrôler les installations par UTH »* a proposé Bertrand Larue, membre du bureau des JA 58. *« Je suis persuadé que nous ne travaillons pas assez la question foncière. De plus, j'estime qu'il faut lutter contre le travail à façon »* estime de son côté Stéphane Aurousseau. Le GFA mutuel est apparu comme une solution d'accompagnement vers le foncier. C'est ce que développe Hervé Lapie dans le département de la Marne (300 exploitations sur 3 000 ha). Ce type de structure qui permet d'installer des jeunes ou de conforter des exploitations en place se développe de plus en plus pour les agriculteurs en difficulté contraints de décapitaliser. En fin de journée, Stéphane Aurousseau a rappelé que les élections servent avant tout à tester la représentativité syndicale. À ce titre, la FDSEA va tenter de faire mieux que les 59 % obtenus il y a 6 ans.

THÉOPHILE MERCIER

Vœux MSA

« 2019 s'annonce chargée »

La MSA Bourgogne a organisé sur son site de Nevers la traditionnelle cérémonie des vœux. L'occasion de faire le bilan de l'année passée, d'évoquer les projets à venir mais aussi de récompenser certains collaborateurs pour leurs bons et loyaux services au sein de la structure.


Le président Dominique Bossong entouré des collaborateurs décorés pour leur état de service.

Détendu et bon enfant. Telle était l'ambiance en ce mardi après-midi à l'antenne Nivernaise de la MSA Bourgogne. Dans son allocution, le président Dominique Bossong a rappelé que la mutualisation des services avec les voisins Franc-Comtois n'avait pas été simple mais que le plus difficile était désormais passé. Il a également fait allusion à la période de tension sociale que notre pays traverse. *« Il est important de montrer à nos adhérents et aux habitants de ces territoires que nous sommes auprès d'eux pour les accompagner, les soutenir et préserver le lien social »* a-t-il déclaré. Il s'est ensuite penché sur les projets et l'actualité agricole en premier lieu, les élections à la Chambre d'Agriculture. *« Le monde agricole doit montrer son intérêt pour ses organisations professionnelles, il y va de l'avenir de nos structures et du poids du monde agricole »* a poursuivi le président de la MSA. *« Cette année sera également celle de la mise en place du prélèvement à la source et de la généralisation du nouveau Titre Emploi Simplifié Agricole (Tesa). Enfin, elle se poursuivra par la réforme des régimes de retraites. Mais régime unique, ne veut pas dire organisme unique »* a conclu Dominique Bossong.

Des salariés décorés

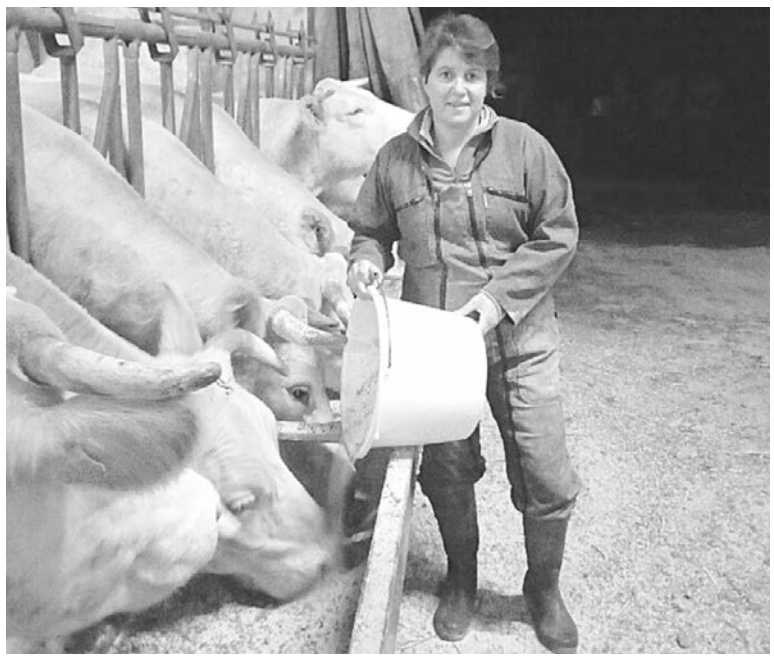
Instant d'émotions au moment où Armelle Rutkowski, la directrice générale égraine les noms des collaborateurs décorés de la médaille d'honneur agricole. Des distinctions qui récompensent 20 à 40 années de services. Pour l'occasion, elle a tenu à rédiger un résumé des évènements marquant de la date d'arrivée du salarié. Deux collaborateurs partant à la retraite ont également été mis à l'honneur. Les échanges se sont poursuivis à bâtons rompus autour de la galette des rois.

THÉOPHILE MERCIER

Élection chambre

«L'agriculture, une passion»

Patricia Touillon est candidate à l'élection Chambre d'agriculture sur la liste JA + FDSEA. Associée avec son époux à la tête d'une exploitation d'élevage allaitant, sélectionneur Charolais sur la commune de Decize, elle rappelle le rôle que jour la Chambre d'agriculture dans le quotidien des agriculteurs et dans leur épanouissement.



Ce n'est pas par hasard que nous choisissons ce métier ! C'est quelque chose qui nous colle à la peau. Quelle joie de pouvoir allier passion et profession, de pouvoir valoriser cette terre à laquelle nous sommes tant attachés.
Ce métier ou plutôt cette vocation ne laisse jamais bien de la place à la monotonie. Au gré des saisons avec leurs aléas, l'agriculteur s'adapte. Les activités varient : semis, vêlages, clôtures, foins, moissons. À celles-ci s'ajoutent les projets auxquels il faut réfléchir, construire.
La Chambre d'agriculture est là à vos côtés. Elle accompagne les agriculteurs au niveau technique en publiant notamment les bulletins herbe et irrigation. Elle est présente aussi pour la réalisation de vos projets et étudiant leur faisabilité par le biais d'étude de votre système d'exploitation.
Ce métier est toujours en mouvement mais chacun d'entre nous fait son choix dans l'organisation de son travail ce qui nous permet d'adapter notre emploi du temps à notre vie de famille et notre vie sociale.
Alors, vous allez me dire que le métier est difficile en ce moment, qu'il y a de plus en plus de paperasserie, les contrôles, les cours, la sécheresse, la FCO.
Mais quel bonheur chaque matin de voir la nature s'éveiller, de voir le soleil se lever, de voir la nature évoluer au rythme de l'année. Et si jamais la sinistrose vous prend, vous pouvez compter encore sur la Chambre d'agriculture qui organise des journées de formation de PNL (programmation neuro linguistique) qui vous aident à vous *«rebooster»* et à retrouver la passion de ce métier qui, il ne faut pas l'oublier, permet de nourrir les populations en entretenant et en respectant la nature, en conservant la biodiversité et le paysage français.
Les valeurs de respect et de partage sont nécessaires au bien-être agricole et défendues par la chambre d'agriculture. Elle s'engage auprès de vous pour partager, aider et développer votre entreprise. Alors votez aux élections chambre d'agriculture !

PATRICIA TOUILLON

Élection chambre

«L'énergie, levier de performance et de rémunération pour les agriculteurs»

Vincent Giraud est éleveur allaitant, producteur d'énergie photovoltaïque sur la commune de Lurcy le Bourg. Installé hors cadre familial il y a 10 ans, il est président de la section des fermiers et métayers de la FDSEA et candidat sur la liste syndicale JA + FDSEA aux élections chambre d'agriculture.



À l'heure où les attentes sociétales sur notre métier d'agriculteur sont multiples, il y a parmi celles-ci une prise de conscience environnementale que l'on peut transformer en opportunité : produire de l'énergie qui valorise nos fermes, modernise nos installations et surtout génère de nouvelles sources de revenus !

D'ailleurs, ne laissons pas d'autres secteurs économiques prendre notre part du gâteau. Ayons dans nos réflexions d'évolution technico-économiques en permanence la volonté d'y intégrer, si possible, la production d'énergie renouvelable commercialisable ou autoconsommable.
La Nièvre connaît déjà le photovoltaïque, la méthanisation, le bois-énergie et autre… On peut espérer, sans utopie, produire d'autres énergies pour d'autres services, restons attentifs et allons de l'avant.

VINCENT GIRAUD

AVANÇONS ENSEMBLE LES PIEDS SUR TERRE
Jeunes Agriculteurs Nièvre
fdsea 58

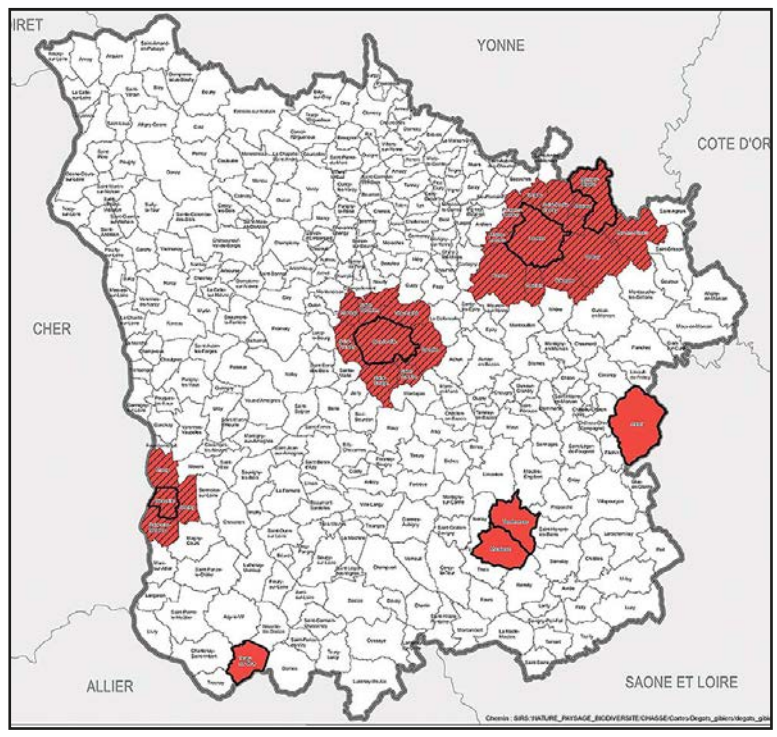
Chasse

Mesures pour lutter contre les dégâts des sangliers

Depuis cet automne, l'importance des dégâts occasionnés par les sangliers est préoccupante dans la Nièvre. Après un été particulièrement déficitaire en eau, les sangliers ont, en effet, recherché de la nourriture dans les cultures et prairies et des sols frais, dès le retour de la pluie. Certaines exploitations agricoles du département ont ainsi subi et subissent toujours des dégâts très importants.
La mobilisation des sociétés de chasse au grand gibier, eu égard au niveau très élevé de populations de sangliers, est indispensable pour remédier à cette situation, aujourd'hui insoutenable pour les agriculteurs victimes de ces dégâts.
Ce contexte a conduit l'Etat à organiser, le 3 décembre dernier, une conférence départementale spécifique pour définir des mesures complémentaires à celles déjà prévues dans le schéma départemental de gestion cynégétique 2018-2024, afin d'augmenter la pression de chasse et les prélèvements de sangliers.
Les décisions qui en sont ressorties sont les suivantes :
- autorisation de la chasse en battue du sanglier tous les jours de la semaine sur l'ensemble du département ;
- classement des huit communes les plus impactées en *«points noirs»* au sens du nouveau schéma départemental de gestion cynégétique ;
- classement en *«nuisible»* de l'espèce sanglier sur 28 communes : «points noirs» et communes limitrophes (permettant notamment de le détruire à tir au mois de mars) ;
- interdiction d'agrainage et attribution illimitée de bracelets sur 24 communes avec mutualisation possible des bracelets entre territoire.
Ces décisions, prises par arrêté préfectoral, sont en vigueur depuis le 1er janvier 2019.
Il est à noter que la chasse du sanglier est ouverte depuis le 1er juin 2018.

COMMUNIQUÉ DE LA PRÉFECTURE

Modalités exceptionnelles



METAL CONSTRUCTION
Philippe SIMONNET - Lionel POMMERAY
- Bâtiments Agricoles et Industriels
- Bardage bois/Bardage métallique
- Panneaux préfabriqués
- Aménagement intérieur
- Panneaux photovoltaïques

58000 Saint Eloi - Tel : 03 86 57 24 57 - Port. : 06 76 45 76 48
accueil@mc58.fr - metalconstruction.fr

Humanitaire

Le point sur le projet Rofama

L'antenne locale de l'association des Agriculteurs Français et Développement Internationale (Afdi) a engagé depuis 2009 un projet à Madagascar baptisé Rofama. L'objectif : accompagner le développement d'une filière laitière à travers la construction d'un bâtiment de transformation. Le point sur ce projet avec André Bordet, le président local et Andry, le responsable technique.


Andry, en visite sur l'exploitation de Quentin Aurousseau.

«C'est un projet qui avance bien». C'est par ces mots que le président nivernais de l'Afdi nous introduit le projet. Tout a commencé en 2009 dans la région Haute Matsiatra de Madagascar. *«L'objectif de départ était de former la population au développement de la filière laitière»* explique André Bordet. Dans ce pays où la nourriture est moins riche qu'en France, le lait est considéré comme un médicament, il est donc indispensable au développement des nourrissons ou des jeunes enfants notamment. Localement le projet est porté par Rofama, une coopérative laitière. Afdi de son côté apporte l'aide financière et technique au projet.

Pour donner une idée de l'importance de ce projet, cette coopérative s'est donnée comme slogan : *«le bon lait qui vous donne la santé»*.

La première partie du projet a été de construire un bâtiment pour la transformation. Ce point de collecte permet de livrer la population en lait sur 25 km à la ronde. Une centaine d'éleveurs se sont regroupés au départ pour produire environ 300 litres de lait par jour. Fin 2011, le projet Rofama prend une dimension plus importante avec l'ouverture du point de vente. Il permet aujourd'hui à la coopérative de vendre des yaourts et du fromage pour écrêter le lait lorsqu'il y a trop de volume en été.

«L'objectif c'est l'autonomie»

À ce jour, la coopérative comprend 272 membres dont 65 livreurs avec une moyenne de 400 litres par jour. *«Ce qui est difficile c'est de gérer la production sur l'ensemble de l'année, surtout l'hiver lorsque l'on manque de fourrage»* explique Andry, le responsable technique de Rofama. *«Aujourd'hui ce qui est encouragement c'est que ce projet fait vivre 17 personnes sur l'ensemble de la filière : vendeur, collecteur, transformateur et la commercialisation»* explique André Bordet avant de poursuivre. *«L'année prochaine, nous espérons faire passer la production à 550 litres par jour»*.

L'intérêt c'est que la coopérative soit autonome le plus rapidement possible pour l'Afdi puisse se retirer. *«En France, nous avons mis plusieurs années à mettre en place la filière laitière telle que nous la connaissons aujourd'hui, alors il est difficile de demander à Rofama de se structurer en cinq ans»* estime André Bordet. Pour se développer, Rofama va devoir s'améliorer sur le plan sanitaire. Sur ce dossier, l'Afdi est soutenu par le GDS. *«C'est l'un de nos plus gros contributeurs. Il y a bien sûr les OPA historiques comme le Crédit Agricole, mais sans le GDS ce projet n'aurait certainement pas vu le jour»* conclu le président de l'Afdi.

Contact : Afdi, André Bordet : 06 81 90 88 34

THÉOPHILE MERCIER

«Bien dans mes bottes»

Une formation pour retrouver confiance en soi

Depuis le début de l'année 2018, un petit groupe d'agriculteurs s'est lancé dans l'aventure de la formation *«Bien dans mes bottes»*. Une formation mise en place à l'origine par la FDSEA dont l'objectif est de reprendre confiance dans les périodes difficiles.


L'un des deux groupes de formations réuni en décembre à Varennes-Vauzelles pour la dernière session.

Comment serait ma vie si je retrouvais confiance en moi ? Telle est la question que s'est posée depuis le mois de mars 2018 une poignée d'agriculteurs. Autour de Jean-Luc Marx, céréaliers à Mars-sur-Allier, ils ont imaginé *«un goûter de l'ouverture»* dont l'objectif était de proposer au monde agricole mais aussi aux personnes venant d'autres milieux, une méthode originale qui à fait ses preuves pour chacun puisse remettre de l'hygiène dans sa vie. Ils se sont attachés à travailler sur les émotions, en ayant un regard différent sur les évènements de la vie. Face à l'engouement provoqué par cette première rencontre, un certain nombre s'est lancé le pari d'aller plus loin. C'est ainsi qu'une aventure a été mise en route.

Une méthode inspirée de la PNL

Autour de Jeff Mathieu, éleveur en Corrèze, les participants ont travaillé autour de la Programmation Neuro Linguistique (PNL). Deux groupes de 15 personnes se sont retrouvés lors de 6 journées d'échange et de partage réparties sur une durée de trois mois. *«Cela permet d'avoir une alternance entre le savoir et le savoir-faire»* précise Jeff Mathieu.

Tous ont commencé l'aventure en mettant en évidence une difficulté à travailler, un constat : *«un doute face à une prise de décision»* pour l'un d'entre eux, *« une relation conflictuelle »* pour d'autres, ou *«la sensation d'être perdu dans sa vie»*. À l'aide d'outils et d'exercices pratiques, du partage d'expérience à cœur ouvert, chacun a pu prendre conscience de son entière responsabilité quant à ses difficultés. Après les 6 journées dont la dernière s'est déroulée en décembre dernier, c'est en autonomie que les participants peuvent désormais prendre du recul face aux faits et mieux appréhender leurs émotions, ce qui leur permettra d'avoir un comportement plus en adéquation avec ce qu'ils sont. Une participante explique : *«prendre conscience qu'il est important de vivre ses émotions m'a permis de cheminer vers une meilleure connaissance de moi-même, je me sens beaucoup plus épanouie aujourd'hui»*.

Les deux groupes ont décidé de continuer leur cheminement. Une prochaine rencontre pour le *«goûter de l'aventure»* acte II est d'ores et déjà en préparation. Vous vous sentez concernés ? Vous souhaitez vous lancer dans l'aventure ? Alors n'hésitez pas à prendre contact avec Jean-Luc Marx à l'adresse gouter-delouverture58@gmail.com.

Legta du Morvan

Un acteur du territoire avec qui il faut compter

Après la participation active et appréciée des élèves du cycle de Bac pro CGEA au concours interrégional limousin de Luzy les 27 et 28 octobre 2018, les apprenants du Legta du Morvan n'ont pas l'intention d'en rester là !


L'association des élèves et étudiants du Legta du Morvan a collecté des jouets et des peluches pour l'association Centre Loire Solidarité.

Tout d'abord, l'ALESA (association des élèves et étudiants) a choisi d'être solidaire en cette fin d'année et s'est associée à la collecte annuelle de jouets et peluches que le Centre Loire Solidarité organise chaque année.
Les élèves de Seconde SAPAT, quant à eux, sont allés faire des animations à l'EHPAD et à l'école maternelle de Château-Chinon dans le cadre de leurs TPE (travaux pratiques encadrés).
Courant décembre, les élèves de la filière élevage bovin ont participé au concours de jugement de bétail du lycée. La remise des prix se fera au retour de vacances de noël où tous les élèves recevront un lot. Également les premiers élèves représenteront le lycée à la finale départementale le samedi 12 janvier 2019. Le ou la finaliste départemental(e) sera invité(e) à prendre part à la finale nationale qui se déroulera à Paris lors du Salon de l'Agriculture en février 2019.
De même, les élèves de première Bac Pro CGEA s'entraînent activement pour participer aux ovinpiades prévues fin janvier à Charolles.
Les élèves de la filière équine, en partenariat avec la MSA et les Écuries d'UNPEC à Sommant, vont se former à l'approche et à la manipulation des chevaux en sécurité.

Les étudiants en BTSA Aquaculture vont, comme chaque année, organiser et réaliser eux-mêmes la pêche de l'étang de Marvy. Cette mission est l'occasion pour eux de mettre en pratique leurs compétences professionnelles.
Le sérieux de l'engagement des équipes dans des projets de territoire est reconnu puisque des partenariats sont noués, parfois depuis de nombreuses années, avec l'Office National des Forêts de la Nièvre, la Fédération des chasseurs de la Nièvre, la Fédération de pêche de la Nièvre, ainsi que l'AAPPMA *« La Truite morvandelle »*
En effet, le Legta du Morvan et la Fédération des chasseurs de la Nièvre ont mis en œuvre un projet de garenne artificielle (depuis le mois de novembre 2017) pour le repeuplement. Le travail est mené au lycée avec l'appui des techniciens de la fédération. Les élèves et étudiants majeurs de l'établissement ont aussi la possibilité de préparer et de passer le permis piégeage, toujours sous l'égide de la fédération des chasseurs de la Nièvre.
Les élèves de la filière aquacole sont régulièrement appelés à travailler avec la Fédération de pêche de la Nièvre, notamment pour des pêches électriques lors de TP (travaux pratiques) mais aussi lors des séances de *« l'école de pêche »* à destination des plus jeunes élèves de l'établissement. Ils apprennent ainsi des techniques de pêche loisirs respectueuses des poissons et de l'environnement.
Les élèves de Seconde ont eux régulièrement affaire avec les membres de *« La Truite morvandelle »* lors des séances d'EIE (enseignement à l'initiative de l'établissement) pêche. Le but de ces séances est que les élèves puissent acquérir des bases solides pour les techniques de pêche mais aussi qu'ils s'impliquent dans la préservation de la ressource, la préservation du milieu…
Les enseignants de la filière aquacole, reçoivent chaque année une classe de Bac pro Aquaculture de Bourcefranc, en Charente-Maritime, pour une approche de l'aquaculture continentale. Les Pisciculture du Morvan servent de support pédagogique notamment pour la reproduction et le suivi sanitaire en salmoniculture.
Dès le moment où ils arrivent au Legta du Morvan, les étudiants en Btsa Développement et Animation des Territoires Ruraux travaillent étroitement avec des partenaires extérieurs à l'établissement. En décembre, les Btsa première année vont imaginer et réaliser des actions d'animation auprès du jeune public, en partenariat avec le Centre Social de Château-Chinon, dans le cadre du MiL (module d'initiative locale) *« animation »*.
Entre janvier et février, les étudiants effectueront un diagnostic sur les usages du livre et du cinéma en milieu rural pour le compte de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, basée à Cercy-la-Tour. Et, en lien avec l'Office de Tourisme de la Communauté de Communes Morvan Sommets et Grands Lacs, ces mêmes étudiants sont d'ores et déjà en train de travailler à la création de produits touristiques qui seront disponibles dès mars.
Trois grands rendez-vous sont déjà à noter sur vos agendas. Tout d'abord, le samedi 16 mars, les BTSA DATR proposent un Salon du Bien-être : des intervenants seront présents pour vous aider à trouver des techniques ou des astuces pour vous sentir en forme. Cette animation sera suivie d'un spectacle.
Le samedi suivant, le 23 mars, vous serez les bienvenus à la Journée Portes ouvertes du Legta du Morvan pendant laquelle les membres de l'équipe éducative ainsi que des élèves seront présents pour vous accueillir et vous renseigner. Puis, pour les plus sportifs, le mercredi 1er mai, se déroulera la deuxième édition de la course d'obstacles en milieu naturel *« Mor' Vent de Boue »*, organisée par les bénévoles du lycée et des partenaires extérieurs très impliqués.

Catherine Blin,
enseignante au Legta du Morvan


Les élèves de la filière élevage bovin ont participé au concours de jugement de bétail du lycée durant le concours interrégional de Luzy.

Irrigation

Du changement à la tête de l'Admien

Le bureau de l'Association départementale pour la maîtrise de l'irrigation en Nièvre (Admien) s'est réuni le mercredi 19 décembre à la Chambre d'agriculture pour des changements importants. Didier Guyon, à la tête de la structure des irriguants depuis 16 ans a cédé sa place à François Dulong céréalier à Avril-sur-Loire.

Quatre membres ont fait leur entrée au sein du bureau à savoir : Alexandre Collet ; Nicolas Faber ; Damien Guyot ; Aymeric Pinet des Écots (il devient secrétaire). Le bureau compte des désormais 12 membres.

Ces changements doivent encore être validés à l'occasion de l'Assemblée Générale qui doit se tenir courant février.
À ce jour, l'Admien compte 130 adhérents.


François Dulong (pull rouge) est désormais le président de l'Admien.

► Agenda

29/01 Assemblée générale constitutive des fromages fermiers de l'Yonne
Les producteurs transformateurs de lait se rassemblent au sein d'une association « Fromagers fermiers de l'Yonne ». L'Assemblée générale constitutive de cette association se tiendra le 29 janvier à 14 h à la Chambre d'Agriculture de l'Yonne à Auxerre. L'assemblée est ouverte à tous les producteurs-transformateurs laitier. Plus d'information auprès de Déborah Collard : 03 86 94 22 19.

26 et 27/01 Saint-Vincent tournante de Bourgogne à Vézelay
La 75ème édition de la Saint-Vincent tournante de Bourgogne se déroulera cette année à Vézelay, les 26 et 27 janvier 2019. À l'occasion de ce week-end où 40 000 visiteurs sont attendus, retrouvez des dégustations thématiques, de nombreuses animations, de la restauration sur place, les défilés des confréries, une messe dans la basilique, le tout dans un village décoré avec soin.

Ventes aux enchères de l'Union Charolais Croissance et de la Cialyn
La vente aux enchères du centre d'élevage Cialyn se tiendra le 30 janvier à Charmoy. La dernière vente aux enchères de l'UCC se déroulera le 6 février à Charmoy.

► Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

La conditionnalité sur mon exploitation, suis-je à jour en cas de contrôle ?
(HVE 1) session grandes cultures. 3 sessions sont proposées : le 29 janvier ou le 12 février ou le 5 mars 2019. Contact : Jules Martin, 03 86 94 26 38.

Évaluer mon exploitation
Formation d'1 jour, le 30 janvier 2019. Lieu : Auxerre - Contact : Sylvie Huyghe, 03 86 94 22 16

Bâtir mon projet d'installation
Formation de 2 jours, les 5 et 7 février 2019. Lieu : Auxerre - Contact : Émeline Richard, 03 86 94 28 41.

Forum des métiers

« Enfin, l'alternance est reconnue »

Le 19 janvier dernier à Auxerre, les jeunes en quête d'orientation ont pu découvrir les formations en alternance proposées par les différentes maisons familiales et rurales (MFR) de la région et leurs partenaires.



« Ce sont les élèves qui parlent le mieux de leur expérience » relate Dominique Chappuit, présidente des maires ruraux de l'Yonne (à gauche) ici devant le stand de la MFR de Gron tenu par les élèves. À ses côtés, Patrick Gendraud, président du Conseil départemental 89, André Planchenault, fédération des MFR et Stéphane Pérennes, directeur de la MFR de Gron.

C'est la troisième édition du forum des métiers qui se tient à Auxerre, dans les locaux du Conseil départemental. Les nombreux visiteurs, parents et jeunes en quête d'informations, ont pu découvrir les 25 stands présentant différentes formations au sein de 10 secteurs distincts.

De la 4ème au BTS, les MFR de Gron, Toucy, Villevallier, d'autres coins de Bourgogne Franche-Comté et leurs partenaires comme les compagnons du tour de France ou le Cifa d'Auxerre ont éclairé les voies possibles pour les élèves. Différentes animations et tables rondes ont rythmé la journée au milieu des stands où formateurs, parents d'élèves, maîtres de stage et élèves eux-mêmes ont informé, orienté et rassuré les jeunes… et les parents ! Trois élèves de la MFR de Gron, friands de partager leur expérience, ont tenu le stand. *« On vient souvent quand il y a des forums où des portes ouvertes. On raconte aux jeunes et aux parents comment c'est, on répond à leurs questions. Ce qui les préoccupe le plus c'est l'internat, comment ça se passe, les horaires, les règles ».*



Des animations pour montrer à quoi sont formés les jeunes en MFR ont rythmé la journée.

Plus qu'une formation

André Planchenault, directeur de la Fédération territoriale ouest des MFR de Bourgogne Franche-Comté souhaite que ce forum permette de *« montrer des réalités, c'est ce qui intéresse les jeunes qui n'aiment pas l'école. Mais les MFR proposent plus que ça, c'est une offre de vie, on apprend à vivre en communauté, avec une approche éducative et un accompagnement important ».*

Passer son Bac pour réussir, un cliché qui commence à tomber, au grand soulagement du directeur. *« La voie royale commence à se fissurer. Enfin l'alternance est reconnue. Les collèges commencent à orienter des jeunes vers nos structures. Les gens commencent à voir qu'à la clé de formations comme les nôtres il y a un emploi, ce qui n'est pas toujours vrai dans des voies plus « classiques ». Six mois après leur sortie des MFR, 80 % des jeunes ont trouvé une activité, que ce soit poursuite d'études ou emploi. Et le chiffre monte à 95 % au bout de trois ans, ce sont de très bons résultats d'emploi. Avec la moitié du temps de formation en entreprise, les réflexes professionnels sont acquis, et c'est ce que les employeurs recherchent. Avec l'évolution de la loi par rapport à l'alternance, nous avons plein de pistes à développer avec les professionnels, ce qui va peut être déboucher sur l'ouverture de nouvelles formations ! »*

Orianne Mouton

Vœux

La MSA Bourgogne du site d'Auxerre exprime ses vœux

Le 10 janvier dernier, comme le veut la tradition, Dominique Bossong, président, Jean-Paul Baudin, 1er vice-président et Armelle Rutkowski, directrice générale, ont adressé leurs vœux au personnel de la MSA Bourgogne du site d'Auxerre.
L'occasion de revenir sur l'année écoulée, tant sur la situation du monde agricole de la région que sur l'activité des services MSA grandement réorganisés du fait de la mise en place de la mutualisation de proximité avec la MSA Franche-Comté. Une année 2018 éprouvante pour tous. Comme l'a rappelé Dominique Bossong, l'année 2019 sera également chargée, à commencer par les élections Chambre d'agriculture et l'importance majeure du vote, qui, comme pour les élections de la MSA, prévues en 2020, doit réaffirmer et consolider la place du régime agricole dans le paysage national. Les évolutions législatives annoncées, telle la réforme de la retraite, vont fortement impacter les services de la MSA Bourgogne qui, en parallèle, et comme l'a souligné Armelle Rutkowski, vont poursuivre leur évolution, pour mener à bien la mutualisation avec la MSA Franche-Comté avec, pour seul but, l'amélioration de la qualité de service. Après les vœux, et comme il est de coutume, c'est dans une ambiance conviviale, qu'ont eu lieu les remises de médailles d'argent, de vermeil, d'or et grand or pour respectivement 20, 30, 35 et 40 années d'activité à 9 salariées du site.



Concours général agricole

Les vins de l'Yonne choisis pour la grande finale

306 vins icaunais ont été dégustés le 16 janvier : présélection pour le Concours général agricole de Paris. Les vins retenus seront soumis au test final le 24 février au Salon International de l'Agriculture pour tenter d'obtenir une précieuse médaille.

C'est dans une ambiance joyeuse que les vins de l'Yonne ont passé le premier test pour accéder à la médaille tant espérée du Concours général agricole. Avec un millésime 2018 aussi prometteur, le monde viticole affiche un sourire soulagé en goûtant les vins de 2017 et 2016. *« 2018 nous permet enfin de refaire les stocks et reconquérir les marchés. Justement, une médaille au Concours général agricole est un indicateur reconnu par les professionnels, même à l'international »* a introduit Jean-Baptiste Thibaut, viticulteur à Quenne et élu à la Chambre d'agriculture.



La concentration est de mise pour sélectionner les meilleurs vins pour le Concours Général Agricole.

Une très bonne participation

La centaine de jurés présents comptant viticulteurs, restaurateurs, œnologues, professionnels ou autres, étaient répartis sur 24 tables pour déguster des vins par appellation ou par catégorie. Le millésime 2017 est concerné par le concours cette année, sauf pour les Grand crus et l'appellation Irancy, du millésime 2016, et les crémants de Bourgogne, millésimés ou non. Alors que l'an dernier, une soixantaine de viticulteurs avaient soumis leurs échantillons, cette année, 83 viticulteurs ont inscrit leurs breuvages, parmi eux 11 le faisaient pour la première fois, principalement des jeunes installés. Un regain d'intérêt très apprécié. *« On s'attendait à avoir moins d'échantillons, 306 vins inscrits, c'est pas mal, et pourtant, il y a eu un épisode de gel en 2017 qui a beaucoup impacté la production. L'an dernier, sur le millésime 2016, il y avait seulement 230 vins »* explique Armelle Naudier, en charge de la participation des produits du département au Concours général agricole.

La suite au prochain épisode

À chaque table, les jurés observent, sentent, et goûtent les bouteilles anonymes de leur catégorie, identifiées par un numéro d'échantillon. Chacun note son appréciation sur les différents critères et attribue une note générale. Suite à quoi les quatre jurés mettent leurs impressions en commun pour « *élire* » 50 à 60 % des échantillons. À une table sélectionnant les crémants de Bourgogne, les avis des quatre jurés se rejoignent. *« Sur les onze que nous avons goûtés, quatre étaient excellents, deux étaient bons et les cinq autres moyens. On en a donc sélectionné six ! »* Les échantillons validés iront tout droit à Paris pour tenter de recevoir une médaille de bronze, argent ou or au concours final du 24 février. D'ailleurs, les inscriptions pour être juré lors de la finale du concours général agricole sont ouvertes jusqu'au 5 février (pour plus de renseignements, Armelle Naudier : a.naudier@yonne.chambagri.fr ou 03 86 94 28 47).

ORIANNE MOUTON



Une centaine de jurés étaient présents pour la présélection des vins icaunais.

Saint-Vincent Tournante à Vézelay

Un beau week-end en perspective

Le village de Vézelay et sa basilique, inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco, accueillent la 75ème Saint-Vincent Tournante de Bourgogne pour la première fois ce week-end. Une belle visibilité pour les vins de Vézelay et leur récente reconnaissance en AOC.



Samedi 26 et dimanche 27 décembre, la *« colline éternelle »* qu'est le beau village de Vézelay s'apprête à accueillir quelque 40 000 visiteurs à l'occasion de la Saint-Vincent Tournante de Bourgogne. Une véritable consécration pour l'appellation AOC Vézelay reconnu en 2017. Les vignes et le village s'animeront dès 7 h 30 le samedi avec le rassemblement et le défilé des cent confréries des villages viticoles bourguignons, suivis de la cérémonie aux morts à 9 h 15 puis de la messe solennelle dans la Basilique à 9 h 45. À 11 h 00, place du Cloître, la confrérie des Chevaliers du Tastevin intronisera d'anciens vignerons. Armé de leurs kits de dégustations (en vente sur place), les visiteurs auront accès aux dix caveaux de dégustation à partir de 11 h 00 le samedi et dès 10 h 00 le dimanche. Outre le ravissement des papilles par les délicieux breuvages à déguster, quatre chefs icaunais ont concocté le menu du banquet gastronomique servi le samedi soir à 19 h 00 et le dimanche midi à 13 h 30, à réserver sur le site www.vezelay2019.fr. Les restaurants du village et stands de mets à emporter seront également ouverts.

Vézelay pleine de vie

En plus des dégustations, les rues et ruelles s'animeront de nombreuses animations : fanfares, concerts, jongleurs, théâtre, chansons à boire, expositions, visites guidées du village ou encore démonstrations d'artisanat.
L'évolution dans le village suivra le thème des quatre saisons. Fleurs et autres décorations donneront le ton de l'hiver en bas du village à l'automne une fois arrivé à la Basilique. Côté pratique, des navettes payantes feront la liaison depuis deux parkings.

Vézelay enchante toute l'année un public conquis qui ne peut s'attendre qu'à un week-end d'exception réunissant terroir, gastronomie et patrimoine.

ORIANNE MOUTON



Vente directe

De la ferme à la boucherie

Le Gaec des Teillats, dans l'Avallonnais, a fait le pari de vendre ses bêtes en direct en s'associant à un boucher de Quarré-Les-Tombes.


Les trois associés de la boucherie : Franck Vavon au centre, encadré de Pierre-Olivier (g.) et Arnaud (d.) Guyard.

Élever des animaux pour produire de la viande dans une ferme, préparer et vendre cette même viande dans une boucherie : une continuité logique qui a aujourd'hui très peu de liens directs. Deux éleveurs de Marrault, Pierre-Olivier et Arnaud Guyard, ont pourtant choisi de s'associer à Franck Vavon, boucher à Quarré-Les-Tombes, pour renouer ce lien et commercialiser leur production.
Le Gaec des Teillats, polyculture-élevage de l'Avallonnais exploite 470 ha, dont 100 ha de céréales, avec un cheptel de 200 vaches charolaises et 120 brebis charollaises.

Broutards et agneaux de boucherie étaient commercialisés par les biais traditionnels, en coopérative et à des négoces, bien qu'un peu de vente directe de vaches en caissettes ait été essayée au début des années 2000. *« On a arrêté les caissettes, ça prenait trop de temps, c'était trop compliqué. Il y a du monde sur le marché de la vente directe en plus, on ne voulait pas être dans les plates-bandes des éleveurs du coin »* raconte Pierre-Olivier Guyard.

Une autre idée de la vente directe

Pourtant, les deux frères se sont toujours intéressés à la vente directe : *« Les cours de la viande ne sont pas rémunérateurs. On peut rester dans son coin et se plaindre ou essayer de trouver des solutions. La vente directe offre une retombée économique de 1 € en plus par kg, la valorisation de notre travail et le retour sur nos produits ! On voit la viande, on connaît les avis et on peut même améliorer la qualité, en faisant mâturer par exemple »*.
Une boucherie à proximité, de taille moyenne, tenue par un boucher *« qui travaille bien »* : il n'en fallait pas plus pour faire germer et ancrer l'idée dans la tête des éleveurs : *« l'idéal serait de reprendre une boucherie… »*
Début 2018, ils rencontrent Franck Vavon, boucher à Quarré-les-Tombes, pour lui exposer leur idée. Un terrain d'entente est trouvé, donnant naissance à la SAS Vavon-Guyard et à une nouvelle dynamique pour cette enseigne devenue *« la boucherie des éleveurs »*. Au 1er juillet, les trois associés se lancent dans cette nouvelle aventure.

D'éleveurs à gérants d'une boucherie

Pierre-Olivier et Arnaud passent une demi-journée par semaine à la boucherie, où ils s'occupent de la partie administrative, la moins appréciée de Franck, qui peut se concentrer sur la viande avec le charcutier salarié et l'apprenti boucher. Ils passent quelques fois derrière le comptoir pour donner un coup de main au service des clients.
Le Gaec des Teillats fournit une vache tous les 15 jours et des agneaux. Pour le reste de la viande, la volonté est de développer les achats chez les éleveurs locaux. À ce jour, un éleveur de la Nièvre fournit des veaux et des vaches d'un voisin complètent la production du Gaec. *« C'est difficile de trouver un éleveur qui peut fournir régulièrement, c'est très contraignant de devoir faire des allers-retours pour amener des bêtes à l'abattoir. Il y a aussi le problème de la qualité recherchée et de la régularité des carcasses. C'est très important en charcuterie notamment, et en se fournissant directement en porcs auprès des éleveurs c'est compliqué d'avoir cette constance »*.
À ce jour, la clientèle est ravie de la qualité de la viande. *« On a une grosse clientèle de parisiens locavores qui sont là ponctuellement et qui sont friands de notre viande d'ici. On a un projet de livraison de nos clients sur Paris pour combler le creux de vente entre novembre et mars »*.

ORIANNE MOUTON


Se faire servir sa viande par l'éleveur, c'est ce qui s'appelle de la vente directe.

Emploi

Besoin d'un salarié : une agence de recrutement gratuite à votre disposition

La bourse de l'emploi se déploie dans l'Yonne pour aider les employeurs agricoles à combler leurs difficultés de recrutement.

Trouver un salarié en agriculture est aussi difficile que dans les autres secteurs professionnels. L'Association Nationale pour l'Emploi et la Formation en Agriculture (Anefa) est cogérée par les syndicats d'employeurs et les syndicats de salariés.

Elle a pour objectifs de communiquer sur les métiers et les formations de l'agriculture, de promouvoir l'emploi agricole et d'informer sur les besoins en recrutement de salariés agricoles. Pour cela, elle a créé la Bourse de l'Emploi, un site internet qui met en relation employeurs et candidats. Cette Bourse de l'emploi diffuse, chaque année, près de 6 000 offres d'emploi (CDI, CDD, contrats professionnels ou contrats d'apprentissages), ainsi que des jobs saisonniers en agriculture. Ces offres sont également diffusées sur les sites de Pôle Emploi et de l'Apecita. C'est donc un service de proximité, relayé dans plus de 50 points d'accueil, en département ou en région, assurant les mises en relation entre candidats et employeurs.

Chercher un emploi ou recruter

Pour la recherche d'emploi, l'« espace candidat » permet de vous inscrire, de déposer votre CV en ligne et d'accéder aux offres d'emploi en fonction de critères de recherche définis (type de contrat, localisation, secteur de production, métier, expérience, formation…)

Vous recrutez des salariés agricoles ? L'*« espace employeur »* permet de déposer vos offres d'emploi et d'accéder à toutes les demandes des candidats. Il est conseillé de contacter directement France Lahutte, votre gestionnaire de la bourse de l'emploi dans l'Yonne, pour vous aider dans la rédaction des offres.

Les atouts du service Bourse de l'emploi :
Une gestionnaire de proximité à disposition sur tout le département,
Une réponse rapide aux besoins des demandeurs d'emploi et des employeurs,
Une connaissance pointue des acteurs et du contexte local,
Une culture des métiers agricoles, permettant de définir précisément les profils de poste.

Avec une fréquentation en hausse constante, le site de la Bourse de l'Emploi ne cesse de confirmer sa place de référent en matière d'emploi agricole en France. Les postes les plus recherchés dans l'Yonne sont ceux d'agents viticoles, conducteurs d'engins agricoles, agents d'élevage laitier et d'élevage bovin viande.

Pour plus de renseignements et pour contacter France Lahutte, votre gestionnaire de la Bourse de l'Emploi, connectez-vous sur www.anefa-emploi.org ou au 03 86 49 48 16 / 06 35 81 34 19

FRANCE LAHUTTE, ANEFA

L'agriculture de la région recrute !

L'agriculture représente 4,3 % des emplois de Bourgogne Franche-Comté, ce qui la place au 4ème rang des régions françaises en part d'emplois dans l'agriculture.

On évalue à 7 500 équivalents temps plein le nombre des saisonniers agricoles chaque année dans l'Yonne.

FDSEA 89

Dégâts de sangliers : ce n'est plus tolérable !

Face à une situation où les populations de sangliers sont devenues « hors de contrôle » sur de nombreux secteurs de notre département, les dégâts qui augmentent sont insupportables pour les exploitants agricoles.



Au-delà des solutions d'urgence comme la diminution des prix des bagues, la FDSEA envisage des solutions plus radicales. De nombreuses espèces sont classées comme en voie de disparition mais s'il y en a une pour laquelle nous ne devons pas nous inquiéter, c'est celle des sangliers. La courbe des animaux abattus parle d'elle-même : 8 000 animaux sur la campagne de chasse de 2017, 11 600 sur celle de 2018 et un objectif de 15 000 en 2019. Les dégâts pourraient passer de 800 000 en 2017 à 1,5 millions d'euros en 2018. Derrière ces chiffres se cache le désarroi d'agriculteurs qui voient, année après année leur récoltes, leurs prairies dévastées par des populations dont la régulation n'est plus sous contrôle. À l'écoute de ses adhérents et de la colère des exploitants, le réseau JA + FDSEA n'est pas resté sans réactions. Rencontres après rencontres, nous avons obtenu que la fédération des chasseurs et l'administration reconnaissent que le plan de chasse avait atteint ses limites. L'objectif d'augmentation des populations n'avait plus lieu d'être. Interdiction des consignes de chasse, diminution du prix des bagues, possibilité de tir à l'approche dès le mois de juin, enfin, les tirs de nuit ont été obtenus. Au-delà de ces mesures, *« les points noirs »* se multiplient, les dégâts augmentent et les chasseurs sur certains secteurs font la sourde oreille. Jusqu'à quand ? L'administration refuse catégoriquement d'envisager des battues administratives, se cachant toujours derrière le même argument : c'est inefficace. Comment peut-on juger de l'efficacité d'une mesure quand elle n'a jamais été mise en place ? Si aucune solution concrète n'est proposée pour diminuer les populations de sangliers, si certains chasseurs ne prennent pas leurs responsabilités, peut-être alors devrons-nous envisager d'agir pour que l'équilibre soit rétabli et que les agriculteurs puissent retrouver leur tranquillité d'esprit.

FDSEA 89

Fièvre porcine africaine

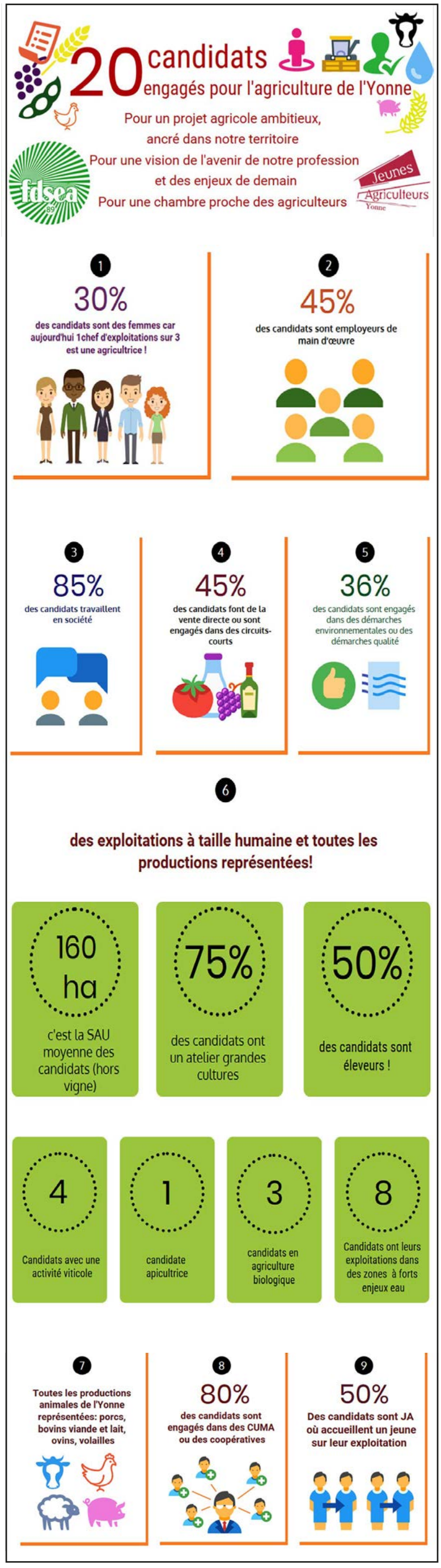
La clôture de la dernière chance…

Des cas de sangliers atteints par la fièvre porcine africaine ont été retrouvés non loin de la frontière française côté belge.

Le virus de la peste porcine africaine touche non seulement les porcs mais également les sangliers. Attaquant certaines cellules du système immunitaire, il provoque des hémorragies mortelles, en moins de cinq jours, chez les suidés. Il est important de rappeler que ce virus n'a aucune conséquence sur la santé humaine mais est hautement mortel pour les cochons et sangliers. Il cause d'importants dégâts socio-économiques. L'export d'animaux est interdit depuis un territoire infecté.
La fièvre porcine africaine est apparue en Belgique sur sangliers en septembre 2018. Des mesures ont été prises en Belgique pour enrayer la propagation de la maladie (interdiction de chasse, de récoltes forestières), et notamment des clôtures pour essayer de limiter le déplacement des sangliers en vue de fixer le virus. L'abattage systématique des sangliers est pratiqué dans les zones à risque d'infection. En janvier 2019, des sangliers ont été testés positifs en Belgique au-delà de la clôture, montrant une propagation sortie de la zone de contrôle. Le gouvernement belge a mis en place une deuxième clôture en Belgique le long de la frontière française.

En France, quelques mesures de prévention ont été prises dès la découverte de la présence du virus en Belgique (mesures de biosécurité en élevage, pose de clôtures le long de la frontière…). Ces mesures sont renforcées avec la création d'une zone *« blanche »*. Une clôture de huit km est donc installée en France isolant un territoire à risque avec abattage de tous les sangliers entre cette clôture et la frontière belge. Si la FNSEA et la FNP se félicitent de ces mesures car il est *« vital de maintenir la maladie hors de France »*, elles regrettent qu'il ait fallu quatre mois pour qu'elles soient prises. *« Barrières, mesures de protection des élevages sensibles, dépeuplement des populations de sangliers sont autant de moyens qui doivent nous permettre d'éviter l'arrivée de la maladie. Leur mise en œuvre est plus qu'urgente »*, concluent les deux organisations.

FDSEA 89



Bovins viande et société

L'élevage herbager n'a pas dit son dernier mot!

Tandis que les éleveurs s'inquiètent légitimement des attaques récurrentes dont ils font l'objet, les outils de recherche et d'expérimentation – dont la Ferme de Jalogny - font éclater la vérité sur les pratiques. Et contrairement aux thèses orientées de ces opposants d'un jour, on s'aperçoit que les vertus de l'élevage et de la production de viande à l'herbe demeurent indiscutables.



La science et la connaissance demeurent les meilleures armes pour se défendre contre l'obscurantisme. En cela, la ferme expérimentale de Jalogny est un précieux support.

En décembre, la profession s'inquiétait de l'agribashing entretenu par les médias nationaux. Lors d'une soirée débat organisée par L'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire en présence de la journaliste Géraldine Woessner et d'un échange avec Pascal Berthelot invité de l'assemblée générale de Téol, ont notamment été pointées du doigt les contre-vérités assénées sur les émissions de carbone de l'élevage, la prétendue concurrence vis-à-vis des ressources alimentaires ou encore la consommation d'eau…

Déficit de communication

Des affirmations erronées, périmées qui, à l'instar du fameux rapport mondial de la FAO pourtant vieux de neuf ans, continuent de faire des dégâts par leurs raccourcis alarmistes, manipulées à dessein par les ONG les plus malintentionnées ou reprises sans vérification par l'industrie médiatique. Pourtant, la profession aurait tort de se laisser accabler par ces affirmations orientées et dépassées. Car dans les faits, la recherche et les expérimentations ont considérablement affiné les données. Nombre de conclusions très défavorables à l'élevage ont été contredites. Et ce, grâce à des études qui ont démontré que les chiffres médiatisés étaient faux.
Au final, c'est même l'inverse qui apparaît. L'élevage tel qu'il se pratique en Saône-et-Loire a plein d'arguments vertueux à faire valoir auprès de la société. Des données rassurantes pour les éleveurs eux-mêmes. Ces derniers continuent cependant de souffrir d'un déficit de communication et de vulgarisation, reconnaît volontiers Julien Renon, responsable de la Ferme expérimentale de Jalogny.
Car à la simplicité réductrice des attaques anti-élevage, la réalité des faits scientifiques oppose une complexité pas évidente à transcrire en messages audibles. Pourtant, les dernières connaissances en date issues des expérimentations et recherches menées dans les bassins d'élevage sont porteuses de nombreux messages d'espoirs pour l'avenir, estime le technicien.

Carbone : une émission nette faible

Un travail de recherche et de vérité est mené activement par la ferme expérimentale de Jalogny dans le cadre de ses essais systèmes menés depuis 2011 avec l'Institut de l'Élevage. Ce projet comporte un volet environnemental et en 2015, une première synthèse a été effectuée sur la question des émissions de carbone, les fameux gaz à effet de serre, méthane et dioxyde de carbone. Or, le travail de Jalogny a notamment permis de mettre en lumière le rôle de compensation, au regard des émissions, du carbone stocké dans les prairies et les haies du bocage.
En effet, un système d'élevage bocager comme celui de la ferme de Jalogny parviendrait à compenser ses émissions de carbone à hauteur d'au moins 60 % grâce au carbone qu'il stocke dans ses herbages et ses haies arborées, fait valoir le responsable. Et ce chiffre n'a été calculé qu'avec une hypothèse de 760 kg de carbone stocké par hectare de prairie alors que les vieilles prairies permanentes de Jalogny seraient à près d'une tonne de carbone piégé, avance Julien Renon.
Une découverte extrêmement encourageante qui fournit un argument de poids face aux détracteurs avec cette vérité percutante que *« l'élevage est l'une des rares activités humaines à pouvoir se targuer de compenser ses émissions »*, fait valoir le responsable de la ferme expérimentale. Nul ne peut en dire autant en ville notamment.

MARC LABILLE

Pas vraiment de compétition alimentaire entre l'homme et le bovin

Ces avancées des connaissances sont à mettre en relation avec les dernières conclusions présentées sur les travaux du GIS Élevage Demain dans le cadre de Grand Angle Viande à Paris. Cette fois, ce sont les idées reçues sur la supposée compétition alimentaire entre l'homme et le bovin qui tombent. D'abord, dans une production herbagère, la question n'a pas vraiment lieu d'être puisque les hommes ne se nourrissent pas d'herbe, d'où l'absence de concurrence sur cet aliment. La question peut être entendue au sujet des protéines végétales issues des céréales et oléoprotéagineux mais pas des fourrages, précise Julien Renon. Mais là encore, la réalité des chiffres des bovins remet les choses à leur place. « Même si la transformation digestive d'un bovin adulte est réputée peu efficace par rapport à d'autres espèces monogastriques, la dépendance de l'alimentation des bovins à des protéines consommables par l'homme est faible, comme l'exprime la notion d'efficience nette protéique proche de 1, soit 1 kg de protéine végétale consommable par l'homme pour 1 kg de protéine animale produite aussi consommable par l'homme », rapporte Julien Renon. Une efficience protéique très favorable à l'élevage allaitant extensif, d'autant que les protéines ingérées dans les fourrages par ces bovins ne sont pas consommables par l'homme. « C'est la force des ruminants », pointe le technicien.

L'élevage à l'herbe très vertueux

Ces données mesurées à la ferme expérimentale de Jalogny rejoignent les résultats des travaux du projet *« Life Beef Carbon »*, présentés dans le cadre de Grand Angle Viande à Paris en novembre dernier par l'Institut de l'Élevage. Grâce à cette compensation des émissions permise par les haies et les prairies, il a été démontré que les systèmes d'élevage de type bocager, caractérisés par une émission de carbone nette faible, pouvaient être qualifiés de *« bas carbone »*, rapporte Julien Renon. Phénomène amplifié par le fait que l'élevage minimise son impact carbone en utilisant ses effluents à la place des engrais de synthèse et qu'il peut encore améliorer les choses *« en travaillant la qualité des fourrages récoltés et l'incorporation de légumineuses autoproduites en présence d'une sole culture »*, fait valoir Julien Renon.
Au fur et à mesure que les études affinent les données et que la connaissance s'éclaire, les thèses anti-élevage semblent donc se désintégrer. Comme un juste retour des choses, le fruit de ces recherches rétablit une image extrêmement positive de l'activité bovin viande comme on la connaît en Saône-et-Loire. On s'en doutait, mais les chiffres scientifiques le démontrent avec des arguments tangibles. À partager auprès du plus grand nombre. *« L'élevage à l'herbe tel qu'il est pratiqué dans nos zones est vertueux. L'intérêt d'une viande produite à l'herbe de façon extensive est démontré. Il permet le maintien des territoires à travers l'entretien des paysages. C'est d'ailleurs ce type de paysage, constitué de haies et prairies, gage de biodiversité et de qualité des eaux, qui est candidat au patrimoine mondial de l'Unesco. On a aussi démontré que l'élevage à l'herbe permettait de produire des viandes d'une grande qualité nutritionnelle »*, complète Julien Renon. À la ferme expérimentale de Jalogny, il a été démontré que les viandes à l'herbe avaient des meilleures teneurs en oméga 3. Elles sont aussi plus riches en vitamines A et E, fait valoir le responsable. Économie locale, territoire, environnement, santé : l'élevage bovin viande à l'herbe ne manque pas d'arguments. Et même sur la question du bien-être animal, la réalité ne correspond pas aux images diffusées sur les réseaux sociaux. Et la profession, aidée de ses outils expérimentaux, ne cesse de parfaire ses pratiques pour répondre aux attentes de la société, fait valoir Julien Renon.

Agrobiologie

L'agriculture de conservation au programme d'une formation

Trois jours de formation ont été consacrés à l'agriculture de conservation en bio et en Bourgogne. Cette formation a rencontré un grand succès auprès des agriculteurs



Diagnostic d'un sol dans une association orge - pois.

Mathieu Archambault, spécialiste de l'agriculture de conservation des sols, est intervenu du 15 au 17 janvier à l'occasion de formations organisées par Bio Bourgogne, dans l'Yonne, la Côte d'Or et la Nièvre. L'objectif de la formation était de comprendre le fonctionnement et la gestion d'un sol en agriculture de conservation appliquée aux systèmes céréaliers bio, dans le but de le préserver et dans une recherche de durabilité technique et économique.

Pour Mathieu Archambault, les deux principaux problèmes dans les systèmes bios céréaliers en agriculture de conservation sont :

- Une structure du sol non optimale

L'air est un des premiers éléments indispensables à la vie dans le sol. Ainsi, une bonne activité biologique dans son sol, nécessite un sol aéré. Or, on a souvent une zone de tassement entre 5 et 10 cm, voire 25 cm, du fait de passages répétés d'outils. Il faudrait donc différents modes d'actions pour travailler son sol à différentes profondeurs, et donc des outils différents. *« De manière générale il faut être très souple et opportuniste pour gérer au mieux son sol, en variant les cultures, les dates de semis et les interventions, en faisant en sorte qu'elles soient les plus adaptées possible aux conditions »*. La flexibilité reste une stratégie possible dans des systèmes avec des charges de départ faibles et un stock de semences d'avance.

- Un manque de fertilité des sols

Tout commence par des diagnostics de sol, il faut l'ouvrir pour regarder ce qui s'y passe. Un sol qui fonctionne est un sol organisé verticalement. La présence de racines et leur profondeur d'implantation sont de bons indicateurs de la structure du sol. Il est ainsi plus facile d'effectuer un diagnostic sur un sol couvert. Toutes les plantes ont besoin de 20 à 30 u d'N au démarrage pour se développer, y compris les légumineuses. *« Le meilleur moyen de rapporter de l'azote est de remettre au sol la plante entière »*. En effet, la majorité de l'azote est contenue dans les graines, exportées pour être vendues et non dans les pailles. Pour ce faire, on va donc implanter des couverts interculturaux et des prairies temporaires à base de légumineuses. À noter que les couverts végétaux vont certes constituer un apport de matière organique et d'azote au sol, mais à eux seuls, ils ne vont pas permettre d'apporter suffisamment de matière organique mobilisable.

Ainsi, en système céréalier bio, une fertilisation à base d'effluents d'élevage permet de compenser un travail du sol souvent plus important, réalisé pour favoriser la minéralisation de la matière organique et maîtriser le salissement. De manière générale, un sol fonctionne bien si l'activité microbienne est suffisante. Un moyen simple de le vérifier est de suivre la vitesse de décomposition des pailles laissées au sol (idéalement 3 à 4 mois).

Gérer le salissement

Pour Mathieu Archambault, il faut apprendre à gérer le salissement en occupant le terrain, et non en faisant le vide. *« Si les racines de la culture n'occupent pas le sol, la nature va s'en charger ! »*. Le but du jeu est donc d'occuper le sol de manière permanente, avec des plantes qu'on maîtrise, produisant beaucoup de biomasse, pour contrôler le salissement. En bio, garder un couvert propre et donc un champ propre peut être parfois difficile. Ainsi, les couverts seuls ne vont pas permettre de gérer le salissement. Ce dernier va être maîtrisé via une combinaison de leviers agronomiques tels que la rotation où l'implantation de prairies temporaires.

L'ÉQUIPE BIO BOURGOGNE

MFR de Bourgogne Franche-Comté

Premier Forum des métiers pour 2019 à Dijon

Les MFR de Bourgogne Franche-Comté ont organisé le samedi 12 janvier un forum dans la salle de l'association ULFE.

Près de 400 personnes ont pu découvrir l'éventail d'une vingtaine de secteurs professionnels et échanger avec des jeunes, formateurs, et responsables d'établissement, à l'occasion du Forum des métiers organisé par les MFR de Bourgogne Franche-Comté.

Parmi les nombreuses filières représentées : l'agriculture, machinisme, services aux personnes, animation – tourisme - hébergement, restauration - spiritueux, commerce et vente, aménagement paysagers, forêt-bois, chien - chat- animalerie, cheval, informatique, armée, formation de l'industrie, formation du bâtiment, coiffure esthétique…

Côté stands, en plus des MFR de Bourgogne Franche-Comté, on notait la présence de l'Armée (air, terre et mer), la CCI, le CFA de l'industrie, les Compagnons du tour de France, l'ANEFA, l'École Futura…

L'animation de 10 tables rondes (avec des parents, jeunes, professionnels) a permis aux familles de mieux comprendre les enjeux dans ce vaste panel de métiers et les formations nécessaires pour y accéder.

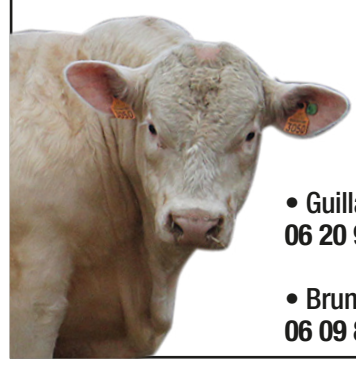
La table ronde la plus prisée a été sans conteste l'aide aux enfants, en classe de 4ème et 3ème et qui cherchent leur voie. Les propos des jeunes, en 4ème et 3ème MFR et de leurs parents, ont permis aux familles de saisir l'importance des stages (+ de la moitié du temps) afin de consolider un projet en lien avec l'équipe pédagogique et éducative.

Des animations (démonstration d'agility, zoo thérapeute, sculpture de ballons, maquillage, agri simulateur) ont aussi permis de visualiser une partie de certains métiers.

À l'occasion de la table ronde avec la présence d'acteurs (parents, formateurs, professionnels) impliqués, la député Mme Khattabati, la vice-présidente du Conseil régional Mme Océane Charrey Godard et le représentant du maire de Dijon El Hhassouni, ont relevé l'intérêt d'un tel forum, en centrant leur intervention sur les valeurs de l'éducation et la nécessité de valoriser certains métiers, notamment là où il y a de l'emploi.

Les prochaines portes ouvertes communes à toutes les MFR de Bourgogne Franche-Comté se dérouleront les : Samedi 9 février et samedi 16 mars.

Plus de renseignements sur www.mfr-bfc.fr et sur les réseaux sociaux MFR-Bourgogne-Franche-Comté.

UNION CHAROLAIS CROISSANCE
CIALYN Centre d'Elevage
Station d'évaluation CHARMOY (89)
VENTES AUX ENCHÈRES REPRODUCTEURS CHAROLAIS
30 Janvier & 6 février 2019
AUTRE VENTE
• 20 février à Créancey (21)

INFORMATIONS ET CATALOGUES
www.charolaiscroissance.fr
• Guillaume Hamart:
06 20 97 23 93 / gha@cialyn.fr
• Bruno Elmanowsky:
06 09 82 85 46 / b.elmanowsky@cecna.fr

Commerce international

La France étudie le rail pour alimenter la Chine

Plusieurs filières agricoles françaises (porcs, bovins, fruits et légumes) étudient, en lien avec la SNCF, l'opportunité d'une liaison ferroviaire régulière entre la France et la Chine, prolongeant celles déjà existantes avec l'Allemagne.

Ce projet fait suite à la constitution d'un groupe de travail *« Nouvelles Routes de la soie »* au sein de FranceAgriMer en juillet dernier. En raccourcissant le temps de transport, le train pourrait notamment faciliter l'envoi de produits frais, une demande grandissante de la classe moyenne chinoise. Une initiative qui doit encore lever de nombreux obstacles logistiques, économiques et sanitaires afin d'asseoir son attractivité.

Ce qui peut apparaître comme une nouvelle opportunité pour l'agriculture française suscite un intérêt certain dans le cadre d'une diversification de l'approvisionnement de l'économie chinoise. Plusieurs filières agricoles françaises (Inaporc, Interbev, Interfel) s'apprêtent à lancer une étude sur *« la compétitivité du transport ferroviaire entre la France et la Chine »*. Pilotée par l'Afraa (Association France-Russie pour l'agroalimentaire), qui rassemble une grande partie des filières agricoles françaises, l'étude est cofinancée par l'établissement public FranceAgriMer. En jeu : la faisabilité technique et économique d'une liaison ferroviaire directe et régulière depuis la France ».

Un trajet de 20 jours en train, contre 45 en bateau

« Aujourd'hui la majorité de ce qui est exporté en Chine en matière agricole passe par le bateau », rappelle Carole Ly, responsable de la mission des affaires européennes et internationales de FranceAgriMer. Des trains directs reliant l'Europe aux villes de l'Ouest chinois existent déjà, mais depuis l'Allemagne (Hambourg, Duisbourg…) ou l'Europe du Nord. *« Plus de vingt trains par semaine ont relié l'Allemagne »* en 2018, précise ainsi Xavier Wanderpepen, responsable des activités de transport ferroviaire de fret entre la Chine et l'Europe à Forwardis, une filiale de SNCF Logistics. Des quantités très faibles de produits agricoles français, notamment du bois, un peu de produits laitiers, transitent déjà par les trains allemands, notamment via Duisbourg, après un transport le plus souvent en camions depuis la France. *« Mais le coût du transport entre la France et l'Allemagne est quasiment identique à celui entre l'Allemagne et la Chine »* ce qui rend l'option peu intéressante, expliquait Carole Ly jeudi 10 janvier lors du deuxième Forum de Paris sur les nouvelles routes de la soie.

Une liaison ferroviaire régulière depuis la France aurait notamment pour avantage de raccourcir le délai de transport de 45 jours en moyenne par bateau à 20 jours, facilitant l'exportation de produits frais. *« Si la France veut capter la demande de la classe moyenne chinoise, c'est là où nous aurons un véritable avantage comparatif »*, explique Carole Ly.

Représentant déjà entre 350 et 450 millions de personnes, la classe moyenne chinoise (définie comme les personnes gagnant plus de 15 000 euros par an) s'accroît de 20 millions d'individus par an. Sa montée en puissance pourrait rapidement modifier les importations alimentaires du pays. En matière agricole, la Chine importe plus qu'elle n'exporte, et avant tout des matières premières de base.

12 centimes le kilo par bateau, contre 25 centimes par train en 2013

Les produits frais seraient donc une évolution d'autant plus intéressante *« qu'il y a une population qui fait confiance aux produits français, la marque France est une marque très vendeuse et l'assurance d'avoir un produit de qualité »*, explique Daniel Soares, responsable international à Interfel et membre de la commission *« nouvelles routes de la soie »* au sein de FranceAgriMer.

L'interprofession nationale porcine regarde, elle, le projet avec d'autant plus d'intérêt que la Chine est confrontée aux conséquences de la peste porcine africaine. *« Avec la situation sanitaire qu'ils ont, la Chine va importer de manière plus importante. Ils vont avoir une baisse de production assez conséquente »*, juge Didier Delzescaux, directeur d'Inaporc.

Reste la question du coût. Inaporc avait déjà réalisé en 2013 une étude comparative entre le bateau et le train à destination de la Chine. *« Sur le coût, on était à 12 centimes le kilo par bateau et à 25 centimes par train »*, cite Didier Delzescaux. Aujourd'hui *« on est plus autour de 15 centimes le kilo »* par bateau. Sachant que le coût n'est pas la seule variable à prendre en compte *« il y a aussi les problèmes de disponibilité des bateaux et des conteneurs »*.

Dourges (Pas-de-Calais) envisagé comme point de départ

Encore en phase d'étude, le projet actuel pose plusieurs autres questions. D'abord la capacité à remplir chaque semaine ces trains à l'aller et au retour pour qu'ils soient rentables. Exigence des autorités chinoises, les trains labellisés *« nouvelles Routes de la soie »* doivent comporter 41 conteneurs, pour une charge totale pouvant aller jusqu'à 1 000 tonnes. Un train hebdomadaire représenterait donc 52 000 tonnes de marchandises sur une année. À l'aller, cela ne pose pas de problème : par bateau, la filière porcine française envoie déjà à elle seule 115 000 tonnes par an en Chine, les fruits et légumes autour de 6 000 tonnes.

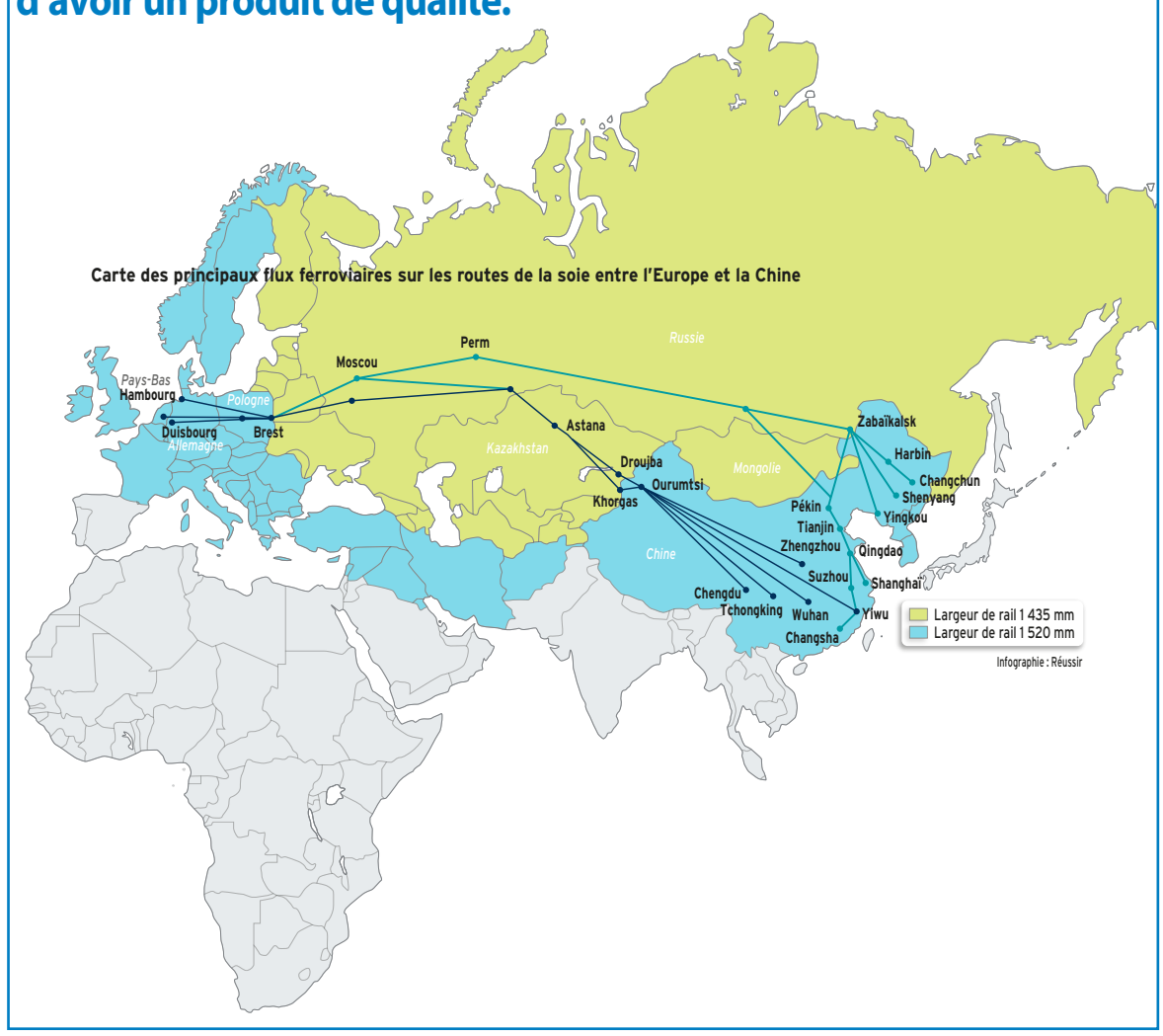
C'est le retour qui pose surtout question pour l'instant. Ce qui influe sur le choix du terminal d'arrivée. *« À Dourges, trois clients importants peuvent déjà recevoir un train complet depuis la Chine chaque semaine : Decathlon, Auchan et Peugeot »*, justifie M. Wanderpepen. Dourges est également l'un des seuls hubs ferroviaires *« en étoile » avec Paris, permettant de dispatcher les marchandises dans toutes les régions françaises »*.

Trouver *« un système d'équivalence sanitaire avec la Chine »*

D'autres freins doivent encore être levés pour asseoir l'attractivité du projet, comme la question de la traversée du territoire russe, où les produits français sont toujours sous embargo. *« La traversée de la Russie est autorisée officiellement, mais des risques de blocage de marchandise sont possibles. Nous étudions d'autres hypothèses pour trouver d'autres lignes, via le Kazakhstan notamment, où un déplacement a été organisé au mois de décembre dernier »*, détaille Daniel Soares. À la question géopolitique s'ajoute une contrainte logistique : l'écartement des voies de chemin de fer n'est pas la même en Russie et en Europe et en Chine. Ce qui nécessite à chaque passage de frontière de transborder les conteneurs, et donc une perte de temps potentielle. Un feu vert financier de la Chine est également indispensable. Pour être une alternative valable face au bateau, le coût des trains labellisés *« nouvelles routes de la soie »* est en effet subventionné à moitié par les régions chinoises.

Il y a enfin la nécessité de trouver *« un système d'équivalence sanitaire »* avec ce pays pour accélérer l'autorisation de nouveaux produits, explique Carole Ly. Aujourd'hui les autorisations d'importations de produits agricoles européens vers la Chine sont délivrées par pays et par produits, allongeant considérablement les délais d'exportations. *« Pour l'instant, nous n'avons que deux agréments en Chine : la pomme et le kiwi. Nous venons d'obtenir l'échalote il y a peu de temps »*, explique Daniel Soares. *« Une négociation sanitaire prend a minima 5 ans »*, ajoute-t-il. Avec 20 dossiers actuellement ouverts, concernant aussi bien l'alimentation animale, la viande bovine, ou la poudre de lait, *« la Chine est le pays avec lequel nous avons le plus de négociations sanitaires »*, rappelle d'ailleurs Mme Ly.

La marque France est une marque très vendeuse et l'assurance d'avoir un produit de qualité.



Pratiques innovantes

Des changements radicaux

Damien Olivier, éleveur laitier bio a changé sa conduite d'élevage en s'enrichissant de pratiques d'autres éleveurs de France et d'Outre-Manche.



F. Mechekour

Veaux élevés dehors, croisement de races, regroupement des périodes de vêlages, regroupement parcellaire… sont autant de pratiques mises en place sur l'élevage de Damien Olivier.

Dans le cadre du projet Reine Mathilde (1), des voyages d'études ont été organisés pour les éleveurs afin de leur faire découvrir des techniques d'élevages innovantes, inspirées de Nouvelle-Zélande, comme le maxi-pâturage, la conduite des grands troupeaux, les vêlages groupés, la monotraite, les veaux à l'herbe, le croisement de races et ainsi favoriser les changements de pratiques.

Damien Olivier, éleveur laitier en agriculture biologique dans le Calvados, a participé à trois d'entre eux, deux en Bretagne et un en Angleterre. « *Je cherchais des solutions sur le travail. Découvrir une rationalisation sur des troupeaux de 300 vaches laitières retire les freins que l'on peut se mettre avec 60 ou 80 vaches* », explique l'exploitant, à la tête d'un troupeau de 45 vaches laitières conduit sur 61 hectares d'herbe sans concentré.

Des changements sur le système fourrager

Sur l'élevage, de nombreuses modifications ont ainsi été entreprises en s'inspirant des techniques découvertes. À commencer par le système fourrager. « *À cette époque-là je produisais encore des céréales. J'ai complètement arrêté ce qui m'a permis d'accentuer le découpage parcellaire pour le pâturage. Dans les exploitations visitées, j'ai vu des fermes très structurées, ce qui m'a incité à réaliser un regroupement parcellaire. J'ai ainsi échangé avec un voisin 15 hectares situés à 1 kilomètre* », rapporte Damien Olivier. En revenant de son premier voyage dans le Finistère, l'éleveur a également implanté de la chicorée. Le dernier semis date de 2015. La culture a une durée de vie de cinq ans. L'exploitant y trouve un intérêt pour décompacter les sols et limiter la concurrence avec le rumex.

Il a également ramené de nouvelles pratiques concernant le troupeau. Il a accentué le croisement de races, en introduisant de la Montbéliarde sur des Prim'Holstein et de la Brune. « *J'essaie de plus en plus de regrouper les périodes de mises bas et j'arrive parfois à fermer la salle de traite en fonction de la réussite de la reproduction et des conditions climatiques. J'ai également pour objectif de passer aux vêlages deux ans pour supprimer un lot et ainsi économiser et rationaliser davantage le travail. Dans cette dernière optique, j'ai réduit l'intervalle entre les traites. Depuis trois ans, mes journées commencent à 8 h - 8 h 30 et finissent à 18 h 30* ».

CD

(1) http://idele.fr/reseaux-et-partenariats/reine-mathilde.html

Station d'évaluation de l'Allier

Vente le 1er février à Cerilly

Le 1er février 2019 aura lieu à Cerilly (03) la vente des reproducteurs de la station de l'Allier.

La station de l'Allier est un outil de sélection collectif regroupant l'ensemble des acteurs de la génétique de l'Allier (Elva Novia, Charolais Univers, Feder-Socaviac, Sicagieb, Sicaba, Bovido-Bovicoop). Cet outil collectif a pour but de sélectionner les meilleurs veaux dans les départements de l'Allier et limitrophes, dans le but de contrôler le potentiel de croissance.

Cette année, 36 veaux sont rentrés et ont été contrôlés pendant 3 mois avec une pesée chaque mois suivi d'un pointage en fin de contrôle. Une commission de tri a eu lieu le 17 janvier en sélectionnant les meilleurs veaux.

L'achat des veaux reproducteurs en station est tout d'abord une garantie sanitaire. En effet, tous les veaux sont contrôlés en IBR, BVD et Besnoïtoise avant la rentrée, mais aussi avant la vente. De plus, ils sont contrôlés sur les gènes d'intérêt (AtaxieE, gène culard, sans cornes, Blind). Ainsi, lors de la vente, toutes les informations sont disponibles et éviteront des risques lors de l'utilisation des taureaux.

Aussi, en plus d'être contrôlé au niveau des croissances, l'ensemble des animaux ont été génotypés. Différents profils ressortent lors du génotypage :

- Taureaux hétérozygotes sans cornes pour les éleveurs qui recherchent l'intégration de ce gène.
- Taureaux à profil vêlages faciles avec des index facilités de naissance supérieurs à 107.
- Taureaux à profil viandes pour ramener du développement musculaire et de la précocité, idéal pour la production de broutards ou broutardes.
- Taureaux à profil qualités maternelles pour leur assurer un bon renouvellement notamment sur le potentiel laitier.
- Taureaux souches nouvelles pour les éleveurs à forts utilisateurs d'insémination.

La Station de l'Allier s'adapte aux différentes demandes des éleveurs sur le profil de taureau recherchés. Vous pouvez retrouver l'ensemble des informations dont le catalogue de vente disponible le 23 janvier sur le site www.elvanovia.fr.

Deux dates à retenir :

- Porte ouverte : le 26 janvier de 10 à 17 h au lieu-dit Rongère à Saint-Prière-en-Murat (03390)
- Vente le 1er février à partir de 10 h au Parc des expositions à Cerilly (03350).

Pour plus d'informations, contactez Pierre Dubois, responsable de la station d'évaluation charolaise de l'Allier (06 16 50 52 45) et les responsables des structures partenaires.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Chronique ovine

La phytothérapie, une médecine complémentaire



Un millier de principes actifs dans une plante

Différentes parties de la plante sont utilisées en phytothérapie : feuille, tige, sommités fleuries, racine, tubercule, écorce. Elles peuvent se présenter sous différentes formes : des plantes fraîches ou sèches mais aussi extraites par l'eau, par l'huile, par l'alcool… « *Certains principes actifs sont aujourd'hui bien connus, explique Céline Peudpièce, vétérinaire avec une orientation médecines complémentaires à la Chambre régionale des Pays de la Loire, mais ils peuvent être de l'ordre d'un millier dans une seule plante. D'autre part, les molécules de plusieurs plantes semblent agir en synergie. Et actuellement, les résidus potentiels de ce cocktail dans les organismes sont inconnus* ». Les médecines complémentaires semblent fonctionner en élevage. « *La limite aujourd'hui est que cette efficacité n'est peu ou pas prouvée scientifiquement* », insiste la vétérinaire.

Un délai de 28 jours pour la viande

Selon la réglementation, toute plante, ou extrait de plantes, utilisée pour soigner devient un médicament avec besoin de prescription vétérinaire, d'ordonnance et de délais forfaitaires légaux de 7 jours pour le lait, et 28 jours pour la viande. « *Ces chiffres n'ont pas de fondement scientifique, précise Céline Peudpièce. Ils ont été fixés par principe de précaution. Pour un usage non thérapeutique, l'utilisation des aliments complémentaires qui contiennent des plantes est autorisée sans délai d'attente. Malheureusement, les compositions sont souvent secrètes, donc l'éleveur ne maîtrise pas son usage et doit se conformer aux recommandations du fabricant si elles sont assez précises* ».

RÉSEAU DE RÉFÉRENCES OVIN DE BOURGOGNE ET LAURENCE SAGOT (INSTITUT DE L'ÉLEVAGE/CIIRPO)



Protéagineux

Réussir son implantation de pois et de féverole de printemps

L'implantation est une clé de réussite de la culture d'un protéagineux de printemps. Le choix de la parcelle et un semis dans des conditions ressuyées sont la base d'une culture de pois et de féverole réussie.



Le choix de la parcelle

Le pois et la féverole de printemps peuvent être soumis en fin de cycle à un stress hydrique qui limite la mise en place des composantes de rendements (durée de floraison, nombre d'étages de gousses, nombre de graines par gousse, PMG). Il est important de choisir une parcelle avec une réserve hydrique suffisante afin d'assurer une nutrition hydrique satisfaisante.

Écarter également les sols argileux lourds où les risques de mauvaise mise en place des racines ou d'asphyxie racinaire sont plus importants.

Le choix d'une parcelle irrigable peut représenter un réel atout en cas de printemps chaud et sec, l'irrigation permet de prolonger la floraison et d'assurer le bon remplissage des gousses. Pour le pois, La valorisation de l'eau s'élève de 5 à 8 q/ha par tour de 30 mm. Ne pas irriguer avant début floraison (risque aphanomyces pour le pois). Pour la féverole, cette valorisation tourne entre 4.5 et 6 q/ha les 30 mm.

Attention au risque aphanomyces pour le pois : Choisir une parcelle exempte d'aphanomyces. Ce champignon du sol peut engendrer de lourds dégâts en cas de printemps doux et humide. La féverole n'est pas sensible à ce champignon et ne multiplie pas l'inoculum.

Attention au risque nématode pour la féverole : Éviter les parcelles ayant eu une féverole il y a 4 ans ou moins ou ayant déjà subi récemment des dégâts de nématodes sur des précédents betterave, pomme de terre ou luzerne. Favoriser les semences certifiées pour éviter des contaminations de nouvelles parcelles.

Semer dans un sol bien aéré sur les 15 premiers cm Le pois et la féverole nécessitent un sol bien aéré sur les 15 premiers cm afin de faciliter le développement des racines et des nodosités, permettant une nutrition azotée et une alimentation hydrique optimales.

Attention aux lits de semences trop fin dans les sols à risque de battance.

Un roulage conseillé sur pois : Pour faciliter la récolte du pois (enfouissement des cailloux et nivellement du sol), un roulage peut être recommandé. Celui-ci doit être effectué après le semis ou au stade 3-4 feuilles du pois. Si vous appliquez un herbicide de pré-levée, veillez à rouler avant l'application herbicide pour ne pas perturber son efficacité.

Semer aux dates conseillées et dans des conditions ressuyées

Semer durant les périodes optimales vise à éviter ou limiter les risques climatiques lors de l'élaboration du rendement (gel, excès thermiques ou stress hydriques à floraison ou post-floraison…).

Il est recommandé de semer le plus tôt possible dans les périodes indiquées. Plus la culture est semée tard et plus elle aura des risques d'être exposée à des problèmes d'échaudages (T > 25 °C) et de stress hydrique lors de stades critiques (floraison, remplissage).

En cas de semis sur sol gelé, la graine germera lorsque les températures redeviendront favorables. La levée pourrait néanmoins être plus lente et hétérogène.

Densité de semis

La densité de semis de la féverole et du pois se décide en fonction du type de sol et du PMG. Un semis trop dense favorise la création d'un microclimat humide à la base du couvert, favorable au développement de maladies. Pour les semences de ferme ou les lots bruchés, effectuer un test germinatif pour adapter au mieux sa densité de semis).

Pour le pois, semer à 3-4 cm avec un écartement de 12 à 35 cm. Pour la féverole, semer à 6-7 cm pour les semis de février et à 5 cm à partir de fin février. L'écartement est de 17-35 cm. On peut envisager un plus grand écartement si un binage est prévu.

Phosphore et potasse

Le pois et la féverole ont des exigences moyennes en phosphore et potasse.

Pois : pour un potentiel de 55 q/ha, prévoir 55 kg/ha de phosphore et 85 kg/ha de potasse. En cas de pailles exportées, rajouter 10 kg/ha de phosphore et 60 kg/ha de potasse. Pour les sols pauvres en magnésium, un apport de 30 à 60 kg/ha peut être envisagé.

Féverole : pour un potentiel de 50 q/ha, prévoir 50 kg/ha de phosphore et 65 kg/ha de potasse.

Ces doses d'apports restent à raisonner en fonction de la teneur de ces éléments du sol et de l'historique des apports dans la rotation.

B. Remurier et M. Geloen,
Terres Inovia

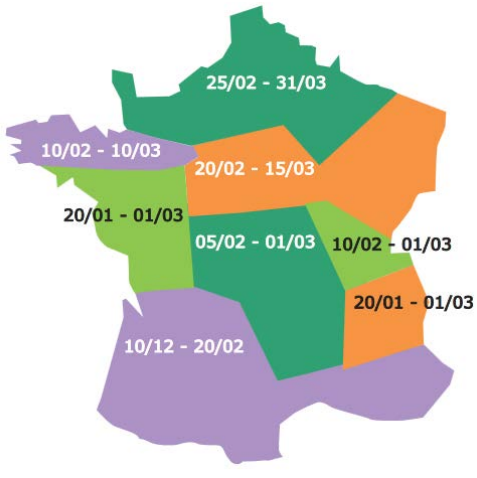
Densités de semis du pois de printemps

	Sol limoneux		Sol caillouteux	Sol de craie
	70 graines/m²	80 graines/m²	90 graines/m²	105 graines/m²
PMG = 230 g	160 kg/ha	185 kg/ha	205 kg/ha	240 kg/ha
PMG = 260 g	180 kg/ha	210 kg/ha	235 kg/ha	275 kg/ha
PMG = 290 g	205 kg/ha	230 kg/ha	260 kg/ha	305 kg/ha

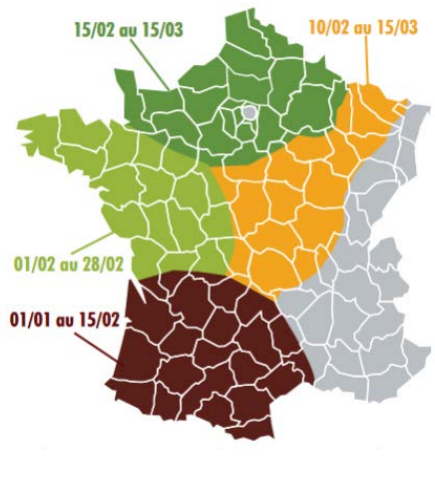
Densités de semis de la féverole de printemps

	Densité (grains/m²)	Dose de semis* (Kg/ha)
Sol limoneux	40 - 45	210 à 240
Sol argileux et caillouteux Sol de craie	45 - 50	240 à 260

Périodes de semis du pois de printemps



Périodes de semis de la féverole de printemps



▶ Des professionnels à votre service

QUAD POLARIS SPORTSMAN 570 (T3)
8 520 €TTC
7 100 €HT*
*sans le coffre
Garage du Mouësse
Agent POLARIS The Way Out
51 Fg du Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

L'Eleveur Bourguignon
Équipement de stabulation
JOURDAIN
NOUVEAU
à réserver dès maintenant
Jean-Paul Clerget - 06 80 34 11 73
12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly-en-Auxois - 03 80 90 66 60

VOUS SOUHAITEZ FIGURER DANS CETTE RUBRIQUE ? 03 80 78 90 35

Recensement de la population

Enquête 2019 et résultats 2018

C'est parti pour le recensement de la population française, version 2019. Tout a commencé le 17 janvier 2019. D'un côté, 7 000 communes de moins de 10 000 habitants ont commencé à voir passer les agents recenseurs. Et l'opération se prolongera jusqu'au 16 février 2019. De l'autre toutes les communes de plus de 10 000 habitants (moins de 1 000) verront ces agents visiter les habitations, jusqu'au 23 février 2019.

Au total, 5 millions de logements seront *« enquêtés »*, 9 millions de personnes recensées et 8 000 communes concernées. 24 000 agents recenseurs sont mobilisés et ils peuvent proposer aux habitants de répondre par internet. Dans ce cas, l'agent se présente chez les personnes en leur remettant une notice qui contient les informations et les codes d'accès sécurisés. Il est ensuite possible d'aller sur www.le-recensement-et-moi.fr et de cliquer sur le bouton *« Accéder au questionnaire en ligne »*. Une fois terminée, la personne envoie ses réponses via internet et reçoit un accusé de réception. L'agent recenseur est alors alerté de cette réponse par SMS. La procédure historique demeure : l'agent remet le questionnaire papier à l'habitant et prend rendez-vous pour venir le récupérer sous deux à trois jours. Dans la dernière enquête, 4,8 millions de réponses avaient été collectées par internet.

Habitants, naissances, mariages et décès en 2018

L'enquête effectuée en 2018 a permis d'établir que la France comptait 66 993 000 habitants au 1er janvier 2019, soit une augmentation de 0,3 % comparé à la même date l'année précédente. Le solde naturel (soit la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès) est de + 144 000, soit le plus faible depuis 1946. Côté naissance, 758 000 bébés sont nés en 2018. Ceci représente 12 000 de moins qu'en 2017. En fait, le nombre de naissances baisse pour la quatrième année consécutive mais *« à un rythme qui ralentit »* précise l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). Chaque femme donne la vie à 1,87 enfant en moyenne en France, un taux également en baisse depuis quatre ans mais qui reste le plus élevé des pays de l'Union européenne. En 2018, 235 000 mariages et 194 000 Pacs ont eu lieu. Enfin, 614 000 décès ont été enregistrés, soit 8 000 de plus qu'en 2017 et une personne sur cinq, en France et au 1er janvier 2019, a 65 ans ou plus (la proportion était de 1 sur 8 en 1985).

Métropoles et communes

Les 22 métropoles françaises ont enregistré une progression de 122 600 habitants en moyenne par an entre 2011 et 2016. Le taux de croissance démographique de ces métropoles est de + 0,7 % par an sur cette période (hors Grand Paris). Au total, 29 % de la population française vit dans les métropoles, ces dernières occupant 2 % du territoire.

Le taux de croissance de la population des communautés de communes est en progression de 0,4 % sur la période 2011 – 2016 en moyenne par an (contre + 0,8 % sur la période 2006 – 2011). Autre précision de l'Insee : la population augmente plus vite dans les communautés de communes au sein desquelles la commune la plus peuplée se situe à moins de 30 minutes de la ville centre de la métropole la plus proche. On note aussi que les territoires les plus éloignés des métropoles ou ne possédant pas de métropoles ou de grosses structures de regroupements subissent une dégradation de leur situation démographique.

THIERRY MICHEL



La conduite en hiver

Des stages pratiques existent

Avec l'hiver et les températures basses qui l'accompagnent, la conduite automobile peut devenir un exercice périlleux.

Trois points à retenir :

Si vous devez prendre la route sur une longue distance, pensez à intégrer 3 éléments :

- L'environnement : se renseigner sur les conditions météorologiques prévues, connaître le relief (plaine ou montagne) et la nature des routes utilisées (communales, départementales, autoroutes…)
- L'équipement du véhicule : l'état et le type de pneumatiques, des essuie-glaces et des phares

Équiper son véhicule de 4 pneus hiver est fortement recommandé afin de garantir la sécurité du véhicule. En plaine, des pneus neufs peuvent suffire à condition d'adapter sa vitesse et son comportement. Par ailleurs, les phares doivent être bien réglés pour un éclairage optimum. Pour rappel, les phares antibrouillard arrière ne s'utilisent qu'en cas de brouillard et d'averse de neige. Enfin, vérifier bien l'état des pare-brise : rien de plus dangereux qu'un pare-brise obstrué par des résidus de glace, réduisant la visibilité du conducteur.

- Le comportement du conducteur

Tout d'abord, le conducteur doit se préparer à la conduite hivernale et planifier son trajet à l'avance. Il vaut mieux éviter de conduire en cas de fatigue. Il faut accepter de prendre plus de temps pour relier un point A à un point B et intégrer dans son déplacement une notion de temps plus longue. En cas de chaussée enneigée ou glissante, limiter sa vitesse et éviter les accélérations sont nécessaires pour éviter de créer un phénomène de patinage, ainsi que les coups de freins qui vont générer un effet de glisse et une perte d'adhérence.

Pour rappel, la distance de sécurité sur route sèche représente l'équivalent en temps de 2 secondes (environ 50 m à 90 km/h) : cela est beaucoup plus important sur route enneigée ou glissante. Respectez les distances de sécurité et donnez-vous de la marge ! Restez zen et choisissez une trajectoire la plus droite possible !

Munissez-vous d'accessoires indispensables !

- une raclette pour dégivrer les pare-brise le matin. Vous pouvez aussi utiliser une bombe antigivre pour éviter de gratter…
- une couverture, un plaid et un vêtement chaud à garder dans le coffre de votre voiture : ces accessoires sont utiles si vous devez patienter dans votre véhicule ou si vous devez le quitter.
- un liquide lave-glace résistant au gel : très pratique pour nettoyer votre pare-brise
- des chaînes, notamment si vous habitez ou si vous rejoignez une région montagneuse
- une lampe torche avec des piles de rechange : la nuit tombe vite en hiver, et une situation anodine, comme un pneu crevé, peut se révéler compliquée la nuit.
- un chargeur de téléphone : autant être prévoyant en disposant dans votre véhicule de quoi recharger votre mobile avec une batterie externe. En cas de besoin, il doit toujours être possible de pouvoir prévenir un proche ou les secours.

Suivre un stage de conduite sur route dégradée

Des stages pratiques sont proposés dans des centres de conduite spécialisés. L'objectif pédagogique est d'apprendre aux conducteurs à ne pas s'exposer aux situations accidentogènes. Ils sont encadrés par des professionnels de la formation et de la conduite en situation difficile comme la neige, le verglas, l'excès d'eau, etc… et accessibles à tous les conducteurs détenant le permis Automobile.

La prévention est l'affaire de tous !

COMMUNIQUÉ GROUPAMA GRAND EST

Contact Jean-Luc Regard, Groupama Grand Est / Centaure, tél. 03 80 34 17 77.

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Laissac 22/01/2019	Bourg-en-Bresse 22/01/19	St-Christophe-en B. 16/01/2019	National 16/01 au 22/01/19
Vaches viande (V)	U	3,80 €	-	3,85 €	3,81 €
	R	3,35 €	3,45 €	3,58 €	3,48 €
	O		3,00 €	-	3,16 €
Vaches mixte (M)	R	3,15 €		-	3,15 €
	O	2,95 €	2,75 €	-	2,97 €
Vaches lait (L)	O	2,65 €	-	-	2,61 €
	P	2,50 €	2,20 €	-	2,37 €
Génisses VML	U	-	4,20 €	4,31 €	4,10 €
	R	3,25 €	3,80 €	3,81 €	3,54 €
	O	3,20 €	-		3,07 €
Taureaux VML	URO	2,60 €	2,50 €	3,05 €	2,80 €

VML : type viande, mixte, lait

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **22/01/2019**

Effectif total: 1101 - Taux de vente: 94%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	200-250	3,10 €	3,18 €	3,12 €	-
			250-300	2,90 €	2,95 €	2,94 €	-
			300-350	2,71 €	2,97 €	2,84 €	-
			350-400	2,66€	2,86 €	2,75 €	-
			400-450	2,54 €	2,83 €	2,74 €	-
			450-500	2,43 €	2,56 €	2,52 €-	
		R	200-250	-	-	-	-
			250-300	2,82 €	2,93 €	2,86 €	-
			300-350	2,57 €	2,85 €	2,71 €	-
			350-400	2,62 €	2,74 €	2,67 €	-
			400-450	2,50 €	2,57 €	2,55 €	-
	F	U	200-250	-	-	-	-
			250-300	2,68 €	2,78 €	2,73 €	-
			300-350	2,65 €	2,84€	2,75 €	-
		R	200-250	2,54 €	2,84 €	2,69 €	-
			250-300	2,58 €	2,67 €	2,63 €	-
			300-350	2,63 €	2,72 €	2,67 €	-

BROUTARDS : L'activité commerciale reste favorisée par une offre un peu moins abondante cette semaine. La priorité de certains acheteurs reste orientée sur des animaux vaccinés FCO 4 et 8 depuis plus de 60 jours. Dans le reste de la gamme, on remarque une très forte demande dans les lots extras et la quasi totalité des lots à trouver preneur. (toutes qualités confondues).
LAITONNES : Vente totale avec des apports en progression. Les besoins restent concentrés sur les lots typés Italie. (FCO 8 → 10 jours et 30 kg mini).

Effectif total: 74 - Taux de vente: 78%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

CHAROLAIS	M	U	300 - 350	-	-	-	-
			350-400	-	-	-	-
			400-450	-	-	-	-
			500 et +	2,28 €	2,53 €	2,49 €	
	F	U	300-350	-	-	-	-
			450 et +	2,28 €	2,50 €	2,41 €	-

Effectif total: 242 - Taux de vente: 91%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE					
VACHES - GÉNISSES - TAUREAUX	F	E	- 5 ans	2,11 €	2,72 €	2,29 €	-
			5 à 10 ans	2,14 €	2,54 €	2,25 €	-
		U	- 5 ans	1,86 €	2,11 €	1,95 €	-
			5 à 10 ans	1,76 €	2,07 €	1,88 €	-
			+ 10 ans	1,72 €	1,83 €	1,76 €	-
		R	- 5 ans	1,71 €	1,81 €	1,76 €	-
			5 à 10 ans	1,61 €	1,77 €	1,76 €	-
			+ 10 ans	1,52 €	1,71 €	1,62 €	-
		O	- 5 ans	-			
			5 à 10 ans	-	-	-	-
			+ 10 ans	1,45 €	1,52 €	1,49 €	-
	F	E	24 à 36 mois	2,23 €	2,94 €	2,42 €	-
		U	24 à 36 mois	1,94 €	2,20 €	2,04 €	-
		R	24 à 36 mois	1,75 €	1,97 €	1,89 €	-
	M	TAUREAUX					
		U	+ 500 kg	-	-	-	-
		R	+ 500 kg	-	-	-	-

VACHES/GENISSES 30 MOIS : Bonne présentation aujourd'hui avec des animaux bien préparés poru la vente. Cependant, les apports sont plus faibles dans toutes les catégories. La perte de quelques centimes d'euros s'explique à cause du nombre de vaches en fin de carrière qui sont moins bien valorisées. La demande se concentre sur des jeunes vaches bien démarrées.

TAUREAUX : Cours inchangés

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 14/01/2019

Bovins (425)		
Broutards	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
200 à 390 kg	700 - 1100	2,69 - 2,94
395 à 475 kg	1080 - 1210	2,53 - 2,84
Laitonnes		
280 à 310 kg	730 - 840	2,58 - 2,79
345 à 385 kg	910 - 1020	2,53 - 2,73
Génisses		
390 à 495 kg (16-24mois)	-	-
430 à 605 kg (24-36mois)	840 - 1220	1,82 - 2,01
Taureaux		
1125 à 1185 kg	-	-
Vaches légères	700 - 990	
Vaches entre deux	1020 - 1160	
Vaches lourdes	1180 - 1600	

Les sorties en mâles sont encore importantes cette semaine, on notera un fléchissement des tarifs en lourds (plus de 420 kg), la demande s'orientant principalement sur les veaux de 400 kg.
Apports plus important en femelles et de meilleure qualité en lourdes entrainant une vente quasi globale à des tarifs très fermes. En vaches, l'amélioration des cours du dernier marché semble se confirmer cette semaine avec seulement 1 invendu.

Bovins gras : 8
Vaches de viande : 3,52 à 3,88 € kg de viande.
Cours stables en bonnes vaches lourdes

Prochain marché le 21 janvier aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 23/01/2019

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 155 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Charolais	M	U	200 - 250	2,87 €	3,10 €	2,93 €	-
Broutards: la présence de bons animaux relance les transactions la vente est rapide à des cours reconduits dans toutes les catégories. La demande reste néanmoins portés sur les animaux vaccinsés FCO de plus de 60 jours sérotype 4 et 8. Laitonnes: la demande est forte et portée principalement sur des femelles italiennes vaccinsés FCO sérotype 8 de plus de 60 jours. Cours reconduits dans toutes les catégories.			250 - 300	2,72 €	2,97 €	2,86 €	-
			300 - 350	2,72 €	2,86 €	2,82 €	-
			350 - 400	2,54 €	2,70€	2,66 €	-
			400 - 450	2,48 €	2,66€	2,55 €	-
		R	200 - 250	-	-	-	-
			250 - 300	-	-	-	-
	F	U	250 - 300	2,48 €	2,77 €	2,63 €	-
			300 - 350	2,56 €	2,70 €	2,66€	-
		R	250 - 300	-	-	-	-
			300 - 350	-	-	-	-

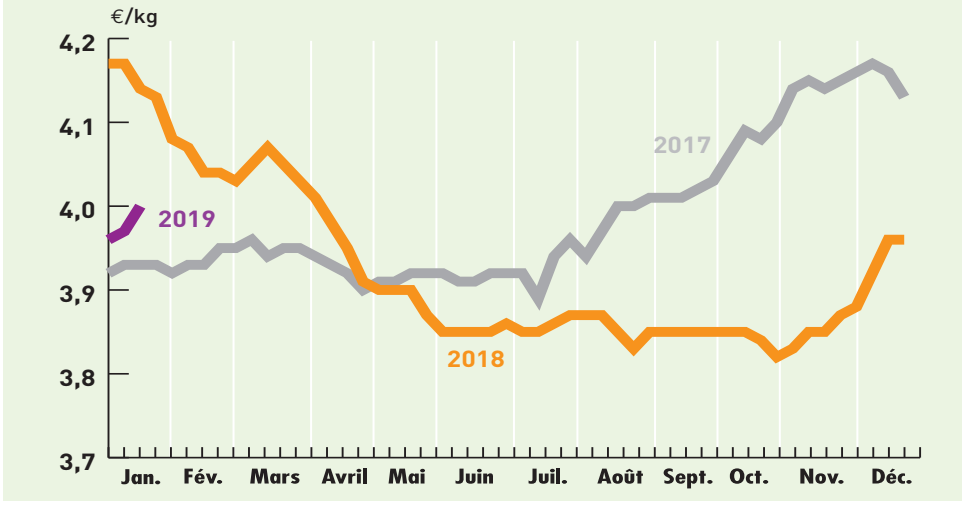
Bovins

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Centre-Est du 14/01/19 au 20/01/19*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	4,00 €	3,81 €	-			
Races mixte		-	3,51 €	3,51 €	3,50 €	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	3,34 €	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	3,95 €	3,87 €	3,77 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	3,93 €	3,85 €	3,77 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	3,87 €				
Races mixte				3,21 €	3,16 €		
Races lait					2,86 €	2,74 €	2,69 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,57 €	4,23 €	3,96 €	3,84 €			

Tendance : Petit marché de début d'année

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors BI/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 14/01/19 au 20/01/2019*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	3,99 €	3,99 €	3,96 €	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,47 €	4,06 €	3,86 €	3,67 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,90 €	3,76 €				
Races mixte					3,27 €	3,24 €		
Races lait						-	2,70 €	2,67 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-			

Tendance : Application du réseau

Tendances SEM. 04/2019

Bovins de boucherie

L'activité commerciale tend à se réguler par la réduction conjoncturelle de l'offre. Les abatteurs n'ont pourtant pas de gros besoins avec des ventes qui ont été assez décevantes le week-end dernier. Les achats de la fin janvier sont généralement peu soutenus, mais le mouvement de « viande-bashing » perdure et amplifie le phénomène. Pas une semaine sans qu'une mauvaise nouvelle pour les éleveurs ne soit pas relatée dans les grands médias nationaux.
Sur les marchés, le commerce se tient malgré le recul de la demande. Les disponibilités tendent à se replier dans les campagnes. L'épisode neigeux de cette semaine a été plus défavorable aux mouvements des animaux. Les animaux haut de gamme qui se vendent dans la boucherie traditionnelle le sont sur des bases stables. Même si les tarifs sont sans grande évolution, l'écoulement est assez régulier dans les Charolaises et les allaitantes de choix secondaire. Dans les laitières et les Montbéliardes, les tarifs se maintiennent sans trop de difficulté face au recul de l'offre. En jeunes bovins, pas de changement d'orientation, avec un marché export peu demandeur.

Broutards

L'activité commerciale est assez bonne avec des tarifs qui restent attractifs dans les bons mâles Charolais, Limousins ou croisés préparés pour l'export (vaccinés FCO-4/8). Sur le marché intérieur, la demande pour la repousse se renforce également dans les légers, mais la vaccination est souvent demandée. La vente est normale dans la moyenne marchandise non vaccinée qui part vers l'Espagne avec des tarifs stables. Dans les femelles, l'activité est morose avec suffisamment d'offres pour l'Espagne. Le commerce est régulier pour les bonnes de 280/350kg convenant au marché italien.

Veaux d'élevage et d'engraissement

La modestie de la demande pour les sorties d'été est contrecarrée par la réduction du nombre de vêlages. Les échanges sont très fluides avec des tarifs mieux défendus dans les veaux Montbéliards, Holsteins ou Abondances. Les veaux Montbéliards lourds restent dirigés vers l'Espagne avec des prix fermes. Dans les croisés, la marchandise légère et maigreuse reste difficile à valoriser. La vente est calme avec des tarifs stables dans les veaux lourds et viandés. ■ **Laurent Chupin**

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 23/01/2019

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS
Effectif total : 78 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches Charolaise	F	U	- 5 ans	1,71 €	1,96 €	1,84 €	-
En vaches la présentation reste correct pour ce marché décousu, les acheteurs répondent présents malgré le mauvais temps. Pas de taureaux cette semaine.			5 à 10 ans	1,77 €	2,09€	1,79 €	-
			+ 10 ans	1,41€	1,80 €	1,60 €	-
		R	- 5 ans	-	-	-	-
			5 à 10 ans	-	-	-	-
			+ 10 ans	-	-	-	-
Génisses	F	U	24 à 36 mois	-	-	-	-

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **14/01/2019**

Effectif total: 263 - Taux de vente: 98%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
AGNEAUX : la demande reste soutenue dans les laitons, ainsi que dans les derniers lots d'agneaux gris de bonne qualité		U	de 32 à 38 kg	2,95 €	3,23 €	3,10 €	-
			de 38 à 44 kg	2,91 €	3,34 €	3,18 €	-
			de 44 à 50 kg	2,75 €	3,03 €	2,92 €	-
			> 50 kg	2,40 €	2,84 €	2,58 €	-
		R	de 32 à 38 kg	2,63 €	2,98 €	2,80 €	-
			de 38 à 44 kg	-	-	-	-

Effectif total: 47 - Taux de vente : 100%

				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)		
Brebis, béliers : l'écoulement est régulier face à une offre très modérée.	M		M	1,03 €	1,18 €	1,12 €
	F	U	> 60 kg (F)	1,19 €	1,37 €	1,34 €
		R	> 60 kg (F)	-	-	-
		O	< 60 kg (F)	-	-	-

Effectif total: - Taux de vente :

			CAPRINS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)		
	O		-	-	-

Effectif total: 60 - Taux de vente : 100%

			AGNEAUX MAIGRES- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Agneaux maigres	R	25 - 35 KG	50€	83 €	64 €	-

Effectif total: - Taux de vente :

			AGNEAUX LAITONS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Agneaux laitons	U	32 - 38 KG	3,49€	3,49 €	3,49 €	-
		38 - 44 KG	3,36€	3,36 €	3,306 €	-

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 07/01/2019*

Ovins : 75	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)	
Agneaux maigre	-	-	Vente rapide et globale à des cours plus fermes.
Agneaux gras	100 - 130	2,03 - 3,19	
Brebis	62 - 90	0,94 -1,17	Prochain marché le21 janvier aux horaires habituels
Béliers	-	-	

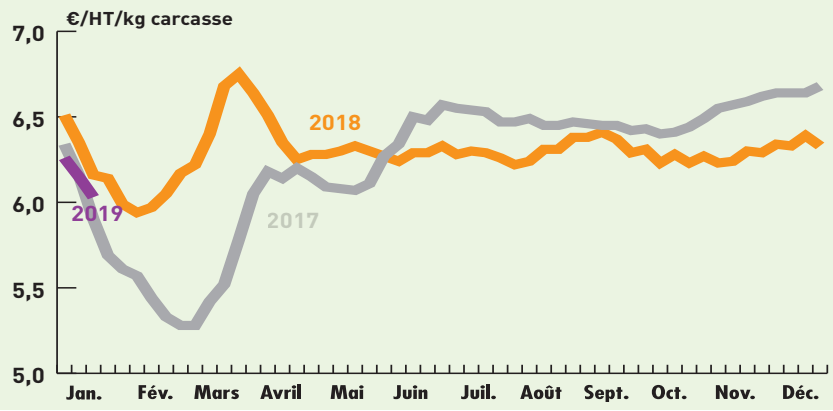
(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) ***Cotations FranceAgriMer du 14/01 au 20/01/2019***

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,52 €	5,71 €
Couvert	16 -19 kg	-	6,40 €	5,61 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,53 €	5,12 €

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus)* ***Cotations FranceAgriMer du 7/01 au 13/01/2019***

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,03 €	6,36 €	2,43 €

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux de boucherie du 07/01/2019 au 13/01/2019

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	7,19 -0,04	6,94 -0,14	5,81	-	-	-	-
	R Var.	6,44 -0,02	6,51 0,15	6,28 0,31	-	-	6,61 -0,18	-	-
	O Var.	5,58 -0,23	5,62 -0,23	5,31	-	5,91 0,18	5,94 0,12	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	7,11 0,04	6,87 -0,03	5,68 0,16	-	-	6,49	-
	R Var.	6,95 0,11	6,92 0,04	6,86 -0,02	5,50 0,08	6,51 0,06	6,47 -0,08	6,31 -0,12	-
	O Var.	5,81 -0,17	5,83 -0,18	5,91 -0,08	5,40	5,87 -0,11	5,75 -0,13	5,63 -0,17	-
4 (gras)	U Var.				-				-
	R Var.	-	-	-	-	-	5,56 -0,08	5,28	-
	O Var.	-	-	-	-	-	5,21	-	-

à faire

Zone nord : Agneaux : Quelques réajustements des cours, tendance plus difficile en agneaux de catégorie O. Brebis : Marché équilibré. tendance stable. **Zone sud :** Effectif en hausse, cours reconduits dans un contexte économique un peu plus difficile.

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

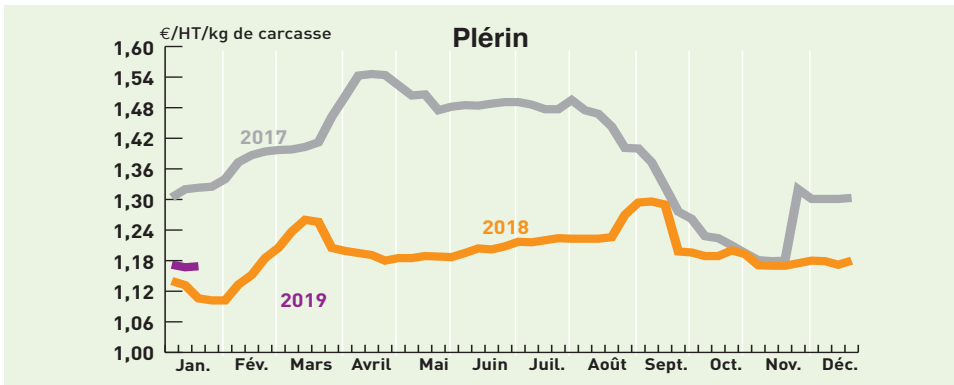
INFORMATION : « Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 21 janvier 2019) :
« Cours facilement reconduits, marché actif. »

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (4 932 porcs présentés) ***Cotations du lundi 21 janvier 2019***

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,169** €



Porcs abattus en Rhône-Alpes ***Cotations FranceAgriMer du 11/01 au 17/01/2019***

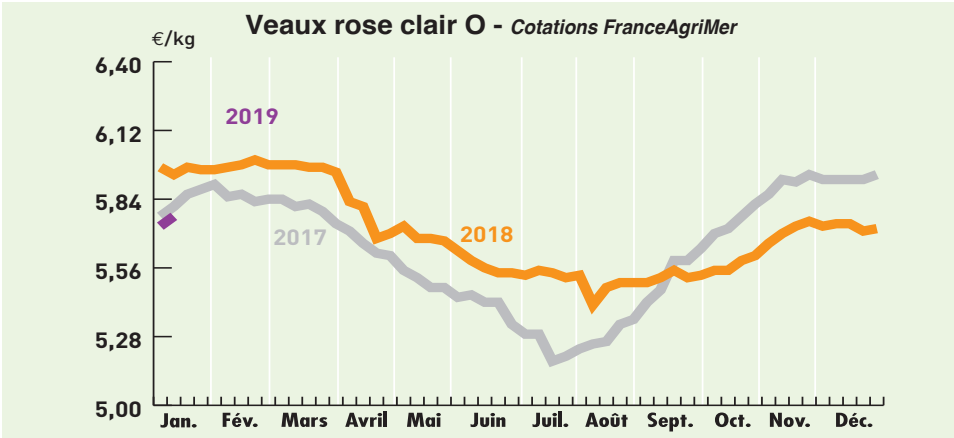
1,41 € **/carcasse euros**

Veaux

Veaux de boucherie ***(kg net entrée abattoir) Cotations nationale FranceAgriMer du 14/01 au 20/01/2019***

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	9,13 €	-	-
U	-	7,51 €	6,31 €	-
R	-	6,29 €	4,83 €	4,39 €
O	-	5,76 €	4,65 €	4,05 €

Veaux rose clair O - ***Cotations FranceAgriMer***



Veaux de 8 jours à 4 semaines ***(en euros/tête) Synthèse nationale FranceAgriMer du 7/01 au 13/01/2019***

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	688	Moins d'apports, les veaux montbéliards s'écoulent toujours facilement dynamisés par le marché espagnol.
La Talaudière	407	La ventea vente reste calme, manque de places sur le marché.

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	179	2
Femelles	116	-1
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	99	1,00

Caprins

Chevreau vif ***(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif) Cotations FranceAgriMer du 14/01 au 20/01/2019***

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	2,93	- 0,20	- 6,83 %

Céréales

Marché du 22 janvier 2019

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Sud Côte d'Or	meunier	janv.-mars	190	V	C
	fourrager	janv.-mars	185	V	C
Nord Côte d'Or	meunier	janv.-mars	190	V	C
	fourrager	janv.-mars	185	V	C
Aube/Yonne	meunier	janv.-juin	189,50	N	C
	fourrager	janv.-juin	184,50	N	C
ORGE FOURRAGÈRE — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	62-63 kg/hl	janv.-juin	185,50	N	C
Sud Côte d'Or	sans limit. d'orgettes 62 kg/hl	janv.-mars	185	V	C
Nord Côte d'Or	sans limit. d'orgettes 62 kg/hl	janv.-mars	185	V	C
AVOINE NOIRE — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube/Yonne	48-50 kg/hl	janv.-mars	155 - 158	N	C
Cote d'Or/Haute Saone	48-50 kg/hl	janv.-mars	157	N	C
SEIGLE PANIFIABLE — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte d'Or/haute Saône		-	-	-	-
Yonne		-	-	-	-
TRITICALE — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Cote d'Or/haute de Saône		janv.-juin	173	V	C
Yonne		-	-	-	-
MAÏS — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube		janv.-juin	170	N	C
Sud Côte d'Or/Saône et Loire		janv.-juin	170	V	C
POIS — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte d'Or	fourrager	janv.	205	N	C
Yonne	fourrager	janv.	200	N	C
Aube	fourrager	janv.	204	N	C
Luzernes déshydratées — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	18% 1ère main	-	inc.	-	-
Pulpes de betterave — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	6 mm 1ère main	-	inc.	-	-

Matériel

Tracteur

18 - Urgent, je recherche 1 tracteur de marque Mercedes MB, trac. en 6 cylindres uniquement, genre 1600, 1500, 1400, etc...
✆ 06 21 49 50 89.

58 - Cause retraite VENDS tracteur Case Puma 130, 1 700 h., - presse balles rondes Case RBX 452 (réf. 040A)
✆ 06 15 97 93 39

70 - Vends tracteur Case IH Maxxum 125 CV, année 2008, 4 500 h. avec fourche mailleux, TBE. (réf. 030B)
✆ 06 79 10 69 10

Travail sol

18 - Vends déchaumeur Lemken Karat 350, 12 dents, NS, carbure, de 2014 et vis élévatrice Denis, 6 m, 125, moteur 3 ch.
✆ 06 21 76 41 22.

39 - Vds combiné de semis Kuhn HRB+ Prémia à socs 3m, t.b.é
✆ 03 84 48 72 95

39 - Vds Brabant 8 corps 11 pouces, tonne lisier 4 000 l, trac. Fendt, porte-outil 2R motrices Taarup sur le côté
✆ 06 85 22 28 81

69 - Vds cultivateur 13 DTS 3,50 m. 2 DTS rabatable manuel Kongskilde TBE vibro sem 2 R avec ATT ARR TBE.
✆ 06 07 06 77 50

Récolte

18 - Urgent je suis acheteur d'une moissonneuse-batteuse de marque New Holland, type 80.70 ou 80.60, faire offre.
✆ 06 21 49 50 89

38 - Vds presse N4 66+1 pour pièce monte-bottes 11 m, convoyeur 30 m, petites bottes, 2 herses plates4,2.
✆ 06 33 98 33 36

84 - Vds calibreuse cerise Fachaux tapis triage 4 lignes, brumisation, table de réception an. 2013, état nf : 13 000 euros.
✆ 06 11 13 01 49

89 - Vends séparateurs 50 qx Dupuis et 50 qx Denis avec 4 grilles, B. E., livraison possible.
✆ 06 81 82 73 32

Distribution

71 - Vds très beau bol pailleur Belair SBT20, peu servi, centrale hydrau., tapis 1 m, TB état.
✆ 06 61 65 96 05

Cave

73 - Vends Cuve fibre 250 hl, tireuse bib techni Bag re 800, formeuse carton Siat Distri, capsules Omar, concentrateur Entropie 600 Vinimatic.
✆ 06 10 33 87 74

Trav. publics

71 - Vds minipelle Yuchai, 2,5 t, état neuf, 450 h,3 godets avec remorque Magnum 2012, 3,5 t, Galva.
✆ 06 87 44 87 52

Agri. divers

01 - Vds cse retraite trisoc KV modèle SLD100 tête 160 possibilité 4è corps - surélévateur et pince adapt. tout chargeur - vibroflex 9 dents
✆ 04 74 38 27 07

01 - Vds moulin céréales à marteau avec plateforme de pesée trémie à grain mélangeuse c. électrique bé cultivateur 3m 15 dents
✆ 06 11 43 70 47

21 - RECHERCHE tracteurs, - mois. batteuses, chargeurs, - presses moyenne densité, et presses à balles rondes, Claas, John Deere, New Holland,Fahr, Fiat, MF, Renault, Fendt, et autres. (réf. 020A)
✆ 06 29 81 80 05

38 - A vendre : desileuse pailleuse Kuhn andureau athenor 3000 euros
✆ 06 85 33 46 72

38 - Cause arrêt - vds presse balle ronde MF1640 à courroies, liage électrique avec ficelles, diamètre et pressin variable - bon état de marche - petit prix à débattre.
✆ 06 71 90 79 44

38 - Vds tapis élévateur sur roue pour bois ou noix 7 m par 0,33, scie à ruban 0,80 avec moteur.
✆ 06 28 28 62 70

58 - Cause retraite vends moulin mélangeur Toy'R, arrêt automatique + trémie, BE, 1 200 euros à débattre (réf. 030C
✆ 06 35 58 58 51

71 - Vds divers matériels de fromageries, armoire affinage + séchage + faisselles + grilles + table inox.
✆ 06 74 53 83 09

89 - Achète tracteurs 4 roues motrices, même en panne, - presses à rouleaux, - télescopiques (réf. 0201)
✆ 06 35 29 44 20

89 - Vends benne monocoque Boullin, B.E., roues 1400x20, livraison possible.
✆ 06 81 82 73 32

Véhicule

Utilitaire

69 - Bétaillère Master 125 cv, caisse alu neuve, 17500 HT. Véhicule révisé garage. Tél Gauthier :
✆ 06 07 74 89 24

71 - Vds Peugeot 106, sté, année 1997, essence, 155.000 km, 3 portes, 2 sièges, bon état.
✆ 06 79 69 02 33

74 - Cause cessation, vends un Expert HDI bétaillère 2003, 260 000km, 4 800euros - un Partner frigo route et secteur 2005, 190 000km, 3 900 euros et un poids lourd Man 10.224 bétaillère alu 2 étages 1998, 715 000 km, 13 000 euros. Véhicules en très bon état.
✆ 06 08 06 98 65

Achat-Vente

Récolte

01 - Agri vend et livre luzerne et paille de colza bottes 90x120
✆ 06 83 33 41 45

01 - Vds Vallée du Suran foin/paille
✆ 06 37 72 17 46

01 - Vds 2500 piquets acacia environ non appointés longueur 1m85 secteur 01250
✆ 0619776397

07 - ETA recherche pailles en andain toute surface et propose service moisson semis labour pressage
✆ 06 21 05 74 82

25 - RECHERCHE contrat achat paille en andains avec grosse ferme céréalière, matériel performant, enlèvement et paiement rapide, secteur 21 uniquement. SARL Jeanningros (réf. 0402)
✆ 06 86 98 28 16

39 - Recherche contrat achat paille en andains secteur 71 - 39 - 01 matériel performant et personnel qualifié. Enlèvement et paiement rapides. Sarl Jeanningros
✆ 06 86 98 28 16

39 - Vds 120 t de tb foin récolte 2018 balles rondes et balles carrées, livraison par semi, grand choix de veaux repro limousin prêts à saillir printemps 2019, achète vaches génisses broutards pour l'engraissement ou l'élevage. Paiement comptant
✆ 06 26 20 05 40

42 - Vds foin BP.
✆ 04 77 28 75 09

71 - Vds paille, blé, orge, colza et riz, pour alimentation litière, qualité garantie, livraison assurée.
✆ 06 84 27 13 81
ou 06 83 03 36 86

Fourrage

21 - Eleveur CHERCHE 100 tonnes de foin et paille, paiement à la livraison, région Montbard (réf. 500A)
✆ 06 08 60 64 10

Bât. Pro.

21 - Loue hangar agricole 450 m2 commune de Losne, 350 euros/mois , - vends mécanique, BE, 400 euros (réf - 0202)
✆ 06 63 41 19 75

Terrain

26 - Vds 2 terrains avec bornes d'arrosages et chemins 1 sur Valence 5455m2 1 sur 26320 3793m2 isabellevillard@hotmail.com clauvillard@gmail.com
✆ 06 82 81 58 97

Divers

38 - Vds pont avant pour Ford 5000 roadless cuve inox 4700 l : 2500 euros à débattre.
✆ 06 75 04 60 70

PROFESSEUR GABRIEL
Grand Voyant medium guérisseur aux dons héréditaires
Spécialistes en amour, résout tous vos problèmes, retour de l'être aimé, mariage rapide, luttes contres les mauvais sorts, chances au jeux, etc. Discrétion assurée.
Résultat rapide et efficace en 48h
07 51 29 39 54
gabrielmarabout@gmail.com
N'hésitez pas à envoyer un email ou sms

42 - Producteur fruits légumes vds place 10 m, marché des Charpennes, place Wilson, Villeurbanne, les mercredi et vendredi.
✆ 06 81 35 20 92

Location

Agricole

69 - Loue AOC Chiroubles 1 ha de vigne d'un seul tenant et/ou 2ème parcelle 0,37 ha.
✆ 06 68 57 69 71

69 - Loue 0,5 ha vigne 2019 Beaujolais Villages mécanisable Lantignié.
✆ 06 07 69 27 95

Autre

26 - Hangar, local commercial, entrepôt Stockage ou activité commercial de 300 m2 à 1140 m2 situé à La Laupie, possibilité location parcelle de terrain parking - possibilité bureau, commerce, stockage Situé à 7km autoroute et 6km de Montélimar, Disponible à partir du 1 janvier 2019.Prix à partir de 3 euros le m2
✆ 07 61 45 18 60

Offre

Emploi

01 - Exploitation agricole cherche chauffeur agricole polyvalent toutes opérations culturales CDI salaire selon compétences expérience sud ain
✆ 04 78 91 02 33

07 - Recherche H/F sachant pratiquer la taille des abricotiers minimum 1 an d'expérience motivé sérieux ponctuel
✆ 06 88 18 33 35

15 - Urgent région Laguiole recherche ouvrier agricole en allaitant.
✆ 06 72 91 08 96
ou 06 32 41 13 68

26 - Exploitation ovine viande rech salarié CDI pour nourrir les bêtes soins conduite engins agricoles. Salaire suivant compétences, possibilité logement.
✆ 06 45 96 44 22

UNISYLVA recherche TECHNICIEN FORESTIER EXPLOITATION FORESTIÈRE / VENTE DE BOIS (H/F) YONNE (89)

Vous aurez pour missions :
- Prospection par des visites conseils d'un portefeuille d'adhérents sylviculteurs ;
- Choix techniques (marquages, cloisonnements...) prévisionnel d'exploitation, estimation financière et contractualisation achat de bois ;
- Planification et suivi des chantiers d'exploitation par sous-traitants ETF (organisation, tri des bois et cubage bord de route, qualité, sécurité, environnement) ;
- Réception des bois, organisation et contrôle les livraisons vers les scieries, papeteries, chaufferies clientes ;
- Gestion des stocks de bois bord de route, gestion de chantiers bois-énergie ;
- Gestion administrative et quantitative des chantiers, contrôle des prix de revient.

Profil recherché : *BTS, orientation gestion forestière ou technico-commercial bois. 1re expérience souhaitée en exploitation forestière. Vous aimez le contact humain, vous êtes réactif, volontaire et faites preuve d'autonomie et d'organisation dans le travail.*

Conditions proposées : CDI. Poste rattaché à l'agence UNISYLVA d'Auxerre. Voiture de service. Salaire à définir selon profil. Grille de salaire évolutive. Encadrement technique et parcours de formation interne.
Envoyer CV + photo + lettre motivation + prétentions à :
alexandre.fabioux@unisylva.com
Référence offre : 89-01-2019. Date limite de candidature au 28/02/2019

39 - Exploit agri comté AOC cherche employé(e), diplôme ou expérience. Possibilité de créer un GAEC. Personne autonome, sérieuse, impliquée, permis de conduire.
✆ 06 58 61 73 57

71 - Recherche salarié agricole élevage, Ligny-en-Brionnais, temps complet ou partiel.
✆ 03 85 25 87 49
ou 06 80 73 68 29

73 - Gaec lait 3 ass, cherche salarié polyvalent suite arrêt maladie, CDD 8 mois, expérience souhaitée, salaire selon expérience.
✆ 06 14 39 70 14

74 - Exploitation lait AOP Reblochon Abondance, recherche salarié(e) polyvalent traite soins aux animaux, conduite tracteur. Salaire suivant compétences et motivation.
✆ 06 06 89 57 83

84 - Rech. Tractoriste polyvalent entr. / récolte lavande et vignes. CDD en vue CDI. Exp. exigée, sérieux.
✆ 06 86 86 84 30

Animaux

Bovin

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urcay vend reproducteurs Limousins 16 - 17 mois HBL, fils de Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RRVS), Jean Rep (RJ), TGS, - vaches pleines vêlage février - mars - avril (réf. 01D)
✆ 06 28 02 04 05

03 - AV taureau Parthenais 3 ans vêlage facile calme pour croisement sur Aubrac ou autres.
✆ 06 49 16 56 33

03 - Vds 2 taureaux 2 ans charolais 2 adultes et plusieurs 15 mois TB qualité et vêlage facile Corneloup Denis Avrilly
✆ 06 79 78 91 95

03 - Vds taureaux 18 mois de viande + veaux vêlage facile non inscrit Ind IBR.
✆ 06 14 34 80 39

15 - Vds 3 vaches pleines, 6 doubl. prêtes à saillir, 10 velles inscr. HB aubrac IBR A.
✆ 06 88 17 71 83
ou 06 82 80 60 22

18 - Vends veau mâle charolais, 1 an, de père utilisé sur génisses et taureau charolais 2 ans, HBC, issu de Lascar super prix d'honn. moulins 2015. Elevage Trameson, 18350 Charly.
✆ 06 10 91 41 94

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, nés en décembre 2017 et janvier 2018, tous hivernés au pré et aptes à la saillie, dont : 4 de Jefferson, élevage Métrop Didier (71), fils de Bourgogne et Fantasia et petit-fils de Pacha - 8 de Loubard, élevage Micaud (03), fils d'Héraclès et Banlieue et père d'Olympiade et Olympia, premier et deuxième prix d'honneur La Châtre 2018 - 6 de Junior, élevage Didier Lemasson (23), petit-fils de Romarin, élevage Jean Dufraigne (71). Avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée. Prix raisonnables. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ 06 81 38 47 12
ou 02 48 56 21 49
ou 06 07 91 98 08

18 - EARL Aupetitgendre, élevage charolais HBC depuis 80 ans, qualités d'élevage et sanitaires garanties, vend cause retraite 20 reproducteurs d'un an, 20 vaches suitées, 20 vaches pleines, 21 G2 prêtes à la repro. et 18 G1 inscrites. Bord, 18200 Arcomps.
✆ à Pierre au 06 80 18 92 38
ou à Alain au 06 85 55 65 83

ESPACE Affaires

POUR TOUTE RÉSERVATION
CONTACTEZ
VOTRE SERVICE COMMERCIAL
RÉUSSIR HABITUEL

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale

Remorque Lambert
ALLIANCE
Remorque Lambert TP 15 Boggie 100 Colaert
Roues Kargo Radial
Année 2018 - Démo
17 700 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
www.lambert-sa.com
02 43 00 75 31

CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE
UNISERVICE BATIMENTS EN KIT
STRUCTURE GALVANISÉE
FABRICATION FRANÇAISE
DEPUIS 30 ANS
ÉCONOMIQUE • ESTHÉTIQUE • DURABLE • SIMPLE
POSSIBILITÉ DE MONTAGE / GARANTIE DÉCENNALE / ÉLEVAGES / VITICOLE / STOCKAGE / PME-PMI / CHEVAL
Tél. : 05 65 81 29 66
www.batiments-kit-uniservice.com

BEISER environnement
MISE AUX NORMES
PAYEZ EN 11X À 0%*
*Soumis à conditions.
www.beiser.fr
03 69 35 30 30
STATION FUEL NN2G DOUBLE PAROI
Sécurisé par clé
Éclairage d'approche
UNIQUE EN EUROPE
NOUVEAU
SONDE AVEC CAPTEUR LONGUE DISTANCE CONNECTÉE
2018 Innov' SPACE
100% SÉCURISÉE CONTRE LE VOL
LOCAL PHYTO ISOLÉ EN KIT 2 X 2 M
Local isolé en tôles double-peau
Existe en 2 x 3 m
KIT
CONFORME AU DÉCRET 87-361
Photos non contractuelles.

VENTES aux ENCHÈRES
de reproducteurs charolais
• 30 janvier
• 06 février
STATION DE CHARMOY (89)
Garanties sanitaires et de reproduction
UNION CHAROLAIS CROISSANCE - 06 09 82 85 46
www.charolaiscroissance.fr

18 - Vends taureau limousin, non inscrit, 3 ans, mixte viande, vêlage facile, 2.700 euros.
✆ 06 14 40 22 10

21 - VENDS reproducteurs LIMOUSINS de 13 à 16 mois, TBO, type mixte, TGS. Sébastien Groen - Vic de Chassenay (réf. 0103)
✆ 06 78 97 72 28

21 - Elevage LIMOUSIN Vend 1 taureau adulte, - reproducteurs 18 mois, - génisses 1 an, TGS. Livré (réf. 010B)
✆ 06 30 82 41 63

21 - VENDS taureaux 2 ans CHAROLAIS, vêlage facile, TGS. Fred. Lechenault - St Thibault (réf. 0301)
✆ 06 67 09 79 80

21 - Bon élevage MONTBELIARD BIO Vend génisses pleines terme du 15 février au 15 mars (réf. 030A)
✆ 06 82 05 82 65

21 - Elevage charolais BAUDOT Jean-Luc - Michel et Bertrand - Pont et Massène (21140) propose à la vente 20 taureaux de 2 ans, - 25 veaux mâles, le tout à un prix très attractif. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances (réf.030D)
✆ 06 07 75 59 74 (Jean-Luc)
06 67 58 18 03 (Michel)
06 74 69 62 41 (Bertrand)

21 - Elevage Charolais HBC, VEND taureaux 2 ans et gros veaux d'1 an, TGS. Livraison assurée. GAEC LECHENAULT Frères - Saint Thibault (réf. 0303)
✆ 06 24 24 69 93

21 - Vends veaux reproducteurs IBR A, HBC. EARL Jully - Lobreau - 21230 Magnien (réf. 0401)
✆ 03 80 90 08 79
06 70 11 90 57

21 - Vends génisses et taureaux de 2 ans et 1 an, HBC, TGS. LECHENAULT Yves - 21230 Foissy (réf. 040B)
✆ 06 68 67 74 41

21 - Elevage charolais HBC, EARL Gabory Bruno - 21460 Jeux les Bard vend taureaux de 2 ans et veaux de 14 mois, fils Hymalaya, champion Semur 2017 + génisses de 18 mois, IND IBR, TGS (réf. 04VB1)
✆ 06 87 43 40 33

38 - Elevage BIO Montbéliard - Vds génisses prêtes pour mi février,mi mars et avril ia sexées et charolais. Elevage bon niveau et bien soigné. Sanitaire ok. Animaux écornés et nourris au foin.
✆ 06 74 28 91 18

+ de 100 reproducteurs Charolais
Ventes aux Enchères des stations d'Evaluation
CÔTE D'OR
Vendredi 8 février 2019, 14h
à Créancey
Visites sur rendez-vous
03 80 90 68 81
www.stationevaluation.com
SAÔNE ET LOIRE
Vendredi 15 février 2019, 13h
à Charolles
Journée porte ouverte samedi 9 février
03 85 29 56 74
www.stationevaluation71.com
Entrée libre à partir de 10h - Restauration sur place
Achats à distance - Photos & vidéos sur internet
suivez-nous sur facebook

38 - Vends gentil taurillon limousin de 1 an très docile.Issu insémination artificielle, fils de Valérian, petit fils Branceille.(vêlage facile) et génisse croisée limousin vogien à terme le 4/02
✆ 06 78 10 81 23

42 - Vds 1 taureau Charolais 2 ans et 10 de 16 mois HBC. Livraison assurée, Gaec Lapendery.
✆ 06 33 45 64 39

42 - Elevage bio vds génisses 38 vêlées IA SC.
✆ 06 74 69 05 18

42 - Prends bovins en pension - 15 bêtes - 1 euros/j à partir du 15 avril- renseignements
✆ 06 61 10 57 52

42 - Vds 6 génisses Holstein écornées 18/24 mois CL 9000 - IBRA - livr. assurée.
✆ 06 86 57 38 41

42 - Vds taureaux Charolais HBC Tbo Elevage et viande - Cuisset JM St Germain Lespinasse
✆ 06 30 92 60 12

42 - Vds laitonnes + génisses 18 m + jeunes vaches vêlées - TBO - Cuisset JM St Germain Lespinasses.
✆ 06 30 92 60 12

58 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont - Alligny en Morvan, - EARL Guenot Nicolas - Allerey, IND IBR, vend taureaux 2 ans et veaux reproducteurs 13 mois. Visite permanente sur simple appel. Livraison toutes distances (réf. 500F)
✆ 06 70 34 71 84

58 - Vends veaux et taureaux 2 ans, TGS, très bonnes origines. EARL du Champ-Morin 58250 Saint Seine (réf. 5105)
✆ 06 78 59 03 92

58 - Elevage de reproducteurs Limousins, vend taureau adulte HBL, mixte élevage et grand choix de veaux mixte de viande avec finesse d'os, TGS, livraison possible (réf. 010E)
✆ 06 10 09 65 69
03 45 82 90 10

58 - Elevage charolais HBC, EARL BATHO Serge - L'Hatenon - Saxi Bourdon vend 25 taureaux de 18 mois, - veaux de l'année avec ou sans corne (réf. 020C)
✆ 06 83 68 07 96

58 - Vends génisses Limousines, bonnes origine de 2017, TGS, IND IBR (réf. 0302)
✆ 06 73 62 56 20

58 - Vends grand choix reproducteurs 1 - 2 - 3 - 5 - 6 ans, bonne origine HBL ou non, IBRA. GAEC Montcharmont R. et T. - Millay (réf. 030E)
✆ 06 14 09 77 66
06 16 36 19 68

58 - Elevage HBC, vd 4 taureaux, 2 ans, origine IA, fils de Izoard-Bully Bombx, TGS, livraison possible, GAEC LAUDET Gérard et Fils, la Chalnot, 58170 Chiddes. (040C)
✆ 06 16 20 33 25
ou 06 19 65 78 42

69 - Vends VL 1ère et 2ème lact PH et vds génisses PH 0 à 24 mois CL 11000 KG.
✆ 06 18 09 01 12

69 - Vend vaches au lait et génisses tous âges, Montbéliardes et Holstein.
✆ 06 76 07 93 36
ou 06 60 44 21 58

71 - Vds 50 taureaux de 20 mois, repro., HBC, TB qualité origine, livraison. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ 06 81 89 18 52

71 - Él. Pallot Oudry, vend taureaux 2 ans, hivernés au pré, HBC, livraison possible.
✆ 06 16 50 72 21

71 - Vds très bon taureaux charolais, type viande, âgés de 15 mois à 2 ans, hivernés au pré, fils First, Untel, Vittoz, Chabal, Russ.
✆ 03 85 58 76 55

71 - Élevage limousin vd taureaux 25-26 mois, gènes sans cornes, hivernés au pré, HBL ou non.
✆ 06 20 55 81 02

71 - Vds taureaux 18 mois et veaux de l'année, HBC, garanties sanitaires et livraison, indem IBR, Gaec Dufraigne, 71190 La Tagnière.
✆ 06 07 69 80 55
ou 06 07 31 03 42

73 - Recherche 50 génisses pour été 100 jours, Haute Tarentaise, appel le soir.
✆ 06 86 78 27 89

74 - A vendre vaches hérens, 5 ans, pleine pour janvier 2019
✆ 06 80 26 12 83

89 - Elevage Charolais HBC vend 12 taureaux de 2 ans, - 60 mâles de 1 an, - vaches pleines, - génisses de 2 ans et 1 an. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (réf. 500D)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
GAEC CADOUX

89 - Elevage HBC, MANDRON Laurent - Montillot PROPOSE à la vente taureaux reproducteurs adultes et 15 - 17 mois, origine IA ou saillie naturelle pour génisses ou vaches, tous écornés ou sans corne, vac. BVD, TGS. Livraison assurée, prix raisonnable, visite permanente (réf. 030F)
✆ 06 87 16 54 66

89 - A vendre 1 génisse charolaise, 2 ans, HBC, très beau modèle, poids 500 kg, 2000 euros. DELAGNEAU, Gurgy 89250. (0403)
✆ 03 86 53 02 45

Caprin

38 - Cause retraite vds 10 chèvres Chamoisé mis bas fév./Mars dont 6 chevrettes 2017.
✆ 06 81 98 08 89

Ovin

26 - Vends troupeau 55 brebis préalpes + beliers
✆ 07 85 54 74 03

38 - 10 Agnelles Préalpes du Sud âgées de 1 ans.
✆ 06 88 35 36 22

42 - Achète brebis, chèvres, réforme, agneaux 15 à 50 kg.
✆ 06 07 96 23 40

71 - Vends 20 agnelles charollaises inscrites ou non. Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ 06 07 75 81 61

71 - Vends 200 brebis texel, certifiées bio, pleines agnelage du 20/03 au 10/05 avec 6 béliers texel.
✆ 07 86 30 51 58

71 - Vds brebis présumées pleines, cause santé, agnelage début mars (20).
✆ 06 08 02 53 35

Volaille-Lapin

01 - Vds poules de réforme plein air à Biziat
✆ 04 74 50 15 46 le soir
ou 06 62 27 62 71

07 - Vds poules pondeuses plein air - 2,50 euros pièce, la 11ème gratuite - Sècheras (07)
✆ 06 76 68 89 70
ou 04 75 06 80 38 HR

Chien

71 - Vds chiot Berger allemand, né le 07/11/2018, portée de 1 m., non lof, numéro mère 250268601074420, siret 442 362 653 000 10.
✆ 06 83 13 82 29

73 - Vends chiot mâle berger des abruzzes (portée de 10) nés le 5/09/18, non lof, mère 380260042297579, 300 euros.
✆ 04 79 20 54 20

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapins de Garenne repris en parc adaptation garantie livraison documentation
✆ 06 82 28 12 19

Retrouvez nous sur
agribourgogne.fr

Ordinateur
Tablette
SmartPhone
L'information vous accompagne partout

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOINGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I
expire fin I__I__I / I__I__I signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

NOMINATION

AVIS MODIFICATIF

TAXI R.G.
SAS au capital de 3.000 euros
Siège social : 33 allée des Charmilles
21560 REMILLY-SUR-TILLE
824 751 663 RCS DIJON

La collectivité des actionnaires, par AGE en date du 20/12/2018, a nommé Président de la SAS à effet au 20/12/2018 et pour une durée indéterminée : M. Guillaume REGNAULT, dmt à REMILLY-SUR-TILLE (21560) - 33 allée des Charmilles en remplacement de M. Hugo SIRI, démissionnaire, et a pris acte de la démission de M. Franck BOULEY de ses fonctions de Directeur Général non remplacé. En conséquence la mention du nom du président à l'article 13 des statuts a été supprimée purement et simplement.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis, Le Président

AL210423189

TRANSFERT DE SIÈGE

BVS CONSTRUCTION

Société par Actions Simplifiée
au capital de 50 000,00 euros
Siège social : 4 Allée du four banal
21121 HAUTEVILLE LES DIJON
752 383 539 RCS DIJON

L'AGE du 23/07/2018 a décidé de transférer le siège social du 4 Allée du four banal 21121 HAUTEVILLE LES DIJON au 2 rue Sambin 21000 DIJON à compter de ce même jour. En conséquence l'article 4 des statuts a été modifié.

AL210422854

SAINT PAUL

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 11 rue de Beaune
21000 DIJON
821 606 993 RCS DIJON

L'AGE du 1/11/2018 a décidé de transférer le siège social du 11 rue de Beaune 21000 DIJON au 4 Allée du four banal 21121 HAUTEVILLE LES DIJON à compter de ce même jour. En conséquence l'article 4 des statuts a été modifié.

AL210422855

LUCIE BOUTIQUE

Le 14/01/2019, l'associée unique de la société LUCIE BOUTIQUE (SARL, capital de 23 019,80€, siège : 41 rue des Godrans 21000 DIJON, immat 301 029 633 RCS DIJON) a transféré le siège du 41 rue des Godrans 21000 DIJON au 7 allée P. Picasso, BP 13073, 21030 DIJON CEDEX avec effet au 02/01/2019.

AL210423167

NEOTISS SAS

SAS au capital de 21.660.986,25 €
Siège social : Zone Industrielle
rue Marthe Paris
21150 VENAREY LES LAUMES
383.132.024 RCS DIJON

Suivant procès-verbal en date du 28 décembre 2018, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social à compter du 1er JANVIER 2019, au 696 rue Yves Kermen 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au RCS DE NANTERRE où la société sera désormais immatriculée.

Le Représentant légal.

AL210423207

BERNARD-BLOIS

Société à responsabilité limitée
au capital de 30 000 euros
Siège social : 15 Rue de Beauraing
21250 SEURRE
752 232 090 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 21 décembre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 15 Rue de Beauraing à SEURRE (21250), au 6A Rue Terreau de Lée à SEURRE (21250), et ce, à compter du 1er janvier 2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis.

AL210423209

THOMAS JÉRUSALEM AVOCAT

Avocat aux barreaux de DIJON et AUXERRE

CABINET DOCTEUR GUICHERD

Société Civile Immobilière
Capital de 187.010 euros
Siège social : 14 RUE JEHLY BACHELLIER
21121 FONTAINE LES DIJON
RCS 842 665 234

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions des associés en date du 21/09/2019, il résulte que le siège social a été transféré du 14 RUE JEHLY BACHELLIER 21121 FONTAINE LES DIJON au 111 AVENUE VICTOR HUGO 21000 DIJON. L'article « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de DIJON

Pour avis,

AL210423229

MODIFICATION DE CAPITAL

BRET BREMENS - AVOCATS

LYON CITE INTERNATIONALE 45 quai Charles de Gaulle 69006 Lyon RADIOLOGIE MEDICALE VALMY

SCI au capital de 36.800 euros
Siège : 3 Rue Louis Néel - 21000 Dijon
RCS Dijon : 819 576 398

L'assemblée générale réunie le 19 décembre 2018 a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 800 euros pour le porter à 37.600 euros par l'émission et la création de 800 parts nouvelles d'un euro chacune entièrement souscrites. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon. Pour avis.

AL210423198

S.A.S. R.J.C.

Société par Actions Simplifiée
au capital de 6 600 Euros
Siège social
1, impasse des Jardins du Prille
Hameau de Challanges - 21200 Beaune
828 487 066 R.C.S. Dijon

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 Décembre 2018 a décidé de réduire le capital social de 6 600 Euros à 4 400 Euros par voie de rachat et d'annulation de 22 actions ; les créanciers sociaux bénéficient du droit d'opposition dans le délai légal conformément aux dispositions de l'article L.225-205 du Code de commerce.

AL210423199

SAWA

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 131 660.00 €
Siège social - 3 bis route De Marsannay
21160 Corcelles les Monts
799 339 965 RCS Dijon

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 1er décembre 2018, il résulte que : - Le capital social a été augmenté d'une somme de quatre cent quarante-trois mille trois cent quarante (443 340) euros, pour être porté de cent trente et un mille six cent soixante (131 660) euros à cinq cent soixante-quinze mille (575 000) euros. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Pour avis,le représentant légal.

AL210423200

BOPAPIQUE

Société civile immobilière
au capital de 44 000 euros
Siège social : 8 RUE DES NOYERS
21160 PERRIGNY LES DIJON
RCS DIJON 539 973 974

Par décision du 21 décembre 2018, l'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social d'une somme en numéraire 40 000 euros. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence :

Ancienne mention : Capital : 4 000 euros

Nouvelle mention : Capital : 44 000 euros

Mention sera faite au RCS : DIJON

Pour avis.

AL210423220

MODIFICATION DE STATUTS

EARL MINOT MICHEL

au capital de 10 000 €
siège social : Hameau de Vesvrotte
21580 Fraignot et Vesvrotte
510 734 809 RCS Dijon

AGE du 22/11/2018 : augmentation capital social : AM : 1 000 €, NM : 130 000 €, démission de M. Michel MINOT de ses fonctions de gérant au 31/12/2018 et nomination en remplacement de M. Maxime MINOT (10 Rue du Hameau 21580 FRAIGNOT ET VESVROTTE) au 01/01/2019, changement dénomination : MINOT M au 01/01/2019.

Pour avis.

AL210423147

LA TESTE NOIRE

SC au capital de 178 000 euros, siège social : 1 rue de Longvic 21000 DIJON, 434 480 604 RCS DIJON, AGE du 07/12/2018 : extension d'activité AN : prise de participation dans toutes sociétés, quels que soient leur objet social et activité, gestion de titres, d'investissement pour son compte ou pour celui de tiers par tous procédés que ce soit, et notamment par voie d'acquisition, d'augmentation de capital, d'absorption ou fusion, gestion de son propre patrimoine, tant immobilier que mobilier, et de tout patrimoine, quelle que soit sa composition, appartenant à toute personne physique ou morale ; NM : prise de participation dans toutes sociétés, quels que soient leur objet social et activité, gestion de titres, d'investissement pour son compte ou pour celui de tiers par tous procédés que ce soit, et notamment par voie d'acquisition, d'augmentation de capital, d'absorption ou fusion, gestion de son propre patrimoine, tant immobilier que mobilier, et de tout patrimoine, quelle que soit sa composition, appartenant à toute personne physique ou morale, direction, animation, gestion, contrôle de coordination de ses filiales et participations, toutes prestations de services auprès des entreprises industrielles et commerciales et notamment les prestations d'ordre juridique, financier, commercial, de gestion, d'informatiques et de direction générale ou autres. Pour avis

AL210423148

NEOTISS FRANCE

SAS à associé unique au capital de 10 €
Siège social :
rue Marthe Paris Zone Industrielle
21150 VENAREY LES LAUMES
833.977.531 RCS DIJON

Suivant procès-verbal en date du 28 décembre 2018, les associés :

Après avoir entendu lecture du rapport du Commissaire aux apports et du projet de traité relatif à l'apport partiel d'actif soumis au régime des scissions par NEOTISS SAS, SAS au capital de 21.660.986,25 €, ayant son siège social Zone Industrielle – rue Marthe Paris 21150 VENAREY LES LAUMES, immatriculée sous le n°383.132.024 RCS DIJON, au profit de la société NEOTISS FRANCE, - A approuvé le projet relatif à l'apport NEOTISS et les apports effectués par la société NEOTISS SAS, avec effet au 31 décembre 2018 à minuit, et les conditions de rémunération de l'apport, représentant un actif net transmis de 7.840.451,49 € rémunéré par l'attribution de 7.000.000 actions de la société NEOTISS FRANCE ; - A décidé, en conséquence de ce qui précède d'augmenter le capital social d'une somme de 7.000.000 € par émission de 7.000.000 actions nouvelles attribuées à NEOTISS SAS en rémunération de son apport, portant ainsi le capital à 7.000.010 € ;

- La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés par la société (soit 7.840.451,49 €) et le montant de l'augmentation de capital de NEOTISS FRANCE (soit 7.000.000 €) constitue un Prime d'apport de 840.451,49 €, inscrite au passif du bilan de NEOTISS FRANCE ;

- A modifié les articles 6 et 7 des statuts.

- A décidé de modifier l'objet social et en conséquence l'article 5 comme suit :
Article 5 – objet social : la société a pour objet en France ou à l'étranger, de : a) Convertir des produits métalliques plats, incluant le titane et ses alliages, acier inoxydable, le cupro-nickel ou les alliages de nickel, en tubes soudés (« Tubes Soudés ») b)Transformer ou faire transformer ces Tubes Soudés par toutes opérations telles que cintrage, étirage, ailettage, assemblage, etc… les opérations couvertes par ces sous paragraphes (a) et (b) étant appelées le « Métier du Tube Soudé » ; c) Fournir tous les services liés directement ou indirectement au Métier du Tube Soudé d) Acheter, vendre, ou réaliser des activités de commerce liées au Métier du Tube Soudé (…)

Modifications seront faites au RCS DE DIJON.

Le représentant légal.

AL210423206

TISSUS SHOP

SARL au capital de 1 000 euros, siège social : Impasse Gambut 21200 BEAUNE 844 607 788 RCS DIJON, décisions du 14/01/2019 : changement de dénomination en «BEAUNE TISSUS», Pour avis

AL210423214

GAEC DU CHARMOY

Groupement agricole d'exploitation
en commun au capital de 127 599,83 euros
Siège social : CLOMOT
ARNAY LE DUC (COTE D'OR)
380 182 295 RCS DIJON

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2018, il a été : - décidé de transférer le siège social de CLOMOT (21230) à LOMOT (21230) - 3 cour de la Beaune avec effet au 31 décembre 2018 et de modifier en conséquences les statuts,

- pris acte de la démission de Michel BOULMIER, de ses fonctions de gérant pour cause de départ à la retraite avec effet au 31 décembre 2018,

- décidé de transformer le Groupement en Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, sans création d'un être moral nouveau à compter du 31 décembre 2018,

- d'adopter comme nouvelle dénomination sociale «EARL DU CHARMOY «, à compter du 31 décembre 2018. a durée n'a pas été modifiée. L'objet social a été reformulé.

NOUVELLES MENTIONS :

FORME : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

OBJET SOCIAL :

La société a pour objet L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime, c'est-à-dire principalement « les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ».

Elle est également compétente pour accomplir les opérations qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime.

GERANCE : Monsieur Dominique BOULMIER, demeurant à CLOMOT (21230) - 3 Cour de la Beaune.

CESSION DE PARTS : les cessions entre vifs de parts sociales sont soumises à l'agrément des associés représentant plus des trois quarts du capital social, à l'exception des cessions entre associés lesquelles sont libres.Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON. Pour avis.

AL210423219

TEVOLYS

SARL au capital de 7.200 €
Siège social : 12, rue Maxime Guillot
21300 Chenôve
480 057 744 RCS Dijon

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 20 août 2018, il a été :

- pris acte de la transformation de la société en société par actions simplifiée. La dénomination de la société, sa durée, son capital social et son siège social restent inchangés. De ce fait, les mandats de gérants de Mr. Alexandre Fund et Franck Truillot ont pris fin.

- décidé de nommer en qualité de Président, Mr. Alexandre Fund demeurant 9 bis, rue Nodot 21000 Dijon,

- décidé d'étendre l'objet social : L'édition de plateformes et d'applications digitales, le business consulting, le business intelligence, l'audit, le conseil, l'organisation d'entreprise, le conseil en marketing et en ressources humaines, la conduite du changement de mobilité, le coaching (accompagnement) en entreprise et individuel,

- décidé d'augmenter le capital de 200.000 € pour le porter de 7.200 € à 207.200 €,

AL210423228

VENTE

SCP «B.MUGNERET-T.LAUREAU-M.PÉRON O.BERTHAUT & J.H. NÉNERT» Notaires associés
23 Rue Jacques Cellerier – Dijon

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

SARL COTO NUITS 2017 / SRL BY GEORGETTE-NUITS

Suivant acte reçu par Maitre PERON, avec la participation de Maitre Eric VINCENT, notaire associé à BEAUNE, le 10 janvier 2019, enregistré au SPFE DIJON I, le 15/01/2019, dossier 2019 2833, réf 2104P01 2019 N 49, contenant :

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par la SARL COTO NUITS 2017, au capital de 20 000,00 €, siège à PERNAND-VERGELESSES (21420), 11 rue de Frétille, RCS DIJON B 831 591 805 Au profit de la SARL BY GEORGETTE - NUITS, au capital de 150 000,00 €, siège à NUITS-SAINT-GEORGES (21700), 7 rue Saint Joseph Rond Point de l'Europe, RCS DIJON B 844 029 195

D'UN FONDS DE COMMERCE d'hôtel, restaurant, bar sis et exploité à NUITS ST GEORGES, 7 impasse Saint Joseph, connu sous l'enseigne «LE SAINT GEORGES» Moyennant le prix de 408.000,69 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 250.000 €, aux éléments corporels pour 150.000 € et aux marchandises pour 8.000,69 €

Entrée en jouissance : 1er janvier 2019 Les oppositions seront reçues chez Maitre PERON où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

Pour avis. M.PERON.

AL210423190

VENTE

CDC HABITAT SOCIAL (SA D'HLM), Vend 1 appartement T2 sis 7 rue Pasteur, 21800 QUETIGNY, de 53,71 m² au 3ème étage, cave lot 62, UG 2797. DPE : D. PRIX LOCATAIRE DEPARTEMENT : 53 000 € hors frais de notaire et bancaires. Lot soumis à la copropriété. Nombre de lots dans la copro : 71. Quote part de charges annuelles : 1 479,99 €. PAS DE PROCEDURE EN COURS. Contact : CDC HABITAT Ventes –Romuald GENIN Tél : 09 79 99 02 15 romuald.genin@cdc-habitat.fr - Offre réservée exclusivement aux locataires de CDC HABITAT SOCIAL du département 21 ainsi qu'aux gardiens de CDC HABITAT SOCIAL pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicités prévues par l'article R-443-12 du CCH.

AL210423195

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Pour les deux communes ci-dessous :

Location sur la totalité de la surface – Objectif : Maintien du fermier en place

BLIGNY-LE-SEC: Terre, bois taillis

13 ha 06 a 20 ca - Au mairois: ZK-27(A)-27(B)-44 - Combe robet: ZE-24(J)-24(K) - En la combe fouot: ZL-9 - Le charberi: ZB-15(J)-15(K)

VILLOTTE-SAINT-SEINE: Landes

33 a 30 ca - La corvee: AK-16

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 11/02/2019** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL210423223

VENTE

VENTE

CDC HABITAT SOCIAL (SA D'HLM), Vend 1 appartement, lot 34, UG 0553, 3, rue des Marconnets à 21200 Beaune. 4 pièces, de 66.40 m² au 3ème étage, cave. DPE : D. Prix : 67 600 € hors frais de notaire et bancaires. Lot soumis à la copropriété. Nombre de lots dans la copro : 40.

Quote part de charges annuelles : 1 420.57 €. Pas de procédure en cours. Contact : CDC HABITAT Ventes – Romuald GENIN Tél : 09 79 99 02 15 romuald.genin@cdc-habitat.fr - Offre réservée exclusivement aux locataires de CDC HABITAT SOCIAL du département du 21 ainsi qu'aux gardiens de CDC HABITAT SOCIAL pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicités prévues par l'article R-443-12 du CCH.

AL210423196

VENTE

CDC HABITAT SOCIAL (SA D'HLM), Vend 2 appartements:

- lot 196, UG 0902, 9, rue Edouard Herriot à 21 300 Chenôve. 1 pièce, de 50.45 m² au 8ème étage, cave. DPE : D. Prix : 30 000€*

-lot 61, UG 0902, 7, rue Edouard Herriot à 21 300 Chenôve. 1 pièce, de 50.54 m² au 1er étage, cave. DPE : D. Prix : 30 000€*

*hors frais de notaire et bancaires. Lot soumis à la copropriété. Nombre de lots dans la copro : 201. Quote part de charges annuelles : 2 111.52€ pour le lot 196 et 1791.09€ pour le lot 61. Pas de procédure en cours. Contact : CDC HABITAT Ventes – Romuald GENIN Tél : 09 79 99 02 15 romuald.genin@cdc-habitat.fr - Offre réservée exclusivement aux locataires de CDC HABITAT SOCIAL du département du 21 ainsi qu'aux gardiens de CDC HABITAT SOCIAL pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicités prévues par l'article R-443-12 du CCH.

AL210423197

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCI FEELGOOD,

au capital de 1 500 euros, siège social : 4 Rue du Docteur Maillard 21000 DIJON, 824 806 905 RCS DIJON, AGE 31/12/2018 : démission de M. Jérôme BADET de ses fonctions de cogérant. Pour avis

AL210423140

AVIS DE FIN DE LOCATION GÉRANCE

Le contrat de location-gérance qui avait été consenti par acte SSP à effet au 01/01/19 par le bailleur : la SARL TAXIS FERET, au capital de 30.000 euros, dont le siège est à DIJON (21000) - 103 rue de Corcelles, RCS Dijon 502 127 962, au locataire-gérant : la SARLU TAXI DEFLESSELLES JEROME, au capital de 2.000 euros, dont le siège est à SAULON-LA-RUE (21910) - 38 rue des Cheneteaux, en cours d'immatriculation, et portant sur un fonds de commerce d'activité d'exploitant de taxi dont l'autorisation de stationnement est situé sur la commune d'AIGNAY-LE-DUC, a été rompu à effet au 12/01/2019.

Pour unique insertion

Le locataire-gérant

AL210423181

LE GRILL DE NUITS

L'AGO de LE GRILL DE NUITS, SARL au capital de 1 000€, 48 Grande Rue, 21700 Nuits Saint Georges, 828 575 217 RCS Dijon a décidé, le 7.1.2019, du départ d'un cogérant, Mme COUSIN Patricia. Reste seul gérant, Mr BAUDRY Bernard. Mention au RCS de Dijon

AL210423201

LA CABOTINE

EARL au capital de 7 600 euros, siège social : 18 A Rue d'Aval 39100 CHOISEY, 818 407 645 RCS LONS LE SAUNIER, AGE du 22/12/2018 : démission de M. Claude DUMONT de ses fonctions de cogérant. Pour avis

AL210423212

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé du 21 janvier 2019, la société LE TAXI DU PAYS BEAUNOIS, Société par Actions Simplifiée au capital de 5 000 euros, dont le siège social est situé 26 rue Jean-Baptiste Boussu, 21200 VIGNOLES, immatriculée sous le n°839 142 296, a confié à la société BMT TAXI, Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé 3 rue de L'Arc - 21250 SEURRE, non encore immatriculée, L'exploitation à titre de location-gérance d'un fonds de taxi comprenant l'autorisation de stationnement n°1 sur la commune de GILLY LES CITEAUX (21) ainsi qu'un véhicule équipé taxi, immatriculé n°BB 958 BC ; Pour une durée d'une année à compter du 1er février 2019 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation. Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le locataire-gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au locataire-gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour avis.

AL210423222

DISSOLUTION LIQUIDATION

CONTI SASU

au capital de 1000 € Siège social : 16 rue de chambolle, 21220 Reulle-Vergy 818 327 470 RCS de Dijon L'AGE du 03/12/2018 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour,nommé en qualité de liquidateur M. CURE François Pierre Jacques, demeurant 16 rue de chambolle, 21220 Reulle-Vergy, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de Dijon

AL210422939

SARL DECORUM'CINEMA

Il a été décidé le 31/12/18 par consultation écrite des associés, de procéder à la dissolution anticipée de la «SARL DECORUM'CINEMA», capital: 8000€, siège: 6 r. Septentrion 21110 GENLIS, 444557425 RCS DIJON, à compter du 31/12/18 et sa mise en liquidation amiable. Liquidateur: Bruno BAERT, dmt 6 r. Septentrion 21110 GENLIS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts. Siège de liquidation: 6 r. Septentrion 21110 GENLIS, adresse de correspondance et de notification des actes et documents concernant la liquidation. Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation au GTC de DIJON, en annexe au RCS.

AL210423138

ALUMARI

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège : 8 R.D. 974, 21190 Meursault
Siège de liquidation : 8 R.D. 974,
21190 Meursault
500 624 275 RCS Dijon

DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/08/2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Régine ROUX, demeurant 2 Avenue Jean LASSER - Résidence le FLAMANT, escalier G, appartement 254, Port CAMARGUE - 30240 LE GRAU DU ROI, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 8 R.D. 974 - 21190 MEURSAULT. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis - Le Liquidateur.

AL210423142

THELYS AVOCATS

THELYS AVOCATS
Me BASTIANELLI
35 rue St Jacques
13006 MARSEILLE

FP-CONSEILS&SERVICES

SAS au capital de 45219 ? Siège social : 24 av. Aristide Briand, 21000 Dijon 753 656 313 RCS de Dijon L'AGE du 31/10/2018 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon. Radiation au RCS de Dijon

AL210423186

PHOTOTYPE

Société Civile au capital de 800. €
Siège social Saizerey - (21210) Missery
434.669.271. RCS. Dijon

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14/01/2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à la date du 31/12/2018, nommé comme Liquidateur, Mme Estelle REBOURT, demeurant à SAIZEREY - (21210) MISSERY), et fixé le siège de liquidation au siège social de la Société. Mention en sera faite au RCS de DIJON.

AL210423192

BOURGUIGNONNE

SCI - Au capital de 91 469,41 euros - Siège social : MARSANNAY LA COTE 21160 14, rue Dom Plancher 420 804 890 RCS DIJON - l'AGE du 31.12.2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31.12.2018 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, a nommé liquidateur Bernard BARBE (14 rue Dom Plancher 21160 MARSANNAY LA COTE), a fixé le siège de la liquidation au 14 rue Dom Plancher 21160 MARSANNAY LA COTE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Dépôt des actes au RCS DIJON, pour avis le liquidateur.

AL210423202

S.C.I. BLANCHE
Société Civile Immobilière en liquidation au capital de 1.000 €
Siège social :
Chez M. T. VANDENBROUCQUE
29 Rue Louis de Broglie –
21000 DIJON - RCS 488.086.133

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'un procès-Verbal du 13 décembre 2018 Monsieur Thierry VANDENBROUCQUE, liquidateur a constaté que les associés, ont, par consultation écrite, approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion, l'ont déchargé de son mandat et constaté la clôture de la liquidation.

Pour avis, le liquidateur.

AL210423203

BOURGUIGNONNE

SCI en liquidation - Au capital de 91 469,41 euros - Siège social : 14, rue Dom Plancher 21160 MARSANNAY LA COTE - Siège de liquidation : 14, rue Dom Plancher 21160 MARSANNAY LA COTE- 420 804 890 RCS DIJON, l'AGO du 31.12.2018 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Bernard BARBE (14 rue Dom Plancher 21160 MARSANNAY LA COTE), de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à effet au 31.12.2018. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS DIJON. Pour avis le liquidateur.

AL210423204

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 19/12/2018, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : ALEP Objet social : La restauration traditionnelle Syrienne Siège social : 9 avenue du Drapeau, 21000 Dijon. Capital : 1000 ? Durée : 99 ans Président : M. HIBAT ALLAH El Ghali, demeurant 5 Boulevard du Champ métier, 21800 QuetignyAdmission aux assemblées et droits de votes : Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions, chaque action disposant d'une voix. Clause d'agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des actionnaires. Immatriculation au RCS de Dijon

AL210423125

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 05/11/2018, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : G-B PRESTDOM Objet social : Prestataire de service pour cuisines, salles de bain, électro domestique, appareils électriques Siège social : 28 rue de Cessey, 21560 Remilly-sur-Tille. Capital : 1000 ? Durée : 99 ans Président : M. BARET Gaëtan, demeurant 28 rue de Cessey, 21560 Remilly-sur-TilleAdmission aux assemblées et droits de votes : Une action une voix Clause d'agrément : Libre Immatriculation au RCS de Dijon

AL210423126

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 11/01/2019 à ROUGEMONT, il a été constitué la société suivante :

DENOMINATION : CG BOIS

FORME : Société à responsabilité limitée

SIEGE SOCIAL : 2 Rue de la Forge 21500 ROUGEMONT

OBJET : débardage de bois, abattage, travaux forestiers, vente de bois, travaux agricoles, travaux paysagistes.

DUREE : 99 ans

CAPITAL : 3 000 € entièrement libéré.

GERANCE : Monsieur BACCHIERI Christian demeurant 2 Rue de la Forge 21500 ROUGEMONT.

IMMATRICULATION : au RCS de DIJON

AL210423171

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à 12 décembre 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : SCI GUEST INVEST

Siège social : 60 H avenue du 14 juillet, immeuble Pythagore, 21300 CHENOVE

Objet social : L'acquisition d'immeubles, de droits réels immobiliers ou de valeurs mobilières de sociétés à prépondérance immobilière, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de ces immeubles et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, de construction, d'échange, apport ou autrement ;

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société RCS de DIJON

Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Stéphane GUÉRINON demeurant 18 rue Clément Janin, 21120 TIL CHATEL.

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

Pour avis

AL210423187

AVIS DE CONSTITUTION

Le 15/01/2019, a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : SAS

Dénomination : PHARMNATURO AMOUREUX

Siège : 20 boulevard de l'université 21000 DIJON

Durée : 99 ans

Objet :- Activité de conseil naturopathique et de suivi et accompagnement des requérants par tous les moyens proposés par la Naturopathie et répondre aux objectifs de bien-être et de santé des requérants. Les moyens utilisés sont les techniques dites naturopathiques dont les techniques manuelles, aromathérapie, phytothérapie, éducation alimentaire, etc....

- Proposition d'ateliers liés à la Naturopathie: ateliers culinaires reposant sur une alimentation naturelle et biologique, ateliers de préparation de produits d'entretien et cosmétiques «faits maison», reposant sur des recettes «bio» et/ou naturelles.

Capital : 1000 €

Droit de vote : Sur justification de l'identité et de l'inscription en compte des actions au jour de la décision. Une action, une voix.

Clauses d'agrément : les actions sont librement cessibles entre actionnaires avec accord du Président de la société.

Président : Sébastien AMOUREUX - 3 rue de la Fontaine Guidou - 21600 FENAY

Immatriculation au RCS de DIJON

Le Président.

AL210423188

ADB ASSURANCES

Avis est donné de la constitution de la société ADB ASSURANCES.

Forme : SARL.

Siège : 24 Rue du Faubourg Bretonnière 21200 BEAUNE.

Objet : courtage et commissions sur tous contrats d'assurances de toute nature et avec toutes compagnies.

Capital : 1.000 euros.

Durée : 99 ans.

Gérance : M. Marc ANGUENOT DE BECKER et Mme Florine ANGUENOT DE BECKER demeurant tous deux 6 Route de Chagny 71150 DEMIGNY.

RCS DIJON.
Pour avis.

AL210423191

16 HUGO NOTAIRES
BRUCHON - de VREGILLE - CHANUT

SCI COUDE PATE

Suivant acte reçu par Maître Clémentine COURLET de VREGILLE, notaire à DIJON, 16 avenue Victor Hugo, le 14 janvier 2019, il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante :

Dénomination : SCI COUDE PATE

Forme Juridique : Société Civile Immobilière

Siège : DIJON (21000), 19 rue René Coty

Durée : 99 ans

Objet : acquisition, administration, gestion par location, ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers et emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet, exceptionnellement, aliénation des immeubles devenus inutiles à la société,

Capital social : MILLE EUROS (1 000,00 €)

Apports en numéraire : MILLE EUROS (1 000,00 €)

Gérant : Madame Sylvie CURTY née MONARD demeurant à DIJON (21000), 1 rue Pierre Joseph Magnin

Immatriculation au RCS de DIJON

Cession de parts : existence de clauses d'agrément par AGE des associés pour toute cession hors associés et hors descendants.

Pour avis et mention

Me Clémentine COURLET de VREGILLE, Notaire

AL210423194

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 10.1.2019, il a été constitué une SAS dénommée : SAS JMC. Nom commercial : Meursault Wine Academy. Capital : 1 000€. Siège : 18, rue de Citeaux, 21190 Meursault. Objet : Centre de formation et d'enseignement. Durée : 99 ans. Président : Mme Martin Joy, 3 rue des Iris, 92160 Antony, pour une durée indéterminée. Immatriculation au RCS de Dijon

AL210423205

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 11/01/2019, la SAS Bulut Kebab a été constituée :

Siège : 28 boulevard de l'Université 21000 DIJON

Durée : 99 ans

Capital : 1 000 €
Objet : exploitation d'un fonds de commerce de restauration rapide

Agrément des cessions aux tiers

Président : Lilian Bulut 55 E avenue Jean Jaurès 21000 DIJON

RCS Dijon

AL210423208

AVIS DE CONSTITUTION

Acte SSP du 17/01/2019, constitution SCI à capital variable dénommée CARGO. Capital: 4.000€. Capital minimum: 4.000?. Capital maximum: 180.000?. Siège: 17 RTE DE SEURRE 21250 POUILLY-SUR-SAÔNE. Objet: acquisition et gestion d'immobilier. Gérance: M. Gaëtan CROUAIL, 17 RTE DE SEURRE 21250 POUILLY-SUR-SAÔNE, et Mme Corinne RONCHARD, 17 RTE DE SEURRE 21250 AUVILLARS-SUR-SAÔNE. Cession de parts: Toute cession des parts sociales est soumise à l'agrément préalable des associés réunis en assemblée générale. Durée: 99 ans. RCS DIJON

AL210423210

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 17 janvier 2019, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes : Forme : Société civile de construction vente Dénomination : LES BUREAUX D'HADRIEN Siège social : 5 rue des Boissières 21240 Talant Objet social : L'acquisition, la construction de tous biens immobiliers en vue de leur revente en totalité ou par fractions. Et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil. Capital social : 10 000 (mille) euros Durée : 30 (trente) années Gérance : La SAS SERVICE IMMOBILIER AMENAGEMENT, immatriculée au RCS de Dijon n° 328 746 433, ayant son siège social 5 chemin des Boissières 21240 Talant, représentée par son président Monsieur Gérard LORISSON, Clauses relatives aux cessions de parts : Libre entre associés, conjoint, descendants et ascendants Immatriculation de la société au RCS de Dijon. Pour avis

AL210423218

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 10/01/2019, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : LE SPICY Siège social : 85 rue Jeannin, 21000 DIJON Objet social : exploitation d'un fonds de commerce sandwicherie , avec vente à emporter, et livraison ; Durée de la Société : 99 ans Capital social : 1 000 euros Gérance : Rachid OUBELLA demeurant 3 rue Général Giraud, 21300 CHENOVE Immatriculation au RCS de DIJON

AL210423224

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 14/01/2019, il a été constitué une SCI présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination: MNDP Siège: 16 Route de Dijon, 21600 FENAY Objet: acquisition par voie d'achat ou d'apport, prise à bail, location, administration et exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis, mise en valeur de ces immeubles par tous travaux Durée: 99 ans Capital : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire Gérance : Madame Marjorie DAUTREY demeurant 16 Route de Dijon 21600 FENAY Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés à l'unanimité Immatriculation au RCS de DIJON.

AL210423225

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée du 17 janvier 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : ATELIER SUAU

Siège social : 46 Grande Rue, 21700 QUINCEY

Objet social : Toutes activités de menuiserie et d'ébénisterie ; la vente de tous produits, articles ou accessoires se rapportant aux activités précitées.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5 000 euros
Gérance : Monsieur Kévin SUAU, demeurant 46 Grande Rue - 21700 QUINCEY, assure la gérance

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis. La Gérance

AL210423226

NIÈVRE

➜ SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Délai d'opposition
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date à GUERIGNY du 22 août 2000 déposé au rang des minutes de Me Emilie BERARDO notaire à MALIGNY (89800) aux termes d'un acte contenant procès-verbal d'ouverture et de description de testament du 15 novembre 2018, Mme Marguerite Léonide MATHIEU, veuve de Mr Guy Gaston MICHEL, née à MERE (89144) le 22 juin 1930, demeurant à GUERIGNY (58130) Square des Abbés EHPAD Les Forges Royales, décédée à GUERIGNY (58) le 13 juillet 2018, a institué deux légataires universels.

Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains de Me Jean-Paul GAUTHRON notaire à GUERIGNY (58130) 1 rue de Plouzeau chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du TGI de Nevers de l'expédition du procès-verbal susvisé et copie figurée de ce testament.

Pour avis. Le notaire

AL580423395

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

ELEVAGE MICHEL RIVAILLON

Société par Actions Simplifiée
au capital de 2 564 700,60 €
ramené à 2 118 194,19 €
Siège social : 42, Boulevard Victor Hugo
58000 Nevers - 490 766 680 RCS Nevers

Il résulte de l'AGE du 04/12/2018 et des décisions de la Présidente du 27/12/2018 que le capital social a été réduit de 446 506,41 € par voie de rachat d'actions. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

AL580423227

➜ RECTIFICATIF

Dans l'annonce parue dans Terres de Bourgogne du 18/01/2019, concernant la société LUTECIA SERVICES, il convient de lire : Activités principales : le service à la personne à domicile tel que les courses, le ménage, le grand nettoyage occasionnel et le repassage au lieu de accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés ou de personnes âgée

AL580423192

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP François et Guillaume DINET Notaires à Clamecy (Nièvre), 24, rue Marie Davy

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL: INFORMATION PRÉALABLE (ARTICLE 1397 AL 3 DU C.CIV.)

Suivant acte reçu par Me Guillaume DINET notaire, membre de la Société Civile Professionnelle dénommée «François DINET et Guillaume DINET, Notaires Associés» titulaire d'un office notarial dont le siège est à CLAMECY (Nièvre), 24, rue Marié-Davy office notarial n° 58034, le DEUX JANVIER DEUX MILLE DIX NEUF, M. Jacques Patrick Michel VESSERON et Mme Béatrice Pierrette BRELOT son épouse dmrt ens. à NEUILLY (Nièvre) 11 chemin des Riots - Olcy mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie

de FONTENAY AUX ROSES (Hauts-de-Seine) le 27 novembre 1982, ont adopté

pour l'avenir le régime de la communauté universelle.

Les oppositions pourront être faîtes dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me G. DINET, 24 Rue Marié Davy à CLAMECY (58500) où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour avis.

AL580423216

➜ MODIFICATION DE STATUTS

DYVA

SARL au capital de 6 292 620,00 euros,
50 RUE DE VIRLOGEUX, 58300 DECIZE,
450 324 785 RCS Nevers.

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 décembre 2018, il a été décidé la transformation de la société sous la forme d'une société civile, sans création d'un être moral nouveau, avec adoption de nouveaux statuts. Il a été également pris acte de transférer le siège social de la société, au 23 CHEMIN DE CHAVENNES, 03000, AVERMES.

La dénomination, le capital social, l'objet, la gérance et la durée sont inchangés.

Suite à ce transfert, il est rappelé les caractéristiques suivantes :

Objet : La gestion de titres et de toutes autres actions, parts sociales, valeurs mobilières et droits sociaux qu'elle pourrait acquérir ; la prise de participation dans toutes sociétés, en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit ; toute prestations de service comptable, administratives, informatique, commerciale et de ressources humaines rendues au profit de filiales.

Durée : 99 années.

Gérance : Mr ROTAT DANIEL demeurant 23 CHEMIN DE CHAVENNES, 03000 AVERMES.

La société sera radiée du RCS de Nevers et ré-immatriculée au RCS de CUSSET.

AL580423174

COSNE

SARL transformée en SNC
au capital de 1.000 Euros
Siège social : Rue Henri Dunant
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
801 649 526 RCS NEVERS

Aux termes d'un PV d'AGE du 21/11/2018, les associés de la société ont décidé : -de transformer la société en Société en Nom Collectif sans création d'un être moral nouveau ; -de nommer en qualité de cogérants pour une durée illimitée : Madame Rozenn GAUTRAIS demeurant 10 rue Ibaïa 64200 BIARRITZ, la société TRAINER&CO (834 901 837 RCS LAVAL) ; la société TOP BOOSTER (802 636 498 RCS LAVAL) ; la société IMPULSE&CO (834 889 354 RCS LAVAL) ; ayant toutes trois leur siège fixé à SAINT-BERTHEVIN (53940) 5 et 17 rue de Corbusson – ZA le Châtellier II. Ce à compter du 21/11/2018. Les associés de la société sont : FRACASSE, SA au capital de 40.000 € ayant son siège 2 rue Astrid – L1143 Luxembourg (B110531 RCS LUXEMBOURG) ; ALTEKAMA, SA au capital de 31.000 € ayant son siège 10 rue Beaumont – L1219 Luxembourg (B226188 RCS LUXEMBOURG) ; BIMOTA FINANCES S.A., SA au capital de 31.000 € ayant son siège 10 rue

Beaumont – L1219 Luxembourg (B212122 RCS LUXEMBOURG).

Mention sera faite au RCS de NEVERS.

Pour avis,

AL580423221

EXPLOITATION AGRICOLE à RESPONSABILITE LIMITEE LAPORTE

Société civile au capital de 81 102,88 €
Siège social : CHENIZOT
58110 CHOUGNY
RCS NEVERS N° 326 784 998

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er janvier 2019, il a été décidé la transformation de l'EARL en GAEC dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : GAEC LAPORTE PERE ET FILS

Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

Capital : 81 102,88 euros

Nature des apports : biens meubles agricoles

Siège social : CHENIZOT – 58110 CHOUGNY

Objet : activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311.1 du Code Rural

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS

Gérance : M. Thierry LAPORTE demeurant ensemble CHENIZOT – 58110 CHOUGNY et M. Adrien LAPORTE demeurant CHENIZOT – 58110 CHOUGNY

Le GAEC LAPORTE PERE ET FILS a été agréé sous le sous le numéro 847 par M. le Préfet de la NIEVRE par une décision d'agrément n° 58-2018-11-13-044 du 13 novembre 2018

Clause d'agrément des cessionnaires de parts sociales : oui – agrément donné par les associés

Pour avis, la gérance

AL580423224

➜ VENTE

VENTE DE FONDS - GÉRANCE

Le contrat de location-gérance du fonds de commerce de restaurant à enseigne «McDonald's» situé lieudit «Champs de la Dispute», Parking Carrefour Market, BP 97, 58200 Cosne-cours-sur- Loire, conclu à effet du 1/7/2009, entre la société McDonald's France (ayant son siège social sis 1 rue Gustave Eiffel 78280 Guyancourt,

immatriculée sous le n° 722 003 936 RCS VERSAILLES), et Monsieur Bertrand SAUVEUR, lequel a été transféré le même jour, par avenant à la société THE DEAL (ayant son siège social sis lieudit «Champs de la Dispute», Parking Stoc 58200 Cosne-cours-sur-Loire, immatriculée sous le n° 444 611 933 RCS NEVERS) ayant pris fin le

31/12/2018 au soir, un contrat a été consenti à effet du 1/1/2019, entre la société McDonald's France, et Monsieur Fabrice FALQUE, lequel a été transféré le même jour par avenant à la société THE DEAL, pour une durée courant du 1/1/2019 au 31/3/2023.

Pour avis.

AL580423226

➜ CESSION

Dominique MARTIN
Thibaut MARIE
Notaires Associés
1, Rue Saint-Martin - B.P. 122
58001 NEVERS CEDEX
Tél. 03 86 61 26 33
Fax 03 86 57 24 06
scp.martin.marie@notaires.fr

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Dominique MARTIN, Notaire Associé de la SCP dénommée «SCP MARTIN & MARIE», NEVERS 1 Rue Saint Martin, le 28/12/2018 enregistré à NEVERS 1, le 10 janvier 2019, réf 2019N24, a été cédé par :

M. Mickaël RIVIERE, carrossier-peintre, et Mme Delphine, Joëlle, Bernadette COLAS, technicien conseiller retraite, son épouse, SAXI-BOURDON (58330) La Petite Croix.

A M. Benjamin, Joël DEBRE, carrossier, SAINT-SAULGE (58330) 2 rue des Sabotiers. Le fonds de commerce de CARROSSERIE REPARATION PEINTURE, VENTE DE VOITURES NEUVES ET D'OCCASION, VENTE DE PNEUMATIQUES, MECANIQUE, ENTRETIEN DE VEHICULES ET VIDANGE sis à SAINT SAULGE (58330) Lieudit «Les Ouasses», connu sous le nom commercial «CARROSSERIE DU CHAMP DE FOIRE», immatriculé au RCS de NEVERS, n° 494258098.
Entrée en jouissance : 01/01/2019

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CINQUANTE SEPT MILLE EUROS (57 000,00 EUR), s'appliquant :

- éléments incorporels : QUINZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE EUROS (15 360,00 EUR),

- matériel : QUARANTE ET UN MILLE SIX CENT QUARANTE EUROS (41 640,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

AL580423194

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LOCATION GERANCE

Suivant acte SSP du 31/12/2018, à SAINT-LOUP, M. Michaël HOUDY, demeurant 2 chemin de la Genetière, 58200 SAINT-LOUP, a donné en location-gérance à la société «SASU LES TOITURES BOURGUIGNONNES», SASU à capital variable, au capital minimum de 1000€, ayant son siège social LD Chauffour, chemin de la Genetière, 58200 SAINT-LOUP, en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, un fonds artisanal de couverture, zinguerie, charpente, fumisterie, isolation, aménagement de combles exploité au LD Chauffour, chemin de la Genetière, 58200 SAINT-LOUP, immatriculé au RM de NEVERS n°439.835.190 RM 58, à compter du 01/01/2019 pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

AL580423190

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

DEMISSION D'UN GERANT

SCI DL, Société Civile Immobilière au capital de 1 500 euros, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 513 240 838, dont le siège social est 33 Rue des Renardats - 58000 NEVERS. Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 Décembre 2018, il a été pris acte de la démission du Gérant Madame Lise TERESZKIEWICZ, à compter du 18 Décembre 2018. Monsieur David MARTIN, Gérant, demeure seul dirigeant à compter de cette même date.

Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL580423196

DÉMISSION CO-GÉRANT

EARL JARDIN DE MARIGNY
Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
au capital de 325 000 euros
Siège social : Domaine de MARIGNY
58160 SAUVIGNY LES BOIS
RCS NEVERS 791 258 460

Le 15 juin 2018, l'AGE a pris acte de la démission de Monsieur Jean ROBERT de GESNAIS, demeurant Domaine de MARIGNY 58160 SAUVIGNY LES BOIS, de ses fonctions de co-gérant à compter du même jour.

Mention sera faite au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL580423222

BR DEV

L'Associée unique de la société BR DEV, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros ayant son siège social Quartier de la Gare 58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX, immatriculée au RCS de Nevers sous le numéro 834 038 986, en date du 10/01/2019 a pris acte de la démission de M. Frédéric BONJOUR de ses fonctions de cogérante et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. M. Eric ROUSSEAU restera seul gérant. Mention sera faite au RCS de Nevers.

AL580423225

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

TICK&BOX

Sociétéparactions simplifiées
Au capital de 10 000 €
Siège social : 89 rue Saint-Fargeau
75020 PARIS
R.C.S. PARIS 834 984726

Aux termes d'une délibération du 15 janvier 2019, l'assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société a décidé de transférer le siège de la Société du 89 rue Saint Fargeau 75020 PARIS au 31 rue Louis Bonnet 58000 Challuy à compter de ce jour.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

La société fera donc l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers, désormais compétent à son égard.

Est habilité à engager la Société Monsieur Maxime Blond demeurant 89 rue Saint Fargeau 75020 Paris.

Pour avis, le Président

AL580423397

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

SARL J.C.F.

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 3 000 €
Siège social : 44, Route de Trangy
58000 SAINT ELOI
531 216 968 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 13/12/2018, les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé de son mandat de liquidateur Mr Jean-Claude FORESTIER dt à SAINT ELOI (58) – 44, Route de Trangy, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 30/06/2018. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

AL580423193

AVIS DE LIQUIDATION

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2018, de la Société Civile Immobilière BERTHELOT AH-KO, société en liquidation au capital de 100 €, siège social : 87 Rue des Chauvelles, 58000, NEVERS, RCS NEVERS : 492 312 798. Il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Monsieur Didier BERTHELOT, demeurant au 431 Ter, RN 2, 97439 SAINTE ROSE, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de la dite assemblée. Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis, le liquidateur.

AL580423197

SAS AECREA

Société par Actions Simplifiée
au capital de 10 000 €
Siège Social : Zone Industrielle – RN 7
58320 POUGUES LES EAUX
802 325 621 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 10/01/2019, l'Associée Unique ALAIN ELINAS PRODUCTION (354 045 205 RCS NEVERS) a décidé la dissolution de la société conformément à l'article 1844-5 alinéa 3 du Code Civil.

Les créanciers sociaux disposent d'un droit d'opposition à exercer dans les 30 jours de la présente publication.

Les oppositions devront être présentées devant le Tribunal de Commerce de NEVERS.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

AL580423198

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud - 58000 NEVERS

SCP DU DOCTEUR SICARD

Société Civile Professionnelle en liquidation
au capital de 135.679,63 euros
Siège de liquidation :
49, boulevard Jérôme Trésaguet
58000 NEVERS - 413 863 135 RCS NEVERS

DISSOLUTION ANTICIPEE

Le 24 décembre 2018, l'associé unique a décidé de la dissolution volontaire de la société qui subsistera pour les besoins de la liquidation. M Jacques SICARD dt 2, rue de la Cathédrale – 58000 NEVERS a été désigné liquidateur. Les actes concernant la liquidation doivent être notifiés et la correspondance adressée à l'ancien siège social devenu siège de liquidation. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la

liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

Pour avis, le liquidateur

AL580423201

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

SCP FRENOY BOTTE VOLKRINGER

SCP en liquidation
au capital de 19.452,49 euros
Siège de liquidation : 17, rue Pasteur
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
327 137 717 RCS NEVERS

DISSOLUTION ANTICIPEE

Le 29 décembre 2018, les associés ont décidé de la dissolution volontaire de la société qui subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Mme Brigitte FRENOY dt 15 rue du 85ème de Ligne – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE a été désignée liquidatrice de la société. Les actes concernant la liquidation doivent être notifiés et la correspondance adressée à l'ancien siège social devenu siège de liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

Pour avis, la liquidatrice

AL580423202

EARL VESVRES

Vesvres - 58250 SAINT SEINE
Au capital de 310 400 euros
R.C.S. NEVERS - 512 261 272

Aux termes d'une délibération, l'associé unique de l'EARL VESVRES a décidé la dissolution de la société à compter du 31 décembre 2018.

Monsieur BLOND Jean-François est nommé liquidateur et a les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'EARL VESVRES en liquidation, lieu du siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis. Le liquidateur

AL580423204

PHISTE

SCI au capital variable de 1.000€. Siège social : LA GARE RD 981 58170 MILLAY. RCS 827 858 309 NEVERS. L'AGE du 07/01/2019 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 07/01/2019, nommé liquidateur M HUTER PHILIPPE, 21 ROUTE D'AUTUN 71190 MESVRES et fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur. Mention au RCS de NEVERS.

AL580423219

→ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes: Dénomination : SCI

LES BLUETS Capital : 1000 euros Siège social : 1 rue Maurice Kriegel Valrimont 58350 Chateauneufval- de-Bargis. Objet : acquisition, gestion et exploitation d'immeubles. Durée : 99 ans. Gérant : Mme Ginette Rivierre demeurant 5 rue d'Auvergne 03200 Vichy. RCS : Nevers.

AL580423185

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 13/01/2019, a été constitué une société :

Dénomination : SASU LES TOITURES BOURGUIGNONNES

Forme : SASU à capital variable

Capital : 1 000 € (minimum : 1000 €, maximum : 1 000 000 €)

Siège social : LD Chauffour, chemin de la Genetière, 58200 SAINT-LOUP

Durée: 99 ans

Objet : Couverture, zinguerie, charpente, fumisterie, isolation, aménagement de combles, monteur ossatures bois

Président : M. Michaël HOUDY, 2 chemin de la Genetière, 58200 SAINT-LOUP

Chaque action donne droit à une voix

Cession d'action : soumise à agrément

Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL580423189

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP établi à CLAMECY en date du 02/01/2019, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes': DENOMINATION : SCI DU CHEMIN DE LA COTE D'OR, SIEGE SOCIAL : 13 chemin de la Côte d'Or, CLAMECY (Nièvre) OBJET : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement, de tous immeubles et biens immobiliers; DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS CAPITAL : 2'000 euros GERANCE : Mme Nathalie RAMEAU, demeurant 13 Chemin de la Côte d'Or, CLAMECY (Nièvre), et M. Philippe RAMEAU, demeurant 13 chemin de la Côte d'Or, CLAMECY (Nièvre), AGREMENT DES CESSIONS : Cession libre entre associés. Cession soumise à agrément dans les autres cas IMMATRICULATION : Au RCS de NEVERS. Pour avis, la gérance.

AL580423191

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 15 janvier 2019 constitution de la SAS :

POURRET MOTOCULTURE

Capital social : 2 000 euros.

Siège social : 19, boulevard de la République 58120 CHATEAU CHINON VILLE

Objet : Réparation, entretien, vente et location de cycles, cyclomoteurs, motos, quads, motoculteurs, voiturettes, négoce, commercialisation et vente d'articles de chasse et de pêche, de vêtements et accessoires à l'ensemble de ces activités.

Président : M. Eric POURRET demeurant La Vilaine 58140 LORMES

Directeur Général : M. Thibault POURRET demeurant Le Bourg 58330 SAINT MAURICE

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS.

AL580423195

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à Cosne sur Loire (58) du 21/01/2019, il a été constitué une entreprise Unipersonnelle à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: LW2 architecte

Siège: 22, rue Vieille Route, 58200 COSNE SUR LOIRE

Objet: exercice de la profession d'architecte, d'urbaniste et d'architecte d'intérieur, en particulier de la fonction de maître d'œuvre et toutes missions se rapportant à l'acte de bâtir et à l'aménagement de l'espace.

Durée: 99 ans

Capital: 1 000 €

Gérance: Mme LAPOUGE WERNER Isabelle, demeurant 22, rue Vieille Route – 58200 COSNE SUR LOIRE.

Immatriculation de la société au R.C.S. de NEVERS.

La gérance

AL580423200

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à COSNE COURS SUR LOIRE (58200) du 17 janvier 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée.

Dénomination sociale : LE BON SERVICE DE COSNE. Siège social : 33 Avenue du 85ème de ligne, 58200 COSNE COURS SUR LOIRE. Objet social : Reproduction de clés, cordonnerie, laverie automatique, plaques auto, système de programmation de clés de voitures ; vente de tous produits ou articles se rattachant à l'activité. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. Capital social : 500 euros. Gérance : Monsieur Guilhem CARRASCO, demeurant 49 rue St Aignan - 58200 COSNE COURS SUR LOIRE et Monsieur Moïse NDONGO DIKONGUE, demeurant La Forêt - 58310 BOUHY. Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.

AL580423203

SCEA LORRE ALEXANDRE

6 Le Moulin de Tavenay
58800 SARDY LES EPIRY

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26 décembre 2018, il a été constitué une société civile dont les caractéristiques sont :

Dénomination sociale : SCEA LORRE Alexandre

Forme : Société Civile

Capital :45 000 euros par apport en numéraire

Siège : 6 Le Moulin de Tavenay - 58800 Sardy les Epiry

Objet : Agricole

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS

Gérant : Monsieur LORRE Alexandre

ASSOCIES tenus indéfiniment et conjointement des dettes sociales :

Monsieur LORRE Alexandre et Madame RAGOUGNEAU Brigitte

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Clauses relatives à l'agrément des cessionnaires de parts :

Agrément de tous les associés

Pour avis et mention, le gérant

AL580423218

EARL DE MARCILLY

6 Le Moulin de Tavenay
58800 SARDY LES EPIRY

Par acte sous seing privé, il a été procédé à la création de la société EARL de MARCILLY prenant effet au 26 décembre 2018 et disposant des caractéristiques suivantes :

FORME : SOCIETE CIVILE à RESPONSABILITE LIMITEE

OBJET : activités réputées agricoles

DENOMINATION SOCIALE : EARL de MARCILLY

SIEGE SOCIAL : 6 Le Moulin de Tavenay - 58800 SARDY LES EPIRY

GERANT : M LORRE Alexandre - 6 Le Moulin de Tavenay - 58800 SARDY LES EPIRY

CAPITAL SOCIAL : 10 000 euros divisé en 100 parts de 100 euros représentant du numéraire

DUREE : 99 ans

IMMATRICULATION : La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers. Pour avis, Le fondateur

AL580423220

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : O'SERVICES

Forme sociale : SAS

Capital social : 5 000 €

Siège social : 26, rue de Charleville – 58000 NEVERS

Objet social : Activité de pizzéria, crêperie, brasserie – Exploitation, location de camions-restaurants - Exploitation de bars - Achat, vente, location de structures gonflables - Fabrication, achat, vente et livraison de plats à emporter - Toutes activités se rapportant à la restauration

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix

Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés

Président : Mr Nessim ADJOU dt à NEVERS (58) – 6, rue Père de Foucauld

Immatriculation : RCS de NEVERS

AL580423228

YONNE

→ SUCCESSION

ENVOI EN POSSESSION

Par testament olographe daté du 8 septembre 2015, déposé suivant procès-verbal reçu par Me Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens, le 27 décembre 2018.

Monsieur Robert, Jean, Henri GUILBERT, retraité, demeurant à Saint-Clément (89100), 52bis rue de la République.

Né à Conflans-Sainte-Honorine (78700), le 3 janvier 1928.

Veuf de Madame Paulette Germaine PILLU.

Décédé à Sens (89100), le 1er août 2018.

A institué pour légataire universelle Corinne, Germaine, Marie-Madeleine GUILBERT, demeurant à Pont-Sainte-Marie (10150), 13 rue Louis Dauvet. Née à Troyes (10000), le 28 février 1963.

Une copie authentique du procès-verbal, avec copie figurée du testament, a été reçue par le TGI de Sens, le 7 janvier 2019.

Conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article 1107 du Code civil, dans le mois suivant cette réception par le greffe du Tribunal de Grande Instance, tout intéressé pourra s'opposer à l'exercice de ses droits par le légataire universel saisi de plein droit en vertu de l'article 1006 du même code.

Ladite opposition devant être formée auprès de Me Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens (89100) – 28 avenue Georges Pompidou, Notaire en charge du règlement de la succession de Monsieur Robert GUILBERT.

En l'absence d'opposition à l'expiration du délai, le légataire pourra appréhender les biens légués et exercer sur eux les droits du défunt.

Pour insertion. Le Notaire.

AL890423370

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 10 décembre 2007,

Monsieur Patrick EMOND, en son vivant retraité, divorcé de Madame Huguette Lucienne COMBY, demeurant 5 Rue Turgot 89140 VINNEUF.

Né à FORGES (77130), le 23 juin 1949.

Décédé à PONT-SUR-YONNE (89140) (FRANCE), le 30 août 2018.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Marie-Abelle FROISSART-CREVIEAUX, Notaire à VILLENEUVE-LA-GUYARD (89), 52 rue du Général de Gaulle, le 15 janvier 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Marie-Abelle FROISSART-CREVIEAUX, notaire à Villeneuve la Guyard (89340) 52 Rue du Général de Gaulle, référence CRPCEN : 89096, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL890423223

→ NOMINATION

BOULANGERIE DE DOMATS

SARL au capital de 5 000 ? Siège social : 1 Place de l'Eglise 89150 DOMATS 423 002 146 RCS SENS Suivant Ordonnance du Tribunal de Commerce de Sens en date du 29 novembre 2018 la SELARL BCM prise en la personne de Maître CARBONI, Administrateur Judiciaire, demeurant 24 rue d'Egleny 89000 AUXERRE a été nommé, en qualité de mandataire ad hoc de la société susvisée, afin de la représenter devant les organes de la procédure.

AL890423368

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/01/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire de **Monsieur David Joël Maurice NAIGEON** 17 Grande Rue Aristide Briand 89200 Avallon (boucherie). RCS Auxerre 805058047. CIP 4133. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890423409

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/01/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl JOEL HENRION DECORATION** 8 quai de la Marine 89000 Auxerre (travaux de peinture). RCS Auxerre 811912328. CIP 4134. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890423410

→ TRANSFERT DE SIÈGE

COMPTOIR DE L'ACCESSOIRE

SASU au capital de 200 €
3 square Sandro Botticelli
91450 SOISY-SUR-SEINE
RCS EVRY 828 177 246

Par délibération de l'AGE du 31/12/2018, transfert du siège social au 12 Lieu-dit La Motte, 89520 STE-COLOMBE-SUR-LOING, à compter de ce jour.

Président : STEVEN HADDAD, 12, chemin de la Villouvette, 91250 SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL

Immatriculation : RCS AUXERRE.

AL890423366

SJE OFFICE

SCI au capital de 200 €
3 square Sandro Botticelli
91450 SOISY-SUR-SEINE
RCS EVRY 827 771 551

Par délibération de l'AGE du 31/12/2018, transfert du siège social au 12 Lieu-dit La Motte, 89520 STE-COLOMBE-SUR-LOING, à compter de ce jour.
Gérant : STEVEN HADDAD, 12, chemin de la Villouvette, 91250 SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL
Objet : Acquisition de tous immeubles ou biens immobiliers et en particulier l'acquisition des biens et droits immobiliers à 14, rue du Carroussel, 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ

Durée : 99 années

Immatriculation : RCS AUXERRE.

AL890423367

B & G AUTO

Société à responsabilité limitée
unipersonnelle
au capital de 4 080,00 €
Siège social Zi des Vauguillettes,
rue Saint Sauveur des Vignes - 89100 Sens
490 978 269 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2019 prenant effet le même jour, l'assemblée générale extraordinaire : – A transféré le siège social qui était Zi des Vauguillettes, rue Saint Sauveur des Vignes - 89100 SENS, au 30bis rue Claude Dechambre, 89100 SENS.

Pour avis La Gérance

AL890423373

MODIFICATIONS

SOCIETE SENONAISE D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

SARL au capital de 31.000 € -
Siège social : 22 rue René Binet
89100 SENS - 706 380 227 RCS SENS

Suivant AGE du 12/11/2018, il a été décidé de transférer le siège social au 12 Impasse du Sabot - 77100 MEAUX, et ce, à compter du 01/12/2018. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention au RCS de SENS.

AL890423375

TRANSFERT DE SIEGE

B.S.L. Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 7 000 euros Siège social : 3 route de la Sogne - 89360 PERCEY 498 232 883 R.C.S. AUXERRE Aux termes d'une décision en date du 8 janvier 2019, l'associé unique et seul gérant de la société B.S.L. susvisée a décidé de transférer le siège social qui était 3 rue de la Sogne - 89360 PERCEY, à l'Hôtel d'Entreprises de Saint-Florentin – ZA des Têtes d'Or - 89600 SAINT-FLORENTIN, et ce à compter du 8 janvier 2019. L'article 4 des statuts sera modifié en

conséquence. Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE. Pour avis, la gérance

AL890423376

A-MARKET

Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 71, rue des Marot 10 000 TROYES

Aux termes d'une délibération en date du 02 Décembre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 92-94, avenue Saint-Georges 89 000 AUXERRE au 71, rue des Marots 10 000 TROYES, de procéder à l'extension de son objet social pour le déstockage alimentaire et prend acte de la démission de Monsieur Abderrahman ABADA président associé et la nomination de Monsieur Tahar CHAOUI président associé, à compter du 02 décembre 2018 et de modifier en conséquence l'article 2, 4, 7 et 22 des statuts.

Pour avis. La Présidence

AL890423379

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : IZITECH EVOLUTION. Forme : EURL. Capital social : 100 euros. Siège social : 31 Grande Rue charles de Gaulles, 89290 Champs sur yonne. 808242168 RCS Tribunal de Commerce d'Auxerre. Aux termes d'une décision en date du 1 janvier 2019, le gérant a décidé, à compter du 1 janvier 2019, de transférer le siège social à 3 Rue du Creusot, 71300 Montceau les mines. Radiation du RCS de Tribunal de Commerce d'Auxerre et immatriculation au RCS de Tribunal de Commerce de Chalon Sur Saône

AL890423380

TRANSFERT DE SIEGE

La SCI Clemad, capital 76220€, 12 rue des Ouches 89550 Hery, RCS Auxerre 442 936 191 00018 . Aux termes du PV d'AGE en date du 16/01/2019, l'AGE a décidé de transférer le siège social au : Le Surena, face au 5 Quai Marcel Dassault 92150 Suresnes à compter du 16/01/2019. Radiée au RCS d'Auxerre et immatriculée au RCS de Nanterre.

AL890423382

ESC@INFORMATIQUE

SASU au capital de 100 ? Siège social : 22 RUE DES COQUELICOTS, 89260 Perceneige 832 219 109 RCS de Sens En date du 18/01/2019, le président a décidé de transférer le siège social de la société 109 RUE DES COULEMELLES, 40460 Sanguinet, à compter du 21/01/2019 Radiation au RCS de Sens et réimmatriculation au RCS de Mont-de-Marsan

AL890423391

TRANSFERT DE SIEGE

ISOPRODECO Société à responsabilité limitée Au capital de 5 000 € Siège social : 3 Bis rue des Fauvettes - Laborde - 89000 AUXERRE 793 224 213 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 1er janvier 2019, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social qui était 3 Bis rue des Fauvettes - Laborde - 89000 AUXERRE au 1 Ter rue de la Tour Coulon - 89000 AUXERRE, et ce à compter du 1er janvier 2019. L'article 4 des statuts sera modifié en conséquence. Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE. Pour avis, la gérance.

AL890423393

→ MODIFICATION DE CAPITAL

PAPYHAPPY

SAS au capital de 13 490 Euros
Siège social : 27 Rue Valentin Privé
89300 JOIGNY
821 514 460 RCS Sens

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10/12/2018, le capital social a été augmenté pour être porté à 19 690 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens.

AL890423369

PLANETE CONCEPT

Société par actions simplifiée
Au capital de 40 000,00 euros
Siège social : 2 rue du Petit Cotât
89800 MALIGNY
804 351 872 RCS AUXERRE

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 décembre 2018 et du procès-verbal des décisions du Président du 31 décembre 2018,

Le capital a été augmenté d'une somme en numéraire de 13 000 euros.

L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence :

• Ancienne mention

Le capital social est fixé à la somme de 40 000 euros.

Il est divisé en 4 000 actions de 10 euros chacune, entièrement libérées et de même catégorie.

• Nouvelle mention

Le capital social est fixé à la somme de 53 000 euros.

Il est divisé en 5 300 actions de 10 euros chacune, entièrement libérées et de même catégorie.

Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.

POUR AVIS

Le Président

AL890423398

→ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Jean-Luc BARDE, Notaire à SENS (Yonne), le 28 décembre 2018, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens par : Monsieur Jean-Claude MERCIER, retraité, né à GRON (89100) le 21 mars 1946, et Madame Annie Jeanine Michèle GRODET, aide à domicile, née à PRECY-SUR-VRIN (89116) le 2 février 1959, son épouse, demeurant ensemble à MARSANGY (89500) 1 Route des Roches. Mariés à la mairie de MARSANGY (89500) le 15 juillet 2006 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,

Le notaire.

AL890423371

→ MODIFICATION DE STATUTS

OBJET SOCIAL

Dénomination : DE MARCO.

Forme : SASU au capital de 2500 euros.

Siège social : ZA Les Pelletiers, 89100 Soucy.

844478180 RCS Tribunal de Commerce de Sens.

Aux termes d'une décision en date du 1 janvier 2019, l'associé unique a décidé à compter du 1 janvier 2019 d'étendre l'objet social aux activités de : Travaux de maçonnerie, couverture, ravalement, menuiserie intérieur et extérieur, isolation, plâtrerie, carrelage, terrassement, charpente et fumisterie.

Mention sera portée au RCS de Tribunal de Commerce de Sens.

AL890423365

MODIFICATIONS

Selon décisions du 04/01/2019 de TARDY AGENCEMENT, SARL au captial de 85.000 €, siège social : 1 rue des Compagnons 89290 Champs-sur-Yonne, 430.210.112 RCS Auxerre, les associés ont décidé de transformer la Société en SAS, de nommer en qualité de Président, Mme Alexandre Tardy, demeurant 5 rue de l'Eglise Bailly 89530 Saint-Bris Le Vineux, le mandat de gérance exercé par M.Pierre Tardy prenant fin de plein droit. Transmission des actions : libre. Admission aux assemblées – Vote : Les associés peuvent se faire représenter par un mandataire associé ou non. Chaque action donne droit à une voix. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

AL890423399

EARL DU CHÊNE AU ROI

EARL au capital de 637 000 euros Siège social : le Chêne au Roi - 89150 LA BELLIOLE 494 739 113 RCS SENS Par des décisions an date du 31décembre 2018, la collectivité des associés : - A décidé de réduire le capital social de 318 500 euros afin de le ramener à 318 500 euros. - A décidé de transformer la société, sans création d'un être moral nouveau, en une Société Civile d'Exploitation Agricole. - A pris acte de la démission de M. Christian LANCKRIET de ses fonctions de gérant et a nommé Mme Pascale OVET épouse LANCKRIET pour le remplacer. Les caractéristiques de la société sous sa nouvelle forme sont les suivantes : Dénomination sociale : SCEA DU CHÊNE AU ROI. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime. Capital social : 318 500 €. Siège social : Le Chêne au Roi - 89150 LA BELLIOLE. Durée : Jusqu'au 12 mars 2057. Gérant : Mme Pascale OVET épouse LANCKRIET demeurant le Chêne au Roi, 89150 LA BELLIOLE. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas. Pour avis, la gérance.

AL890423401

→ CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à LA CHAPELLE ST LUC du 11/01/2019, enregistré au SPFE de AUXERRE 1 le 18/01/2019, dossier 201900001892, ref.8904P01 2019A00137, La société AP2I, SAS au capital de 40 000 euros, dont le siège social est 5 rue Bertholllet 10000 TROYES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TROYES sous le numéro 490.813.722, A CEDE à La société SECABAT, SAS au capital de 2 561,15 euros, dont le siège social est 24 rue Jean-Baptiste Colbert 10600 LA CHAPELLE ST LUC, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TROYES sous le numéro 333 242 527, un fonds de commerce de serrurerie, métallerie, mécanique industrielle, sis et exploité 4 route de Malay le Grand 89100 MAILLOT, moyennant le prix de 25.600 euros. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 01.01.2019. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances. Pour avis

AL890423405

→ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL LA GRANGE

EARL LA GRANGE Société Civile au capital de 22 500 euros - Siège social : Ferme de Maison Blanche - 89310 NOYERS - 440 248 243 RCS AUXERRE. Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2018, les associés ont pris acte de la démission de Mme Valérie POITOUT épouse ROUGIER de ses fonctions de gérant. Les inscriptions modificatives seront effectuées auprès du registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE (Yonne). Pour avis, la gérance.

AL890423372

SCI DU CLOS

SCI au capital de 762,24 €
Siège route de Stigny 89160 Ancy le Franc
384 923 793 RCS Auxerre

Le 15/12/18 les associés ont pris acte de la démission des fonctions de cogérant de

safer Bourgogne Franche-Comté

→ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche - Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

ARGENTEUIL - SUR - ARMANCON - terre, bois et friche

6 ha 36 a 67 ca - Le fond du val bertange: YP - 5 - Sur la comme erard: E - 361 - Veau guillaume: D - 137 - 166 - 170 - 475[147]

LEZINNES - terre, bois et friche

- 13 ha 31 a 50 ca - Champs de pacy: ZE - 76[17] - Chem de pacy: C - 86 - 241 - Le gros chene: ZI - 22(A) - 22(B) - 23(A) - 23(B) - 25(A) - 25(B) - Les basses baucheilles: AC - 58 - Les mongeilles: AC - 334 - 340 - 445[313] - Les nuisements: AC - 443[348] - 447[350] - Les pommerais: C - 124 - 125 - Sur les vignes de pacy: C - 243 - 244 - 38 ha 04 a 27 ca - Bois de la brosse: E - 808 - 884[809] - Envers du chem de noyers: E - 193 - 194 - 196 - 197 - 217 - 218 - L orme des menots: F - 796 - 809 - 811 - Le fond de la route de noy: F - 753 - 766 - Les cerisiers: E - 753 - 761 - 768 - 783 - 882[805] - Les crots de nuisement: AC - 382 - Les gathlieres: F - 584 - 603 - Les menots: E - 811 - 816 - 817 - 819 - 820 - 821(J) - 821(K) - 822 - 824 - 825 - 826 - 827 - 828 - 829 - 830 - 831 - 863[823] - Les mongeilles: AC - 338 - 433[297] - Les montants de la fourcha: E - 232 - Les petites chasses: F - 659 - 660 - 740 - Petite chasse: ZN - 14(A) - 14(B) - Sur tardat: E - 158 - 161 - 184 - Tardat: E - 299 - Vau priot: E - 675 - 690 - 695 - 697 - Vignes pierre gelot: F - 649 .

PACY - SUR - ARMANCON - terre, bois et friche

- 8 ha 55 a 43 ca - Bel air: AH - 46 - Chemin de sambourg: AM - 104 - La cote du mercier: AN - 641[88] - 653[94] - 655[95] - 659[97] - 661[98] - 671[103] - La viotte: AB - 23 - Le fond de dinchien: AH - 90 - Les brulis: AM - 176 - Les plantes: AN - 576 - 604 - Les preuses: AI - 6 - Les varennes: AB - 50 - 51 - 52 - 54 - 59 - 60(B) - 82 - 87 - 150[67] - 151[69] - 172[58] - Sur les vaux - vignes: AN - 194 - 195 - 196 - 197 - 198 - 210 - Vau jean moine: AH - 60

VIREAUX - terre, bois et friche

- 27 ha 00 a 55 ca - Dessus les chenevieres: C - 879 - 880 - 881 - 882 - 883(B) - 884 - 885 - Devant frangis: C - 668 - 669 - 670 - 671 - 672 - 1104[674] - Devant la ville: C - 46 - 47 - 50 - 51 - 56 - 63 - 67(A) - 68(A) - 69 - 80 - 81 - 82 - 83(A) - 89 - 112 - 121 - 123 - 127 - La cote saint martin: C - 447 - 449 - 450 - 451 - 453 - 454 - 455 - 456 - 457 - 460 - 462 - 463 - 464 - 466 - 467 - 468 - 469 - 470 - 471 - 472 - 473 - 1053[405] - Le tartre: C - 19 - 22 - 24 - 28 - 31 - Le val aux boeufs: C - 318 - 319 - 321 - 322 - 324 - 326 - 327 - 328 - 329 - 331 - 332 - 334 - 336 - 337 - 339(A) - 339(B) - 342 - 344 - 346 - 347 - 354(A) - 357(A) - 358 - Les ardilliers: C - 555 - 558 - 559 - 562 - 563 - 565 - 566 - 567 - 568 - 571 - 573 - 574 - 575 - 576 - 577 - 578 - 579 - 581 - 582 - 584 - 585 - 586 - 588 - 592 - 600 - 601 - 602 - 604 - 605 - 609 - 610 - 611 - 613 - 614 - 620 - 621 - 622 - 623 - 624 - 625 - 626 - 627 - 628 - 629 - 630 - 631 - 634 - 635 - 637 - 638 - 639 - 640 - 642 - 644 - 645 - 649 - 654 - 659 - 660 - 661(A) - 662 - 663 - Les avenieres: E - 85 - 175 - 176 - Les beauvais: C - 368 - 369 - 373 - 377(A) - 382 - 383 - 384(A) - 385 - Les envers: C - 795 - 796 - 797 - 799 - 800 - 801 - 802 - 804 - 806 - 836 - 837 - 876 - 1140[798] - 1188[866] - 1191[867] - 1194[868] - 1197[869] - 1200[870] - 1203[872] - 1206[873] - 1209[874] - 1213 - 1214[878] - 1217[877] - Les longues hates: C - 902 - 921 - 928 - 943 - 992 - 995 - 997(B)

- 267 ha 52 a 38 ca - Derriere la brosse: B - 110 - 111 - 113 - 114 - 117 - 118 - 121 - 122 - 123 - 124 - 126 - 127 - 128 - 131 - 132 - 134 - 135 - 136 - 139 - 141 - 142 - 143 - 146 - 148(J) - 148(K) - 149 - 394[127] - 395[127] - 396[128] - Dessus la montee blanche: E - 618(A) - 620(A) - 620(B) - 621(B) - 622 - 624 - 634(A) - 634(B) - 635 - 636 - 637(B) - 638 - 639 - 640 - 641 - 642 - Dessus le tartre: ZD - 51[14] - 52[15] - 53[16] - 54[17] - 55[18] - 56[19] - 57[20] - 59[22] - 60[23] - 61[24] - 62[25] - 64[27] - 66[29] - 67[30] - 69[32] - Dessus les avenieres: ZD - 19 - 80[63] - 81[62] - 83[60] - 85[53] - 90[57] - 92[56] - Dessus les buttes: C - 171 - 172 - 173 - 174 - 175 - 176 - 177 - 178 - 179 - 181 - 182 - 183 - 184 - 187 - 190 - 192 - 193 - 194 - 195 - 196 - 197 - 198 - 199 - 201 - 202 - 203 - 204 - 205 - 206 - 207 - 208 - 209 - 210 - 211 - 214 - 216 - 217 - 219 - 220 - 222 - 223 - 224 - 225 - 226 - 227 - 228 - 230 ZB - 11 - Devant la ville: C - 45 - 57 - 59 - 64 - 65 - 73 - 75 - 76 - 78 - 87 - 109 - 111 - 115 - 118 - 126 - 129 - 132 - 133 - 134(A) - 134(B) - Entre les deux brosses: B - 192 - 193 - 194 - 195 - 196 - 197 - 198 - 199 - 200 - 201 - 202 - 203 - 204 - 205 - 206 - 207 - 208 - 209 - 210 - 211 - 212 - 213 - 224 - 225 - 226 - 227 - 228 - 234 - 235 - 236 - 237 - 239 - 240 - 242 - 244 - 245 - 246 - 247 - 249 - 251 - 253 - 255 - 258 - 259 - 260 - 262 - 263 - 264 - 265 - 266 - 269 - 275 - 276 - 277 - 278 - 279(A) - 279(B) - 280 - 283 - 284 - 286 - 287 - 288 - 289 - 291 - 292 - 293 - 294 - 295 - 296 - 297 - 298 - 299 - 300 - 301 - 302 - 303 - 304 - 305 - 306 - 307 - 308(B) - 399[198] - 400[202] - 401[205] - 402[276] ZB 12(A) - 12(B) - 13 - 14(J) - 14(K) - 15(J) - 15(K) - 16(J) - 16(K) - 18 - 19 - 39[315] - 40[314] - 41[313] - 42[312] - 43[311] - 44[310] - 45[309] - La brosse des chenes: ZB - 23[330] - 24[405] - 26[317] - 27[318] - 28[319] - 29[320] - 30[321] - 31[322] - 32[323] - 33[324] - 34[404] - 35[328]- 36[327] - 37[326] - 38[325](J) - 38[325](K)- La brosse fermee: B - 332(J) - 332(K) C - 286(J) - 286(K) - La cote: E - 431 - 434 - 436 - 437 - 444 - 445 - La cote saint martin: C - 390 - 391 - 392 - 393 - 395 - 396 - 397 - 398 - 399 - 400 - 401 - 402 - 403 - 404 - 406 - 407 - 408 - 409 - 410 - 412(A) - 413 - 414 - 415 - 416 - 418 - 419 - 420 - 421 - 422 - 423 - 424 - 426 - 427(A) - 427(B) - 428 - 430 - 431 - 432 - 433 - 434 - 435 - 437 - 438 - 439 - 440 - 441 - 442 - 445 - 446 - 452 - 461 - 474 - 1054[449] - La loire: C - 1047 - 1050 - La mouriere: ZD - 72[208] - La rapinotte: A - 342 - 343 - 382[343] ZA - 48(J) - 48(K) ZB - 1(A) - 1(B) - 2 - 3(J) - 3(K) - 4 - Le champ gachenot: ZD - 20(J) - 20(K) - 21(J) - 21(K) - 21(L) - 25 - 78[67] - Le champ pourri: F - 186 - 187 - Le chemin de tonnerre: B - 357 - 361 - 362 - 363 - 364 - 365 - 366 - 367 - 369 - 370 - 372 - 373 - 374 - 375 - 376 - 378 - 379 - 380 - 381 - 382 - 383 - 384 - 385 - 386 - 387 - 388 - 389 - 391 - Le chemin du desfrois nord: A - 352 - 353 - 354 - 355 - 356 - 357 - 358 - 359 - 360 - 362 - 363 - 384[360] ZA - 56[383] - Le chemin du desfrois sud: F - 93 - 110 - 118 - 120 - 121 - 122(J) - 122(K) - 123(J) - 123(K) - 124(J) - 124(K) - 125(J) - 125(K) - 126(J) - 126(K) - 127 - 129(J) - 129(K) - 130 - 131 - 135 - 136 - 137 - 138 - 139 - 140 - 141 - 144 - 167 - 168 - 169 - 170 - 171 - Le sentier de tonnerre: ZB - 8(J) - 8(K) - 9(J) - 9(K) - 46[1] - 47[2] - 48[3] - 49[4] - 50[5] - 51[6] - 52[7] - Le tartre: C - 10 - 13 - 14 - 15 - 16 - 20 - 21 - 23 - 29 - 39 - 40 - 41 - 43 - 44 ZB - 54[48] - 56[46] - 58[44] - 59[43] - 60[42] - 61[41] - 63[39] - 64[38] - 65[37] - 66[36] - 67[35] - Le val au clos: A - 160 - 168 - 195 - 306 - Le val au gras: ZA - 63[190] - 65[192] - 66[193] - Le val au guyard: ZB - 5(A) - 5(BJ) - 5(BK) - 6(J) - 6(K) - 68[13] - 69[12] - 70[11] - 71[10] - 72[9] - 73[8] - 74[7] - 75[6] - 77[4] - 78[3] - 79[2] - 80[1] - Le val au guyard sud: B - 333 - 334 - 335 - 336 - 337 - 338 - 339 - 340 - 341 - 342 - 343 - 344 - 345 - 346 - 347 - 348 - 349 - 350 - 351 - 352 - 353 - 354 - Le val aux boeufs: C - 233 - 234 - 235 - 237 - 239 - 240 - 241 - 242 - 245 - 246 - 249 - 250 - 251 - 253 - 254 - 255 - 256 - 257 - 258 - 259 - 260 - 261 - 262 - 263 - 264 - 265 - 266 - 267 - 269 - 270 - 271 - 272 - 273 - 275 - 276 - 277 - 278 - 279 - 280 - 281 - 282 - 283 - 284 - 285 - 287 - 289 - 290 - 293 - 294 - 295 - 296 - 298 - 300 - 301 - 302 - 303 - 306 - 307 - 308(A) - 308(B) - 309 - 310(A) - 310(B) - 311(B) - 311(C) - 313 - 316 - 317 - 320 - 330 - 333 - 335 - 341 - 343 - 348 - 349 - 352 - 353(B) - 353(C) - 355 - 356 - Le val aux clos: A - 124 - 125 - 126 - 128 - 129 - 130 - 131 - 132 - 133 - 134 - 135 - 136 - 138 - 140 - 144 - 145 - 147 - 148 - 149 - 150 - 151 - 152 - 153 - 154 - 155 - 156 - 157 - 159 - 161 - 162 - 163 - 164 - 165 - 166 - 167 - 169 - 170 - 171 - 172 - 173 - 176 - 178 - 179(B) - 179(C) - 179(D) - 180 - 181 - 182 - 183 - 184 - 185 - 186 - 187 - 188 - 189 - 190 - 191 - 192 - 193 - 194 - 197 - 198 - 199 - 200 - 201 - 202 - 203 - 204 - 205 - 206 - 207 - 208 - 209 - 210 - 211 - 212 - 213 - 214 - 215 - 216 - 217 - 219 - 222 - 225 - 226 - 227 - 228 - 229 - 232 - 235 - 236 - 237 - 238 - 239 - 240 - 241 - 242 - 243 - 244 - 245 - 248 - 249 - 250 - 252 - 253 - 259 - 267 - 268 - 269 - 272 - 275 - 276(B) - 276(C) - 276(D) - 278 - 284 - 286 - 287 - 288 - 289 - 290 - 291(C) - 291(E) - 293 - 294(A) - 294(B) - 295 - 296 - 297 - 299 - 300 - 302 - 303 - 305 - 307 - 308 - 316 - 320 - 324 - 328(A) - 333(B) - 334 - 372[150] - 374[175] - 376[215] - 377[215] - 378[235] - 386[337] - 388[337] - Le val aux vaches: A - 92 - 93 - 94 - 95(B) - 96(B) - 97 - 98 - 99 - 100 - 101 - 102 - 104 - 105 - 106 - 108 - 110 - 111 - 113 - 114 - 115 - 116 - 117 - 118 - 119 - 121 - Les arpents: ZA - 51 - Les avenieres: E - 82 - 83 - 84 - 86 - 87 - 89 - 90 - 91 - 93 - 95 - 97 - 100 - 101 - 102 - 103 - 104 - 105 - 108 - 110 - 111 - 112 - 114 - 115 - 117 - 120 - 122 - 123 - 125 - 127 - 129 - 131 - 132 - 133 - 134 - 135 - 141 - 142 - 143 - 152 - 153 - 157 - 158 - 162 - 165 - 166 - 169 - 170 - 171 - 172 - 179 - 180 - 181 - 182 - 183 - 184 - 185 - 186 - 190 - 191 - 193 - 194 - 195 - 196 - 197 - 198 - 199 - 200 - 201 - 202 - 208 - 211 - 225 - 226 - 227 - 228 - 229 - 230 - 234 - 235 - 238 - 240 - Les beauvais: C - 359 - 362 - 363 - 364 - 365 - 366 - 367 - 370 - 371 - 372 - 374 - 375 - 376(B) - 380 - Les buttes: C - 140 - 141 - 142 - 143 - 146 - 147 - 148 - 149 - 150 - 151 - 153 - 154 - 155 - 156 - 157 - 159 - 161 - 162 - 163 - 164 - 165 - 166 - 167 - 169 - 1052[145] - Les champs de la chaux: E - 71 - 72(B) - 73 - 74 - 75 - 76 - 77 - 78 - 79 - 80 - 81 - Les champs jolivet: F - 23 - Les cotes: ZC - 44[322] - 48[442] - Les crocs dampierres: E - 351 - 378 - 379 - 380 - 381 - 383 - 384 - 385 - 386 - 388 - 390 - Les fortes tailles: B - 78 - 83 - 84 - 85 - 86 - 87 - 88 - 89 - 90 - 91 - 92 - 93 - 98 - 99 - 100 - 101 - 103 - 104 - 105 - 107 - Les geingants: E - 318 - 319 - 327 - 328 - 329 - 330 - 331 - 334 - 335 - 336 - 337 - 340 - 341 - 342 - 661[344] - Les lavieres: ZA - 70[198] - 71[199] - 72[200] - 74[202] - 75[272] - 76[203] - 77[204] - 78[205] - 79[206] - Les melots: B - 151 - 152 - 153 - 154 - 155 - 156 - 157 - 158 - 159 - 160 - 161 - 162 - 163 - 164 - 165 - 166 - 169 - 175 - 181 - 182 - 184 - 185 - 186 - 187 - 188 - 190 - 398[183] - Les montre culs: C - 480 - 482 - 484 - 485 - 487 - 488 - 490 - 491 - 493 - 494 - 495 - 499 - 500 - 502 - 508 - 509 - 510 - 512 - 522 - 524 - 527 - 528 - 529 - 530 - 531 - 532 - 537 - 538 - 539 - 540 - 541 - 542 - Les murgers: E - 392 - 412 - 415(B) - 417(A) - 418 - 419 - 421 - 422 - 423 - 424 - 425 - 426 - 427 - 428 - 429 - Les poterats: E - 256 - 266(B) - 274 - 278 - 279 - 280 - 281 - 282 - 283 - 290 - 294 - 295 - 298 - 299 - 304 - 308 - 310 - 311 - 312 - 313 - 314 - 315 - Les tres blancs: B - 7 - 27 - 28 - 29 - 30 - 31 - 32 - 33 - 34 - 35 - 36 - 37 - 38 - 39 - 41 - 42 - 43 - 44 - 48(B) - 49 - 50 - 51 - 59 - 68 - 69 - Les vaux craies: E - 645 - 654 - 655 - 656 - 657 - 658 - Les vaux margots: E - 447 - 449 - 452 - 453 - 454 - 455 - 456 - 459 - 463 - 465 - 466 - 467 - 468 - 469 - 470 - 471 - 472 - 475 - 476 - 477 - 478 - 480 - 481 - 482 - 483 - 485 - 487 - 488 - 492 - 493 - 496 - Les vaux merins: ZI - 27 - 28 - 29 - Rondeau gueron: A - 26 - 27 - 28 - 29 - 32 - 33 - 34 - 35 - 36 - 37 - 38 - 39 - 59 - 67 - 68 - 69 - 70 - 71 - 81 - 82 - 83 - 85 - 87 - 88 - 89 - 90 - 91 - 370[33] - 371[83]

SAINT - PERE - vigne

58 a 86 ca - Favrelles: ZC - 56 – parcelle libre sous condition de reprise de l'actif

3 ha 97 a 85 ca - Champ morillon: ZC - 177 - 178 - Favrelles: ZC - 54 - Sur les roches: ZB - 66 – location par reprise de bail et de l'actif

VEZELAY - vigne

1 ha 00 a 73 ca - Le clos: D - 218 - 224 - location par reprise de bail et de l'actif

THORIGNY - SUR - OREUSE - terre

34 a 80 ca - Moque panier est: YX - 18

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 11 février 2019** à Safer Bourgogne Franche - Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél.: 03 86 46 99 74 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL890423411

M. Pierre VITTE à compter du 15/12/18.

AL890423197

CHANGEMENT DE GERANT

LUTSEN DEPANNAGE SAV Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros

Siège social : 25, rue du Grand Caire - 89000 AUXERRE

843 393 414 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 17 janvier 2019, l'associé unique a nommé Monsieur Christophe WEINGAERTNER, demeurant 75 Route de Toussac - 89290 CHAMPS SUR YONNE, en qualité de gérant pour une durée illimitée, à compter du 17 janvier 2019, en remplacement de Monsieur Baptiste PETITJEAN, démissionnaire.

AL890423387

PERRIGNY

SNC au capital de 1 000 €
Siège social : 7 rue de l'Auge - ZA les bréandes - 89000 PERRIGNY
520 665 308 RCS AUXERRE

Aux termes d'un PV d'AG du 19/12/2018, les associés ont décidé de révoquer M. Frédéric DECAUDIN de ses fonctions de cogérant avec effet au 19/12/2018.

Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.

Pour avis,

AL890423388

NOMINATION CO-GÉRANCE

FERTEL
SARL au capital de 100 000 euros
Quai Bretoche
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
RCS SENS 789 263 043

Suivant une AG en date du 01/01/2019, il a été pris acte de la nomination de M. Aurélien BICH, demeurant professionnellement Quai bretoche 89500 VILLENEUVE SUR YONNE à compter de ce jour en qualité de cogérant et jusqu'à décision contraire.

Monsieur Jérôme FERTEL demeure cogérant.La modification sera faite en conséquence au RCS de SENS

Pour avis, La gérance.

AL890423392

SCEA DE LA CROISIERE

Société Civile d'Exploitation Agricole
au capital de 53 966,87 €
Siège social : 89290 AUGY

Suivant délibération en date du 19 janvier 2019, l'Assemblée Générale Ordinaire a pris acte de la nomination de Monsieur BOULANGER Clément en tant que Gérant unique au 01 janvier 2019 et suite à la démission de Monsieur BOULANGER Philippe.

AL890423397

EARL ARNOULT

EARL au capital de 120 000 euros Siège social : 40 rue de la Breuille - 89520 LAINSECQ 483 105 326 RCS AUXERRE L'assemblée générale du 31 décembre 2018 a pris acte de la démission de Mme Danielle BARDOT épouse ARNOULT de ses fonctions de gérant. Pour avis, la gérance.

AL890423400

ACW CONSEIL
Société d'Avocat
374, rue de Vaugirard
75015 PARIS

SELARL PHARMACIE DE LA CATHEDRALE

Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée
au capital de 58.200 €
Siège social : 9 Place de la République
89100 SENS - 515.275.964 RCS SENS

Suivant procès-verbal en date du 14 janvier 2019, l'assemblée générale extraordinaire a :

- pris acte de la démission de Mme Marine CONVERSY de ses fonctions de gérante, à effet du 13 janvier 2019 ;
- désigné Mme Marie-Nadine FAYOLLE veuve SPONTON, demeurant 36 Résidence de Montgermon – 77930 SAINT SAUVEUR SUR ECOLE, en qualité de Gérante.

Mention sera portée au RCS de Sens.

Le Président.

AL890423406

→ DISSOLUTION LIQUIDATION

VERSEAUD

SCI au capital de 1 000 euros
Siège social : 5 rue des Ormes
89300 Saint Aubin sur Yonne
750416927 RCS Sens

Le 21/11/18, les associés ont approuvé les comptesde liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation.

Radiation au RCS de SENS.

AL890423211

Clôture de liquidation de EURL

EURL BMD AGRO AL

Au capital de 1 000 €
19 , rue Paul Langevin - 89 100 PARON
R.C.S SENS B 797 943 404

Aux termes d'un délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2018, la collectivité des associés a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes du liquidateur ont été déposées au greffe du tribunal de commerce de Sens.

AL890423271

BYBAT

SASU au capital de 1000 €
19 Ter Route de Pont sur Yonne 89260
La Chapelle sur Oreuse
RCS de Sens 824 059 588

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'assemblée générale extraordinaire des associés, en date du 24 décembre 2018, tenue au siège social de la société ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2018 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au 19 Ter Route de Pont sur Yonne 89260 La Chapelle sur Oreuse, siège de la liquidation.

Elle a nommé comme liquidateur, Monsieur YOHANN BIAUDAT 19 Ter Route de Pont sur Yonne 89260 La Chapelle sur Oreuse en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Sens en annexé au registre du commerce et des sociétés.

LE PRESIDENT.

AL890423273

PUISAYENNE DE PORTEFEUILLE

Société Civile en liquidation
au Capital de 1.524,49 €
Siège social : 89520 THURY
334 129 368 RCS AUXERRE

Aux termes de l'AGO du 10 Janvier 2019, les associés ont approuvé les comptes de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur M. Didier BEAUNE demeurant 20 Rue Marcelin Berthelot – 92120 MONTOUGE, et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du RCS d'AUXERRE.

AL890423377

PUISAYENNE DE PORTEFEUILLE

Société Civile au Capital de 1.524,49 €
Siège social : 89520 THURY
334 129 368 RCS AUXERRE

Aux termes de l'AGE du 10 Janvier 2019, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société à compter du 10 Janvier 2019.

M. Didier BEAUNE, demeurant 20 Rue Marcelin Berthelot – 92120 MONTROUGE, a été nommé en qualité de liquidateur.

Le siège de liquidation a été fixé au siège social.

Le dépôt légal sera effectué au RCS d'AUXERRE.

AL890423378

MM

SARL au capital de 1.000€ Siège social : 5 rue d'Egleny, 89000 AUXERRE 519 660 179 RCS d'AUXERRE Le 31/07/2010, l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/07/2010. Radiation au RCS d'AUXERRE

AL890423383

EARL DE L'ETANG

EARL en liquidation au capital de 114 500 euros Siège social : 2 l'Étang - Sépeaux - 89116. SÉPEAUX – SAINT ROMAIN 482 882 990 RCS SENS Liquidateur : M. Bernard REBESCHE, 2 l'Étang, Sépeaux, 89116 SÉPEAUX – SAINT ROMAIN -Clôture de liquidation- Aux termes d'une décision en date du 30 novembre 2018, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis, un liquidateur.

AL890423384

GAEC ST LOUP

GAEC en liquidation au capital de 152 449,02 euros- Siège social : rue aux Ânes, 89110 CHASSY- 340 510 494 RCS SENS-Liquidateur : M. Jean-Luc BROCHOT, 30 route de Mortefontaine, 89110 CHASSY-Avis de clôture de liquidation- Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2018, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL890423385

FRANCEX PORC SERVICES

SARL au capital de 7.622,45 ? Siège social : 2 RUE DE L'INDUSTRIE, 89310 Nitry 398 125 336 RCS d'Auxerre L'AGE du 28/11/2018 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé en qualité de liquidateur M. DRIOUX JACQUES, demeurant 2 RUE DE L'INDUSTRIE, 89310 Nitry, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS d'Auxerre

AL890423386

→ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une SARL dénommée GFC HOLDING au capital de 1 000 euros, le siège social est 1 Rue des Grands Champs 89240 LINDRY, ayant pour objet : holding dans toutes activités; l'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail ou location d'immeubles, la construction de tous immeubles; l'aliénation sous formes de vente ou d'apport de tout ou partie des biens composant l'actif social; la prise de participation financière. La gérance est assurée par Mme. Fany CHANTEMILLE, demeurant 1 Rue des Grands Champs 89240 LINDRY. Immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE.

AL890423350

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

- FORME : Société civile immobilière
- DENOMINATION : GUIMAX
- SIEGE SOCIAL : 31, rue Louis Braille 89000 AUXERRE
- OBJET : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'annexe, l'accessoire ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
- DUREE : 99 ans
- CAPITAL : 500 euros
- APPORTS EN NUMERAIRE : 500 euros
- GERANCE : Monsieur VIE José, demeurant 31, rue Louis Braille 89000 AUXERRE ;
- CESSION DE PARTS :

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes y compris au profit du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant du cédant qu'avec le consentement d'un ou plusieurs associés représentant les trois quarts du capital social. Ces dispositions visent toutes transmissions à titre onéreux ou gratuit, qu'elles portent sur la pleine propriété, la nue-propriété ou l'usufruit des parts sociales.

- IMMATRICULATION : au RCS D'AUXERRE

Pour avis,

AL890423355

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 15 janvier 2019, à Saint Georges sur Baulches. Dénomination : ANASALSA. Forme : Société civile immobilière. Objet : Acquisition-Location d'immeubles. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 1000 euros Montant des apports en numéraire : 1000 euros. Siège social : 2 Allée Edith Chausson - Chevillon, 89120 Charny oree de puisaye. La société sera immatriculée au RCS de SENS. Gérant : Monsieur Christophe CLET, demeurant 1 rue du Lavoir - Perreux, 89120 Charny oree de puisaye Gérant : Madame Sandrine CLET née ROBIN, demeurant 1 rue du Lavoir - Perreux, 89120 Charny oree de puisaye

Pour avis.

Les cogérants

AL890423374

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

AXCE

Par acte sous seing privé en date du 11 janvier 2018 est constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : Société par actions simplifiée à associé unique DENOMINATION : «AXCE» CAPITAL : 250.000 € divisé en 25.000 actions de 10 € chacune libéréesde la moitié de leur valeur nominale OBJET : La réalisation par tous moyens, directement ou indirectement, pour elle-même ou pour le compte de ses associés, de projets de recherche et de développement sur tout sujet intéressant l'élevage, la reproduction animale et les fonctions dérivées de ces produits ; Pour réaliser cet objet, la société pourra directement ou indirectement, créer, obtenir, acquérir, céder, concéder ou exploiter pour son propre compte tous brevets, oeuvre, licences d'exploitation, marque, procédés ou savoir-faire au bénéfice de ses associés ou auprès de tiers ; La mise en place d'essais chez des éleveurs ; La liaison entre les sociétés associées, les instituts spécialisés, la recherche agronomique ; La diffusion des résultats de recherche appliquée auprès des organismes associés et des éleveurs ou des détenteurs d'animaux ; Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à ces objets ou pouvant les faciliter. DUREE : 99 ans SIEGE SOCIAL : 5 Rue Jules Rimet – 589400 MIGENNES PRESIDENT : La société ELEXINN, Société par actions simplifiée au capital de 352.000 €, dont le siège social est sis 5, rue Jules Rimet 89400 MIGENNES, immatriculée sous le numéro RCS SENS 788 601 268, représentée par sa Présidente, la société « COOPERATIVEAGRICOLE D'ELEVAGE DU CENTRE NORD ET DE L'AUBE – CECNA » (788.601.268 RCS Sens), elle-même représentée par son Président, Monsieur Pascal BEETS. DIRECTEUR GENERAL : Monsieur Olivier, Marcel, Albert DARASSE demeurant à AUXERRE (89) – 11 Rue René Fonck. IMMATRICULATION : au RCS de SENS.

AL890423381

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 16 janvier 2019, à APPOIGNY. Dénomination : DIOT BATIMENT. Forme : Société à responsabilité limitée. Siège social : 49 rue de la Chapelle - Les Bries, 89380 Appoigny. Objet : Travaux de maçonnerie comprenant la construction ou rénovation. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 7500 euros Gérant : Monsieur Jimmy DIOT, demeurant 49 rue de la Chapelle - Les Bries, 89380 Appoigny La société sera immatriculée au RCS de AUXERRE. Le gérant

AL890423210

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 janvier 2019, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole. Dénomination sociale : SCEA VOLAILLES DES CHOCATS. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural. Capital social : 4 000 euros. Siège social : 5 rue des Congères - 89560 MERRY-SEC. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports en numéraire : 4 000 euros. Gérants : M. Olivier RAYNAUD et Mme Julie CUENYA, demeurant ensemble à MERRY-SEC (Yonne), 5 rue des Congères. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL890423213

SCEA LA FERME D'ULTERIA

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 janvier 2019, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole. Dénomination sociale : SCEA LA FERME D'ULTERÏA Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural. Capital social : 50 000 €. Siège social : Les Champs Galottes - 89530 SAINT BRIS LE VINEUX. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports Numéraire : 50 000 €. Gérant : Mme Claire GENET demeurant à SAINT GEORGES SUR BAULCHE (Yonne), 16 rue de l'Eglise. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions aux associés fondateurs qui sont libres. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL890423389

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Avallon du 15/01/2019 a été constituée une SCI nommée : ZEL

Objet : Acquisition, la gestion, la vente et la location de tous bien immobiliers

Sigle : ZEL Capital : 500 € (apport en numéraire)

Siège social : 43 rue de Lyon, 89200 Avallon

Durée : 99 ans

Transmission des parts sociales : libre.

Gérance : Mme Océane GUNDUZ DOLU, 9 rue des Accacias, 89200 Avallon Associés de SCP : M. Direnç DOLU, 9 rue des Accacias, 89200 Avallon

Immatriculation : RCS de Auxerre

AL890423390

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 18 janvier 2019, à Maillot. Dénomination : CMO. Forme : SARL. Siège social : 21 Rue de l'europe, 89100 MAILLOT. Objet : - Toutes prestations de services et conseils techniques en matière immobilière. - Toutes prestations de maîtrise d'oeuvre et d'assistance à maître d'ouvrage, à savoir : l'étude et le dépôt du permis de construire, la réalisation des documents de consultations des entreprises, la consultation et la passation des contrats de sous-traitance, l'ordonnancement, la coordination, le pilotage et la gestion administrative du chantier, la direction totale des travaux, l'assistance aux opérations de réception, le suivi de la levée des réserves éventuelles, le suivi de la période de parfait achèvement, la mise en oeuvre des travaux de viabilisation (terrassement, VRD, aire de stationnement, espaces verts, …), la mise en oeuvre des travaux de gros oeuvre (maçonnerie, charpente, couverture, menuiserie extérieures, …), la mise en oeuvre des travaux de second oeuvre (pl

Consommation

Un magasin de producteurs géré par les consommateurs

À la Farlède dans le Var, une épicerie collective, participative, baptisée ÉpiCerise, propose un mode de consommation alternatif. Elle est gérée par les consommateurs et les producteurs font partie intégrante du projet.



« *Le rêve est devenu réalité. L'ÉpiCerise n'attend plus que de grossir. Nous avons pu concrétiser ce projet qui nous tenait à cœur depuis trois ans. À cette période nous avons lancé une dynamique de territoire en transition avec l'opération la vallée du Gapeau en transition. Nos forums citoyens sur l'économie, l'alimentation ont débouché sur de multiples projets, une pépinière d'entreprises, une épicerie coopérative, une monnaie locale, de jardins partagés…nous avons révolutionné les liens des habitants avec le territoire* » se félicite Julien Guimard président de l'association La Cerise sur le Gapeau qui gère l'épicerie collective et participative. Le Gapeau étant le nom d'une rivière qui coule non loin de la Farlède, une commune du Var située dans la métropole toulonnaise.

Un peu d'histoire. En mai 2016 un forum se déroule dans les environs de la Farlède sur le thème « *se nourrir sur la vallée du Gapeau* ». Ce forum remporte un grand succès auprès de la population locale qui y voit l'occasion de lancer de nouvelles initiatives alternatives pour rapprocher les consommateurs des producteurs. Le rêve grandit lentement avec l'ouverture d'un groupement d'achat dans un premier temps en juin 2017. Une association est créée pour structurer ce mouvement en février 2017 « *La cerise sur le Gapeau* ». Le projet se concrétise avec l'ouverture, en octobre 2018, dans un local mis à la disposition par la mairie de la Farlède, de l'ÉpiCerise, une épicerie coopérative. Cette épicerie d'un autre genre a ceci de particulier : elle propose un mode de consommation alternatif. « *C'est un magasin de producteurs géré par des consommateurs. Nous avons gardé l'esprit d'un magasin de producteurs où les coopérateurs consommateurs sont les seuls propriétaires et décisionnaires. Nous sommes 500 adhérents au sein de l'association. Notre démarche s'appuie sur un principe : chaque consommateur se réapproprie le sens de l'acte de consommation et se rappelle qu'il y a une terre et une histoire à respecter. Nous privilégions les circuits courts, l'approvisionnement local, le bio, les liens directs avec les producteurs* » détaille Julien Guimard.

Trois heures de bénévolat par mois

L'ÉpiCerise repose sur une charte. L'association demande un engagement aux consommateurs bénévoles « *Chacun donne un peu de son temps pour faire tourner l'ÉpiCerise. On compte 500 adhérents et on n'a pas besoin d'autant de monde dans les rayons ou en caisse. Les volontaires se relayent par groupe de trois auprès de Sandrine, notre unique salariée. Nous demandons un engagement minimum horaire de bénévolat par consommateur de 3 heures/semaine pour gérer le magasin. Nos coopérateurs consommateurs peuvent participer à la mise en œuvre d'un marché bio mensuel que nous avons créé. Ils peuvent intervenir sur les stands des foires locales* » assure Julien Guimard président de l'association. Sandrine Séreno, ex-vice-présidente de l'association est l'unique salariée de la boutique coopérative. Elle assure les encaissements, la réception des produits. Dans les rayons, il y a de multiples articles, des fruits et légumes de saison, des produits d'entretien, des laitages, des fromages et des poulets fermiers. L'épicerie collective fait travailler 40 à 50 producteurs locaux dont 6 maraîchers de la région de Toulon et un grossiste des Alpes de Haute Provence. « *Créer du lien* » : c'est le leitmotiv du président de l'association qui envisage d'ouvrir une coopérative privée en 2019, de changer de local, d'ouvrir un café culturel, des ateliers d'échange de savoir-faire et de connaissances. « *Pourquoi ne pas envisager un vaste magasin de 900 m². Nous sommes là pour interroger chacun sur son impact sur la nature. Nous tendons vers le zéro déchet. Nous proposons du vrac, des conditionnements recyclables…* » conclut-il.

PIERRE LOUIS BERGER

Le rôle et l'implication des producteurs

Quelles sont les relations et l'implication des producteurs dans ce nouveau type de magasin de producteurs ? « *Les producteurs font partie intégrante du projet. Ce sont tous des producteurs locaux qui montrent l'origine et la traçabilité de chaque produit. Ils sont associés au projet de l'épicerie sous forme de partenariat, de décision collégiale. Ils participent pleinement à la vie du projet. Ils s'investissent autrement quand ils ne travaillent pas dans la boutique. Ils sont très satisfaits de pouvoir participer à ce type de démarche novatrice* » conclut Sandrine Sereno, salariée de la boutique.

PLB

Coin lecture

Les campagnes à la Une

« *Les campagnes sont de retour* » est le numéro 16 du trimestriel des Dossiers édités par le magazine Alternatives Économiques (www.alternatives-economiques.fr) et paru en décembre 2018.



Prix : 9,50 euros (en librairies, kiosques, marchands de journaux)

Face au sentiment d'abandon par l'État, à 150 ans d'exode rural et à la peur du déclin économique, les campagnes françaises restent bien placées et attractives. C'est le fil rouge de ce dossier. Après un état des lieux qui montre des campagnes aux multiples visages, le magazine énonce un bon nombre de dynamiques qui font finalement des territoires pas si abandonnés. Ce chapitre traite notamment de la place du rural face aux métropoles. Une troisième partie s'attache à montrer les ressources des campagnes (bois, fromage, nouvelle agriculture et emplois, tourisme…) avant de terminer par des initiatives emblématiques des campagnes d'aujourd'hui : l'amarante en territoire breton, citoyenneté en pays de Vilaine, culture (bibliobus, artobus, cinéma itinérant…), transport en pays de Langres, espace de coworking dans le Cantal… Au final, 83 pages qui montrent que les campagnes françaises ne sont pas à la rue !

THIERRY MICHEL

Coin cuisine

Couscous végétarien de quinoa à la patate douce, courge butternut et olives à cuisiner à la marocaine

Ingrédients

1 courge butternut, 2 patates douces, 2 filets d'huile d'olive,
Sel, Poivre du moulin,
1 oignon, 1 litre d'eau,
1 cube de bouillon de volaille, 1 sachet d'olives à la marocaine,
1 cuillère à soupe d'eau de fleur d'oranger, 1 cuillère à soupe de ras el-hanout,
300 g de quinoa, 100 g de pois chiches, 5 tiges de coriandre.

Réalisation

Préchauffer le four à 180 °C. Laver la courge butternut et la découper en tranches puis en quartiers (sans l'éplucher). Déposer le tout sur une plaque de four recouverte de papier sulfurisé.
Éplucher les patates douces, les couper en morceaux et les ajouter sur la plaque. Arroser d'huile d'olive, saler et poivrer puis enfourner pour 45 minutes de cuisson.
Lorsque les légumes sont cuits, les sortir du four et réserver. Lorsqu'ils sont tièdes, retirer délicatement la peau des morceaux de courge.
Éplucher et émincer l'oignon puis le faire revenir 5 minutes dans une casserole avec de l'huile d'olive.

Ajouter ensuite l'eau, le cube de bouillon de volaille, le sachet d'olives à la marocaine, l'eau de fleur d'oranger et le ras el-hanout et faire bouillir l'ensemble. Ajouter ensuite le quinoa et le faire cuire le temps indiqué sur le paquet.

Deux minutes avant la fin de la cuisson, ajouter les morceaux de courge butternut et de patates douces ainsi que les pois chiches. Assaisonner à convenance et servir avec de la coriandre fraîche.
Note : Cette recette est proposée par Tramier, spécialiste des olives à cuisiner depuis 1863.





HAUTE-LOIRE (43)

Paroles de jeune

SALERS

Fille et petite-fille d'éleveurs Salers, Chloé Terrasse se donne 1 à 2 ans pour s'installer, dans l'idéal en Gaec avec son père. Passionnée d'élevage, la jeune fille était sur l'affiche du dernier Sommet de l'élevage avec sa vache Jicky.



J'aime

- Mes vaches, mon métier, la nature et la campagne.
- L'échange avec les gens.
- Les gens qui s'intéressent à nous.

Je n'aime pas

- Être à l'intérieur, ça me donne mal à la tête
- Les gens malhonnêtes
- L'image de l'élevage renvoyée par les végans
- Ceux qui critiquent le milieu agricole sans le connaître.

Rencontre avec les égéries du Sommet de l'élevage

Cette jeune fille accompagnée de sa vache Salers vous rappelle quelque chose? C'est normal, toutes deux sont les égéries de l'édition 2018 du Sommet de l'élevage.

Chloé Terrasse, 21 ans, est la fille de Franck Terrasse un éleveur passionné de Salers installé à Présailles en Haute-Loire et bien connu pour ses participations régulières aux concours.

Chloé baigne dans cet univers depuis sa plus tendre enfance et c'est au contact de son grand-père et de son père qu'elle a attrapé le virus de l'élevage et de la race Salers. « *Je leur ai toujours dit que je voulais faire ce métier. Dès que j'avais un moment de libre, j'étais sur l'exploitation* », se souvient-elle.



Dix jours après le Sommet de l'élevage, Chloé et ont retrouvé les paisibles prairies de Haute-Loire. © Haute-Loire Paysanne

Son installation : 3 scénarios

Encore étudiante, Chloé terminera son BTS ACSE par alternance dans quelques jours seulement, la jeune fille aimerait dans l'idéal s'installer avec son père d'ici 1 ou 2 ans. Mais elle sait que pour cela il va falloir trouver entre 40 et 50 ha supplémentaires et augmenter le troupeau de Salers (de 55 à 80 vaches). Un grand maximum pour Chloé qui refuse de partir dans une logique productiviste. Avec son père, elle a réfléchi à son installation : « *Je suis face à 3 scénarios. 1re solution : on crée un Gaec à condition de trouver de la surface supplémentaire. 2e solution : si je n'arrive pas à trouver suffisamment de surface, je pourrai travailler à mi-temps sur l'exploitation et le reste à l'extérieur. 3e solution : mon père a évoqué la possibilité de me laisser sa place sur l'exploitation* ». Cette période de réflexion, Chloé compte bien l'utiliser notamment pour passer son permis poids lourd, une compétence supplémentaire qu'elle juge utile pour sa future activité. Chloé a une idée bien précise de ce qu'elle veut faire de son élevage : « *Nntre but est de vendre le maximum de reproducteurs mâles et femelles, un débouché plus rémunérateur que la vente de broutards. Je compte aussi faire appel à un peu d'insémination (en récupérant la semence de mes taureaux) afin de réduire l'intervalle vêlage-vêlage des génisses* ». Elle entend bien évidemment continuer à participer aux concours, des incontournables chez les Terrasse ! « *L'important c'est de participer mais recevoir un prix, c'est la cerise sur le gâteau et la reconnaissance du travail initié par mon grand-père* ». Lors de sa dernière participation au Sommet de l'élevage, sa vache Jicky, championne adulte lors du National Salers 2017 et Rappel de championnat à Cournon cette année, a fait l'objet de nombreuses convoitises.

« *Des éleveurs anglais et des Pays-Bas voulaient acheter Jicky tandis qu'un irlandais était intéressé par Only, son veau. J'ai refusé de les vendre, d'une part car j'y suis trop attachée et d'autre part parce que si je m'installe, nous allons avoir besoin de tous nos animaux* » explique-t-elle.

> « *C'est tout de même une affiche qui a fait le tour du monde ! Et puis je me suis dit que ce genre de chose n'arrive qu'une fois dans la vie !* »

Chloé et Jicky en haut de l'affiche

Être sur l'affiche du Sommet de l'élevage 2018 et ainsi incarner cet immense salon renommé sur le plan international, c'est certainement une expérience que Chloé n'oubliera jamais. Quant le Herd Book Salers et le Sommet de l'élevage ont choisi sa photo (prise lors du Sommet 2017), elle a réfléchi un peu avant de répondre oui : « *C'est tout de même une affiche qui a fait le tour du monde !* » dit-elle un peu impressionnée. « *Et puis je me suis dit que ce genre de chose n'arrive qu'une fois dans la vie !* »

Dans les allées du Sommet et sur les concours, certains l'ont reconnue. « *Une petite fille de 4 ans, le livret du Sommet en mains m'a dit : mais c'est toi là ? Ça fait vraiment plaisir et en plus cela fait connaître notre exploitation* ». Même si elle n'est pas, du moins pour l'instant, adhérente au réseau JA, Chloé aime les côtoyer régulièrement grâce à son compagnon, futur éleveur laitier et membre des JA de Pradelles. « *J'aime échanger avec les jeunes agriculteurs. On discute d'agriculture et d'autres choses...* ».

Véronique Gruber

Son profil

- **Chloé Terrasse, 21 ans, est étudiante en BTS ACSE par alternance. Elle souhaite s'installer en Gaec avec son père Franck d'ici 1 ou 2 ans. La ferme se situe à 1 200 mètres d'altitude à Présailles au sud de la Haute-Loire.**
- **Formation : Bac professionnel Conduite et gestion de l'entreprise agricole (CGEA) et BTS ACSE (Analyse et conduite de systèmes d'exploitation) par alternance sur l'exploitation de son père et à l'ISVT.**
- **L'exploitation de son père Franck Terrasse (installé en individuel depuis 2008) :**
 - **55 vaches allaitantes Salers**
 - **SAU : 105 ha dont la totilité sont des prairies naturelles.**
 - **Alimentation des vaches : pâtures en été et foin à volonté en hiver complété par de l'aliment. La ferme achète chaque année de la paille et de l'aliment. Les vaches sont installées dans une étable entravée peu gourmande en paille.**
 - **Débouchés : ventes de reproducteurs mâles et femelles et ventes de broutards.**
 - **Renouvellement du troupeau en monte naturelle en race pure avec leurs propres taureaux (Léo, Eram, Major, Nougat et Ninou etc.).**
 - **Toutes les génisses sont gardées pour le renouvellement du troupeau.**
 - **Période de vêlage : l'hiver, en bâtment.**



Chloé avec les nombreux prix remportés lors de divers concours : une fierté pour la famille Terrasse. © HLP

Vézelay

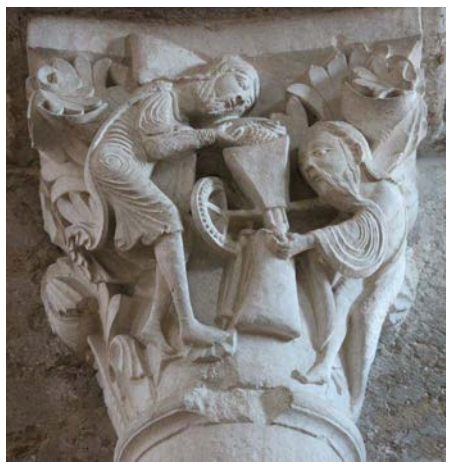
Redécouvrir la colline éternelle

Après deux éditions en Saône-et-Loire, la Grande Saint-Vincent de Bourgogne se rend dans l'Yonne, à Vézelay. L'occasion de redécouvrir ce haut lieu de spiritualité, point de départ du pèlerinage menant à Saint-Jacques-de-Compostelle.



Vézelay est l'un des plus beaux villages de France.

Assurément l'un des plus beaux villages de France, Vézelay voit son bourg médiéval s'étager sur tout un versant de la colline. La ville s'édifia en superposant les niveaux, de vastes salles souterraines étant creusées sous les demeures romanes.



L'église abrite de magnifiques chapiteaux.

Louis VII en ces murs

Parmi les façades qui bordent la rue principale, on note la présence d'une citerne ornée de devises latines, du clocher de l'église Saint-Pierre, des demeures de Romain Rolland et Théodore de Bèze. La place du Grand Puits garde le souvenir d'un ouvrage de près de 70 m de profondeur. Comblé en 1774, faute d'eau, il est remplacé par un éphémère arbre de la Liberté. Affichant sur ses murs des tapisseries d'Aubusson et des Flandres, l'Hôtel de Ville accueille, dans le sous-sol d'une annexe, deux pressoirs des 15e et 17e siècles. On évoquera aussi l'ancienne hôtellerie-infirmerie de l'abbaye, qui reçu Louis VII, la charmante tourelle Gaillon en encorbellement, la maison des Colombs ou encore la Porte Neuve. Un détour par la terrasse de l'ancien château des abbés dévoile les remparts ceinturant la ville et un large panorama rythmé par la vallée de la Cure, les buttes calcaires au nord et les reliefs boisés du Morvan au sud. Quant au musée de l'œuvre Viollet-le-Duc, il abrite des sculptures romanes et des moulages.

Chef d'œuvre de l'art roman

L'an 1037 marque la naissance du culte de la Madeleine. Des foules de pèlerins affluent pour admirer les reliques saintes et voir s'y opérer des miracles. Le pape Léon IX confirme en 1050 que le nom de Marie-Madeleine peut être joint aux autres saints patrons de l'abbaye. Devant l'ampleur que prennent les pèlerinages, l'abbé de l'époque remplace l'église carolingienne par un nouvel édifice. Le chœur et le transept sont construits à cette époque mais la nef carolingienne subsiste. Suite à un incendie, la nef est reconstruite. Les travaux s'achèvent vers 1140 avec, entre-temps, la sculpture des chapiteaux et du portail central. Entre 1140 et 1150, le narthex est ajouté à l'édifice : l'église romane est terminée. Le chœur et le transept sont détruits entre 1185 et 1190 pour laisser place à un chœur gothique et à un transept qui assure la jonction avec la nef.

A la fin du 12e siècle, le pape reconnaît à Saint-Maximin la possession exclusive de reliques de Sainte Madeleine. Les pèlerins désertent petit à petit la colline. L'église ne sera pas épargnée par les pillages, les incendies, les guerres (de Cent Ans et de religion) et la Révolution. Au 19e siècle, elle menace de tomber en ruine. Prosper Mérimée charge l'architecte Viollet-Le-Duc de la restaurer. Les travaux débutent en 1840 pour se terminer en 1859. En 1870, une relique de sainte Marie-Madeleine est restituée et les pèlerinages reprennent. Le 28 juin 1920, l'église est érigée en basilique par le Pape Benoît XV. En 1979, la basilique et le site de Vézelay sont inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco.

RÉGIS GAILLARD



La crypte est l'un des passages obligés.



Il est possible de découvrir les reliques de Marie-Madeleine.



L'église a menacé de tomber en ruine au 19e siècle.

► L'histoire tourmentée du vignoble

La présence de la vigne à Vézelay et dans les villages environnants remonte à l'époque gallo-romaine. A la fin du 9e siècle, l'implantation d'un monastère bénédictin par Girard de Roussillon donne un essor au vignoble. D'autant que, dès le siècle suivant, l'abbaye locale devient un grand centre de pèlerinage et un point de départ des chemins menant à Saint-Jacques-de-Compostelle. Aux 14e et 15e siècles, le vin de Vézelay voit son commerce se développer sur Paris. La production atteint son apogée au 18e siècle. Le vignoble s'étend sur plus de 500 hectares. Cela perdure jusqu'au siècle suivant. C'est alors qu'arrive la période noire avec les premières attaques de parasites (oïdium, mildiou). La production chute puis se redresse lorsque les moyens de lutte ont été trouvés. Courte rémission avec l'arrivée en 1884 du phylloxera vastatrix qui détruit le vignoble de la région.

En 1973, le vignoble renaît grâce à la volonté du conseiller général Paul Flandin qui fit planter deux hectares de vigne témoin. Le remembrement des terres locales freinera le développement du vignoble. Malgré tout, plus d'une dizaine de particuliers plantent environ un hectare chacun, formant une surface de treize hectares. L'année 1986 marque un tournant. L'INAO accorde l'appellation Bourgogne sur 335 hectares. En 1997, l'appellation Bourgogne Vézelay est reconnue. Quatre communes en bénéficient : Asquins, Saint-Père, Tharoiseau et Vézelay. Aujourd'hui, le vignoble couvre une centaine d'hectares avec, côté cépages, 85 % de Chardonnay, 12 % de Pinot noir et 3 % de Melon.

En octobre 2017, c'est un nouveau cap qui est franchit avec la reconnaissance de l'appellation village pour les vins tranquilles blancs produits dans l'aire validée par l'INAO soit 256 hectares. Vézelay devient ainsi la 44e AOC village de Bourgogne et dernière en date.



Durant plusieurs décennies, le vignoble vézélien avait totalement disparu.